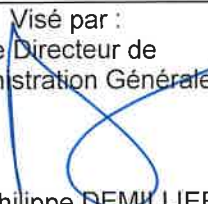


Conseil de Communauté

Compte-rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 06/04/2022	Séance du Jeudi 31 Mars 2022 qui s'est déroulée à la CCIT	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale  Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 31 Mars 2022 à 18 heures 03 à la CCIT, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (GBM).

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 23/02/2022.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Eloi JARAMAGO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de communauté du 23 février 2022.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

↳ R. 2 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la présentation des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

↳ R3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la présentation des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R. 4 - Installation d'un nouveau conseiller et désignation dans diverses structures.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de l'installation de Monsieur Eloi JARAMAGO en qualité de Conseiller Communautaire représentant la ville de Boussières ;
- fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après ;
- désigne Monsieur Eloi JARAMAGO comme membre de la Commission n°4 « Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement » ;
- désigne Monsieur Eloi JARAMAGO pour représenter GBM en qualité de titulaire au Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine ;
- désigne Monsieur Eloi JARAMAGO pour représenter GBM en qualité de suppléant au Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon ;
- désigne M. Daniel PARIS pour représenter GBM en qualité de membre titulaire au sein du Conseil départemental de l'Education Nationale ;
- désigne Mme Françoise GALLIOU pour représenter GBM en qualité de membre suppléant au sein du Conseil départemental de l'Education Nationale ;
- désigne M. Michel JASSEY pour représenter GBM en qualité de membre titulaire pour siéger à l'Assemblée générale d'Artis ;
- désigne M. Yves MAURICE pour représenter GBM en qualité de membre suppléant au sein de l'Assemblée générale d'Artis ;
- désigne M. Nicolas BODIN pour représenter GBM en qualité de membre titulaire au sein de l'Association Fabrique du Numérique ;
- désigne M. Sébastien COUDRY pour représenter GBM en qualité de membre suppléant au sein de l'Association Fabrique du Numérique.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

🔗 R. 5 - Etat annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de l'état annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires au titre de leurs mandats communautaires et des mandats exercés au sein des syndicats dans lesquels ils siègent en tant que Conseillers Communautaires, joint en annexe.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

🔗 R. 6 - Budget Primitif 2022.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2022, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances annexées et aux documents comptables joints
- se prononce favorablement sur la reprise des résultats de l'exercice précédent pour les Budgets annexes Transports, Conservatoire à Rayonnement Régional, Eau, Assainissement, Déchets, Chauffage Urbain, et Aire Industrielle de Besançon Ouest ;
- confirme, au titre de l'exercice 2022, la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal ;
- attribue les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 12 Conseiller intéressé : 0

🔗 R. 7 - Vote des taux de fiscalité 2022.

A la majorité le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022 énoncés comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,63 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,50 %

Pour : 96 Contre : 12 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.8 - Révisions des autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant les AP/CP « Marnières » et les AP/CP « Matériels roulants » (budget annexe Transports),
- l'augmentation des AP :
 - AP/CP « Habitat 2013-2021 »,
 - AP/CP « Aides à la pierre »,
 - AP/CP « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 »,
 - AP/CP « PNRU 2016-2024 »,
 - AP/CP « Campus »,
 - AP/CP « Grande Bibliothèque ».

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.9 - Charte de partenariat GBM-Ville de Besançon - CMAR accès commande publique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la Charte partenariale entre GBM, la Ville de Besançon et la CMAR BFC pour un meilleur accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la Charte partenariale annexée au rapport.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.10 - Transfert de charges lié à la compétence Voirie - bonus soutenabilité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et résultats des dispositions relatives au bonus soutenabilité pour la période 2022-2026.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.11 - Risques statutaires du personnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la délégation au Centre de Gestion du Doubs par la Communauté Urbaine du Grand Besançon de la passation d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.12 - Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole – création de 18 emplois et suppression de 9 emplois

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la création de 18 emplois et la suppression de 9 emplois au sein des services,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces évolutions (créations/suppressions) intervenant sur le budget principal et sur le budget annexe transports,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.13 - Convention de mise à disposition Centre de Gestion du Doubs - Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) 2022-2026

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention de mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion du Doubs, pour assurer la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail, convention jointe en annexe ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer la convention annexée au rapport ;
 - signer les avenants éventuels ainsi que tout document s'y afférant.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.14 - Règlement du temps de travail sujétion d'engagement et de continuité de service public

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la confirmation de la délibération du 16 décembre 2021 instaurant une sujétion d'engagement et de continuité de service public, pour les raisons et dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : 107 Contre : 1 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

🔗 R.15 - Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

A la majorité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du contenu du CRTE annexé au rapport ;
- se prononce favorablement sur le contenu du CRTE, annexé au rapport.

Pour : 98 Contre : 10 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.16 - Exercice de la compétence en matière de ZAE - Ajout d'une nouvelle zone à GENNES

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'une nouvelle zone d'activités économiques (ZAE) à GENNES.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.17 - Projet de Territoire, Action Grand Besançon

A l'unanimité, des suffrages exprimés le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des évolutions apportées au Projet de Territoire, Action Grand Besançon, annexé à la présente délibération ;
- se prononce favorablement sur les orientations, les objectifs stratégiques, les projets structurants, les actions et outils présentés dans ce document.

Pour : 98 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.18 - Commune de Pelousey – Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification n°1 du PLU de Pelousey.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.19 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Boussières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'instauration d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP), couvrant la partie non urbanisée de la zone 1AU sur la commune de Boussières pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de convention PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.20 - Commune de Besançon – Approbation du Règlement Local de Publicité après enquête publique

A l'unanimité, des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- approuve le règlement local de publicité pour Besançon, tel qu'annexé au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pour : 105 Contre : 0 Abstentions : 3 Conseiller intéressé : 0

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

🔗 R.21 - CRR - Vote des tarifs année scolaire 2022 – 2023

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les principes et les évolutions proposés relatifs à la politique tarifaire du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur les tarifs 2022/2023 du Conservatoire.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

🔗 R.22 - Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement à la Ville de Besançon pour la Citadelle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution en 2022, 2023 et en 2024 (sous réserve du vote des budgets afférents) du fonds de concours en fonctionnement à hauteur de 100 000€ en 2022, 130 000€ en 2023 et 150 000€ en 2024 à la Ville de Besançon pour l'équipement citadelle,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.23 - Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2022, supérieures à 23 000 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution, sous réserve du vote du BP 2022 et du PPIF 2022-2026, de cinq soldes de subventions d'un montant total de 158 046 € accordées aux écoles de musique associatives dites Pôles d'enseignement musical, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2022 :

- 29 740 € à la MJC Palente Orchamps,
- 33 359 € à AMUSO,
- 38 276 € au CAEM,
- 23 823 € à l'Ecole de musique du Plateau,
- 32 848 € à l'EMICA.

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions triennales 2020-2022 avec la MJC Palente Orchamps, AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, et l'EMICA.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

🔗 R.24 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Réussite emploi franche comté à hauteur de 15 000 € pour l'opération gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.25 - Mission Locale - Soutien 2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien à la Mission Locale à hauteur de 194 382 € pour participation aux frais de fonctionnement de la Mission Locale et à la réalisation des objectifs fixés par la convention pour l'année 2022,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe pour le versement de la participation financière.

Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 14

🔗 R.26 - Actions recherche et innovation- Fonds Régional pour l'Innovation (FRI) Abondement 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par Grand Besançon Métropole au Fonds Régional pour l'Innovation à hauteur de 100 000 € sur des crédits de 2021 ;
- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention relative au Fonds Régional pour l'Innovation 2018-2021 joint en annexe ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.27 - Festival Outdoor Grandes Heures Nature – Edition 2022 Programmation et budget prévisionnels

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adaptation du format et la programmation prévisionnelle de l'édition 2022 du Festival Outdoor Grandes Heures Nature ;
- se prononce favorablement sur la ventilation du budget prévisionnel de l'édition 2022 parties dépenses et recettes ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de co-organisation et de partenariats à intervenir dans le cadre de la prochaine édition du Festival Outdoor Grandes Heures Nature.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.28 - Dispositif « Ambassadeurs Grandes Heures Nature » Nouvelle ambassadrice

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à Justine MATHIEUX, nouvelle ambassadrice GHN ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat individuelles.

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

🔗 R.29 - NPRU Planoise - Avenant n° 3

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- approuve le programme NPNRU – Planoise, son plan de financement et l'avenant correspondant,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - solliciter la participation financière de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine aux taux les plus élevés possibles,
 - solliciter la participation des autres partenaires potentiels dont : FEDER, ANAH, Aktya, les bailleurs sociaux, le Conseil Départemental du Doubs, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse des Dépôts et Consignations et tout autre financeur potentiel,
 - signer l'avenant n°3 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Grand Besançon Métropole et tous actes relatifs au programme NPRU tels que conventions, ajustements mineurs, demandes de financements complémentaires, ...

Pour : 99 Contre : 0 Abstentions* : 9 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.30 - Définition et mise en œuvre du programme de renouvellement urbain de Planoise – ajustement de la demande de subvention FEDER

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- Se prononce favorablement sur le projet et le nouveau plan de financement présentés
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention inter-partenaire avec la Ville de Besançon ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès de l'Union Européenne au nom et pour le compte des deux partenaires et à signer la convention à intervenir.

Pour : 99 Contre : 0 Abstentions : 9 Conseiller intéressé : 0

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

🔗 R.31 - Projet Alimentaire Territorial : Programme d'actions porté par Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le principe de contribuer aux objectifs fixés par le Comité de pilotage du PAT,
- le programme d'action porté par Grand Besançon Métropole dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

Pour : 95 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseillers intéressés : 13

☞ R.32 - Schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid - Validation du plan d'action et engagement des premières phases opérationnelles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance et approuve le schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid et son plan d'action dans leur ensemble,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions publiques pour ces opérations, et à signer les éventuelles conventions afférentes.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

☞ R.33 - Convention de partenariat Grand Besançon Métropole - OPALE Projets : Etude pour la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur l'ancien Centre d'Enfouissement Technique des Andiers sur la commune de Chalezeule

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre Grand Besançon Métropole et OPALE ENERGIES NATURELLES sur la faisabilité d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'ancien CET des Andiers situé à Chalezeule ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 1

☞ R.34 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de calcul et le montant du produit de la taxe GeMAPI d'un montant de 549 701,80 €, au titre de l'exercice budgétaire 2022,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la taxe et à signer les documents correspondants.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.35 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le programme de travail et financement 2022,
- approuve le financement 2022 à hauteur de 30 000 €,
- approuve l'avenant annuel pour 2022 joint en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annuel pour 2022.

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

☞ R.36 - Compétence Cimetières et Crématoriums : - Autorisation donnée à la présidente de signer les conventions de fonds de concours

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours pour les projets inventoriés dans la délibération.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

☞ R.37 - Commune de Pirey - Extension du cimetière : Enquête Publique et Autorisation Préfectorale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet d'extension du cimetière tel que défini ci-dessus sur le territoire de la commune de Pirey,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à diligenter l'enquête publique prévue à l'article L2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter l'autorisation préfectorale prévue à l'article L2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à réaliser toute autre démarche utile visant à l'obtention de cette autorisation.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.38 - Commune de Besançon - Extension du cimetière de Saint-Claude : Enquête Publique et Autorisation Préfectorale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet d'extension du cimetière tel que défini ci-dessus sur le territoire de la commune de Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à diligenter l'enquête publique prévue à l'article L2223-1 du code général des collectivités territoriales,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter l'autorisation préfectorale prévue à l'article L2223-1 du code général des collectivités territoriales et à réaliser toute autre démarche utile visant à l'obtention de cette autorisation.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.39 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

🔗 R.40 - Déploiement d'infrastructures pour le rechargement des véhicules électriques sur le domaine public par un opérateur privé

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le lancement d'un appel à initiatives privées et la consultation pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

🔗 R.41 - Validation des programmes de requalification et de créations de voirie

A la majorité, Le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la validation du programme de requalification/création de voirie ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour : 97 Contre : 10 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.42 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la rue de la Libération sur la commune de Saint-Vit (RD 13)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la rue de la Libération sur la commune de Saint-Vit (RD 13) ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.43 - Réalisation de voies cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les projets et les plans de financements tels qu'exposés dans la délibération ;
- confirme l'intention de réaliser deux itinéraires cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir pour la réalisation de ces itinéraires cyclables ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.44 - Convention d'enfouissement des réseaux rue des vigneronns à PIREY

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer :
 - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe ;
 - o la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
 - o avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.45 - Programme d'éclairage public secteur ville et secteur périurbain

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la sollicitation des subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Conseil de Communauté

Séance du 31 mars 2022

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31, 32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h27.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (jusqu'à la question n°12 incluse) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°31 incluse) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°8 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Nicolas BODIN, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salín : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Loïc ALLAIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieille : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Eloi JARAMAGO

Procurations de vote : E.AEBISCHER à K.BERTAGNOLI, G.BAILLY à L.MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse), N.BODIN à M.ZEHAF, C.CAULET à F.PRESSE, F.BRAUCHLI à A.CHAUVET, C.DEVESA à B.CYPRIANI, V.HALLER à D.HUGUET, P.C.HENRY à L.FAGAUT, M.LEMERCIER à C.WERTHE, C.LIME à A.CHASSAGNE, M.T.MICHEL à M.ETEVENARD, M.PIGNARD à K.DENIS-LAMIT, A.POULIN à J.E.LAFARGE, J.H.ROUX à Y.POUJET, J.SORLIN à S.COUDRY, G.SPICHER à O.GRIMAITRE, S.WANLIN à A.GHEZALI, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à A.NAPPEZ, M.LEOTARD à J.M.BOUSSET, M.JASSEY à Y.MAURICE (à partir de la question n°13), D.PARIS à E.BOURGEOIS, M.FELT à Y.GUYEN, P.CONTOZ à D.HUOT, N.DUSSAUCY à M.J.BERNABEU, B.VUILLEMIN à D.HUOT (à partir de la question n°9), L.ALLAIN à F.TAILLARD

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2022

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	5
Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 23/02/2022	5
Rapport n° 2 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil	8
Rapport n° 3 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	9
Rapport n° 4 - Installation d'un nouveau conseiller et désignation dans diverses structures	9
Rapport n° 5 - État annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole	9
 Commission n° 01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics	9
Rapport n° 6 - Budget primitif 2022	9
Rapport n° 7 - Vote des taux de fiscalité 2022	23
Rapport n° 8 - Révisions des autorisations de programme (AP), et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiements (CP)	24
Rapport n° 9 - Charte de partenariat entre Grand Besançon Métropole et la ville de Besançon et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région BFC niveau départemental Doubs pour un meilleur accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique	25
Rapport n° 10 - Transfert de charges lié à la compétence Voirie - Bonus soutenabilité	25
Rapport n° 11 - Risques statutaires du personnel	25
Rapport n° 12 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole - Création de 18 emplois et suppression de 9 emplois	25
Rapport n° 13 - Convention de mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion du Doubs Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) 2022-2026	25
Rapport n° 14 - Règlement du temps de travail - Sujétion d'engagement et de continuité de service public	25
 Commission n° 06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations	28
Rapport n° 15 - Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)	28
Rapport n° 16 - Exercice de la compétence en matière de ZAE - Ajout d'une nouvelle zone à Gennes	33
Rapport n° 17 - Projet de Territoire - Action Grand Besançon	33
Rapport n° 18 - Commune de Pelousey - Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique.	38
Rapport n° 19 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Boussières	39
Rapport n° 20 - Commune de Besançon - Approbation du Règlement Local de Publicité après enquête publique	39
 Commission n° 07 : Proximité, santé, culture et sport	39
Rapport n° 21 - CRR - Vote des tarifs année scolaire 2022/2023	39

Rapport n° 22 - Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement à la Ville de Besançon pour la Citadelle _____	40
Rapport n° 23 - Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2022, supérieures à 23 000 € _____	40
 Commission n° 02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique _____	41
Rapport n° 24 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2022 _____	41
Rapport n° 25 - Mission Locale - Soutien 2022 _____	41
Rapport n° 26 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation (FRI) - Abondement 2021 _____	41
Rapport n° 27 - Festival Outdoor Grandes Heures Nature - Édition 2022 - Programmation et budget prévisionnels _____	41
Rapport n° 28 - Dispositif « Ambassadeurs Grandes Heures Nature » - Nouvelle ambassadrice _____	42
 Commission n° 03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville _____	42
Rapport n° 29 - NPRU Planoise - Avenant n° 3 _____	42
Rapport n° 30 - Définition et mise en œuvre du programme de renouvellement urbain de Planoise - Ajustement de la demande de subvention FEDER _____	43
 Commission n° 04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable _____	43
Rapport n° 31 - Projet Alimentaire Territorial : Programme d'actions porté par Grand Besançon Métropole _____	43
Rapport n° 32 - Schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid - Validation du plan d'action et engagement des premières phases opérationnelles _____	46
Rapport n° 33 - Convention de partenariat Grand Besançon Métropole-OPALE ÉNERGIES NATURELLES - Étude pour la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur l'ancien Centre d'Enfouissement Technique des Andiers sur la commune de Chalezeule _____	49
Rapport n° 34 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2022 _____	49
Rapport n° 35 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2022 _____	50
Rapport n° 36 - Compétence Cimetières et Crématoriums - Autorisation donnée à la présidente de signer les conventions de fonds de concours _____	50
Rapport n° 37 - Commune de Pirey - Extension du cimetière - Enquête Publique et Autorisation Préfectorale _____	50
Rapport n° 38 - Commune de Besançon - Extension du cimetière de Saint-Claude - Enquête Publique et Autorisation Préfectorale _____	50
Rapport n° 39 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SYBERT _____	50
 Commission n° 05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures _____	52
Rapport n° 40 - Déploiement d'infrastructures pour le rechargement des véhicules électriques sur le domaine public par un opérateur privé _____	52

Rapport n° 41 - Validation des programmes de requalification et de créations de voirie _____	52
Rapport n° 42 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la rue de la Libération sur la commune de Saint-Vit (RD 13) _____	53
Rapport n° 43 - Réalisation de voies cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole - Demande de subventions _____	53
Rapport n° 44 - Convention d'enfouissement des réseaux rue des vigneronns à Pirey _____	54
Rapport n° 45 - Programme d'éclairage public secteur ville et secteur périurbain _____	54

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 31 mars 2022

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h27.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 23/02/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir à tous. Je vais proposer dans un premier temps quelques petits points d'information. Vous voyez que nous sommes aujourd'hui dans ce format en présentiel. Pour autant, nous constatons que de nombreuses personnes sont positives au Covid. Il s'agit de prendre acte que nous avons une accélération de la circulation du virus. Il est donc nécessaire pour les uns et les autres de garantir les gestes barrières. Nous nous poserons la question pour les prochaines séances suivant l'évolution de la situation, car effectivement, nous pouvons nous interroger pour savoir si finalement, il ne serait pas nécessaire de remettre en place un format mixte. Pour l'instant, chaque élu peut être encore porteur de deux pouvoirs. Le quorum est toujours maintenu abaissé au tiers des membres en exercice.

Un autre point nous a amenés à échanger. Nous savons combien tout le monde a trouvé qu'il était dommage de ne pas avoir eu de temps conviviaux. Nous avons donc fait une espèce d'intermédiaire ce soir, c'est-à-dire que nous avons proposé à la sortie de ce temps de convivialité quelque chose de très succinct pour que cela ne dure pas trop longtemps, que vous ayez juste l'occasion de boire un petit verre, d'échanger deux mots. Nous verrons si finalement, ces temps de convivialité que nous savons être nécessaires pourront perdurer en fonction de la situation dans laquelle nous nous trouverons.

Cette séance fera aussi l'objet de cinq présentations, mais je suis sûre que mes collègues sauront être très succincts. C'est nécessaire, car nous avons besoin du temps de débat, de discussion et de présentation, ainsi que d'avoir des interactions, ce qui est très important. Il est donc important de savoir maîtriser le temps.

Je vais vous lire maintenant les pouvoirs. Fabienne BRAUCHLI a donné son pouvoir à Annaïck CHAUVET, Claudine CAULET à Françoise PRESSE, Cyril DEVESA à Benoît CYPRIANI, Myriam LEMERCIER à Christine WERTHE, Christophe LIME à Aline CHASSAGNE, Marie-Thérèse MICHEL à Marie ETEVENARD, Maxime PIGNARD à Karine DENIS-LAMIT, Gilles SPICHER à Olivier GRIMAITRE, Catherine BOTTERON à Anthony NAPPEZ, Martine LÉOTARD à Jean-Marc BOUSSET, Daniel PARIS à Émile BOURGEOIS, Marcel FELT à Yves GUYEN, Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, Loïc ALLAIN à Fabrice TAILLARD, Anthony POULIN à Jean-Emmanuel LAFARGE, Guillaume BAILLY à Laurence MULOT, Benoît VUILLEMIN à Daniel HUOT (après son départ), Alain BLESSEMAILLE à Jacques KRIEGER, Romain VIENET à Christian MAGNIN-FEYSOT, Michel JASSEY à Yves MAURICE, Nicolas BODIN à Marie ZEHAF, Jean-Hugues ROUX à Yannick POUJET, Juliette SORLIN à Sébastien COUDRY, Sylvie WANLIN à Abdel GHEZALI, Frédérique BAEHR à Julie CHETTOUH, Elise AEBISCHER à Kevin BERTAGNOLI et Valérie HALLER à Damien HUGUET. Si tout va bien, j'ai cité les pouvoirs de chacun. Je vous remercie.

Je vous propose maintenant quelques éléments. En ce début de Conseil de Communauté, je souhaite tout d'abord rendre hommage à deux Francs-Comtois décédés. Jaqueline TEYSSIER, déportée durant

la Seconde Guerre mondiale, dont les témoignages incessants sur l'horreur vécue dans les camps d'extermination, notamment Auschwitz, nous rappelaient notre privilège de vivre en démocratie et Vincent JACQUET, Directeur du Centre mondial du cyclisme, décédé subitement hier à l'âge de 52 ans, provoquant une profonde tristesse à la communauté sportive.

Par ailleurs, au nom de notre assemblée, j'exprime évidemment notre soutien au peuple ukrainien qui souffre depuis plusieurs semaines, mais qui résiste avec bravoure à l'invasion russe. Je salue l'engagement de chacune de vos communes dans la gestion de cette nouvelle crise qui s'est présentée à nous. Votre réactivité a été exemplaire, de même que celle des particuliers qui proposent à ce jour plus de 1 200 hébergements, preuve de la générosité de notre territoire. Nous l'avons déjà dit, mais à chaque épreuve, nous la voyons s'exprimer. Aujourd'hui, l'un des enjeux principaux va consister à garantir aux réfugiés ukrainiens reçus un accompagnement dans la durée. Je suis persuadée que notre territoire saura faire preuve de la même hospitalité en cas de nouvelle crise politique ou climatique qui pousserait à l'exode des milliers de personnes.

Une crise succédant à une autre, je nous invite à conserver la plus grande vigilance face à la nouvelle progression de la circulation du Covid. Même si la situation s'est améliorée ces derniers mois, le virus n'est pas vaincu, loin de là. Notre devoir doit nous amener probablement à revoir le fonctionnement de nos instances. Nous verrons, mais en tout cas, nous devons nous encourager peut-être à porter un masque en adoptant de nouveau un format mixte que nous choisirons ensemble. Ces crises qui se succèdent impactent notre économie, notre quotidien, en particulier le pouvoir d'achat des habitants et les charges des entreprises lorsque nous voyons l'augmentation du carburant. Dans ce contexte, il nous incombe de valoriser d'autres modes de déplacement comme le covoiturage ou les transports en commun qui peuvent constituer des réponses à ces difficultés. Nous allons le proposer aux habitants ainsi qu'à nos agents.

Face à cette morosité ambiante et qui perdure, il nous est apparu important, avec Gabriel BAULIEU, de saluer à nouveau l'engagement des agents mobilisés sans relâche face aux crises à répétition. Un nouveau mot a émergé dans la société : le mot « être agile », mais du coup, ce mot « agile » est mis à l'épreuve tous les jours. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le 16 mars dernier, deux ans après l'annonce du premier confinement par le président de la République, nous avons souhaité remercier tous les agents lors d'un petit déjeuner convivial. Il faut le dire. Notre population peut être fière de son service public, dont le sens de l'intérêt général n'est plus à démontrer. En témoignent les agents mobilisés pleinement sur les sites de vaccination – Resal vient de fermer aujourd'hui – ou sur le centre départemental d'accueil des Ukrainiens de La Malcombe. Un grand merci à tous.

Je profite de cette séance plénière pour vous donner quelques actualités liées aux rencontres et visites officielles que j'assure. Avec France Urbaine, j'ai participé à l'audition des candidats à l'élection présidentielle, audition orientée sur la thématique de la sécurité et de la tranquillité publique. Lors du congrès national de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats Exploitants Agricoles) à Besançon, j'ai eu l'occasion de faire connaître notre volonté de protéger et de transmettre les terres agricoles, ce que nous verrons d'ailleurs dans un de nos dossiers qui sera présenté aujourd'hui. J'ai rencontré Monsieur Jean-Jacques WEBER, président de la Fédération Nationale de l'Horlogerie, avec lequel j'ai discuté de notre système économique favorable historiquement aux microtechniques. GBM est investie, elle multiplie les actions en faveur du développement économique, mais particulièrement pour faciliter le recrutement des entreprises, notamment à travers, sur l'initiative du Conseil Départemental du Doubs, l'organisation du Salon des Recruteurs, ou bien de la Conférence Marque Employeur.

À ce propos, je vous donne rendez-vous à la rentrée 2022 pour le prochain forum emploi organisé par le Grand Besançon. Il est important d'entendre les attentes aujourd'hui des salariés (le conférencier disait « des clients », puisqu'aujourd'hui, la relation entre employeurs et salariés s'est largement transformée. En tant que présidente du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, j'ai défendu auprès de Monsieur Patrick MOLINOZ, Vice-Président de la région Bourgogne-Franche-Comté délégué aux fonds européens, nos projets locaux en vue d'un cofinancement FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) renforcé pour apporter des moyens pour le plan d'eau d'Osselle, pour la grande bibliothèque et pour nos différents projets de mobilité douce et des îlots de fraîcheur.

Les collaborations avec nos voisins et amis suisses ont été consolidées ces derniers jours lors d'un déplacement à Neuchâtel avec Christophe LIME, où je représentais le territoire au sein du réseau des villes de l'Arc jurassien. Ce fut l'occasion d'évoquer une préoccupation commune, entre autres, celle du

manque d'eau, bien commun et vital, que nous vivons tous sur ce territoire. Ce sont des enjeux communs que nous avons, enjeux qu'il est nécessaire de renforcer dans ce réseau. Encore une fois, je n'étais pas seule, mais j'étais avec d'autres élus. Je tiens quand même à dire que très régulièrement, c'est toujours un travail collaboratif développé dans ce contexte de rencontres et de réunions. Je me suis entretenue avec Yves BERTONCINI, président du Mouvement Européen France, pour lui rappeler notre attachement à l'Europe, attachement exacerbé en cette période de tensions politiques internes au continent européen.

Avec Madame Patricia GASPARD, Consule générale du Portugal, nous avons finalisé la mise en place d'une permanence régulière pour faciliter les démarches d'état civil de la communauté portugaise vivant dans le Grand Besançon. À l'occasion de mon échange avec Anne-Claire MIALOT, nouvelle directrice générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), je lui ai fait connaître les particularités de nos quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, tout en insistant, bien sûr, sur le besoin d'actualiser notre contrat tel qu'il avait été envisagé dans le mandat précédent. Avec Madame Sylvie CHARRIÈRE, présidente du Comité National d'Orientation et d'Évaluation (CNOE) des cités éducatives, j'ai pu exprimer nos inquiétudes quant au désengagement de l'État qui ferait supporter aux collectivités seules le maintien d'un tel dispositif s'il souhaitait s'en retirer, puisqu'il était question de nous dire que nous pourrions peut-être faire appel au droit commun. Enfin, j'ai eu le privilège de rencontrer Madame Nathalie ALBERT-MORETTI, nouvelle rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, qui a réservé sa première visite officielle de terrain à notre territoire. C'était nécessaire. Nous avons beaucoup de dossiers à aborder ensemble.

Je tiens aussi à vous informer de l'interpellation faite au président de la SNCF et au ministre des Transports. En effet, il est pressant d'améliorer la desserte ferroviaire à grande vitesse de notre territoire. Je parle du Mulhouse-Lille, entre autres, mais pas seulement. Je parle de cette ligne en particulier, car elle a disparu. Il est essentiel de démontrer que lorsque nous menons des actions, nous les menons en collectif, la force étant bien dans le collectif. Plusieurs collectivités ont souhaité s'associer à notre démarche. Nous avons d'ailleurs sollicité les villes et agglomérations de Dijon et Mulhouse, ainsi que les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté. C'est inédit et il faut le saluer. Nous étions bien ensemble pour demander le même intérêt d'avoir cette ligne de TGV et cette desserte essentielle pour nous.

Notre territoire est en mouvement. En témoigne l'état d'avancement de quelques-unes de nos actions. Ce sont notamment :

- nos actions en matière de lutte contre les îlots de chaleur, avec l'inauguration du parvis végétalisé du Centre Hospitalier Universitaire Minjoz (Yves GUYEN m'accompagnait),
- nos actions en matière de mobilité douce, avec l'achèvement des travaux du pont de la République,
- nos actions en matière de protection et de valorisation de la ressource en eau, avec une nouvelle identité visuelle pour la marque La Bisontine,
- nos actions en matière de développement économique.

Il faut saluer ce temps bien important pour nous, avec l'installation au sein du bâtiment Bio Innovation de notre parc Témis Santé, de l'entreprise Macopharma, acteur majeur dans l'industrie des dispositifs médicaux pour la transfusion sanguine et la biothérapie. Je tiens à souligner que s'ils s'installent ici, à Besançon, c'est qu'ils y trouvent un écosystème singulier qu'ils ne trouveront pas ailleurs. Nous avons une collaboration entre l'Établissement Français du Sang (EFS), le CHU et le Grand Besançon, mais aussi l'Université. Cette collaboration est exceptionnelle et fait qu'ils trouvent l'écosystème leur permettant d'envisager un avenir certain sur notre territoire.

Comme vous le savez, le Grand Besançon a été désigné « Terre de Jeux » et base arrière des Jeux olympiques de Paris 2024. GBM et l'ensemble de ses partenaires se mobilisent pour accueillir un maximum de délégations étrangères dans les disciplines olympiques et paralympiques pour lesquelles Paris 2024 a labellisé notre territoire qui offre des conditions de préparation idéales aux athlètes, avec un cadre naturel et des équipements sportifs adaptés en proximité des hébergements proposés, proximité qu'ils recherchent. Le Centre de Linguistique Appliquée (CLA) est partenaire de la démarche pour un accompagnement personnalisé des sportifs.

Le Grand Besançon s'affirme donc comme un territoire reconnu pour la pratique du cyclisme à l'échelle nationale et internationale. D'ailleurs, nous aurons le plaisir d'accueillir en 2023 les Championnats

d'Europe de BMX sur notre équipement de Rosemont. Près de 2 000 participants sont attendus, ce que je tiens à dire, puisque cela a été un investissement du Grand Besançon qui, justement, pariait sur la vocation nationale et internationale. C'est un pari gagné. Nous accueillerons également la finale de la Coupe du Monde de cyclocross.

Avant d'ouvrir la séance, je tiens, au nom de tous, à souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue Eloy JARAMAGO, nouveau maire de Boussières. Je vous remercie de votre attention. Y a-t-il des demandes de parole avant que j'ouvre la séance ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais m'inscrire dans vos propos en ce début de Conseil de Communauté concernant bien entendu l'Ukraine. Aujourd'hui, l'ensemble des collectivités, des associations et des habitants de notre territoire font preuve d'une grande solidarité, d'une grande générosité, d'une grande adaptabilité, sous couvert d'une organisation structurée par la Préfecture pour pouvoir vraiment accompagner collectivement ce qui se passe aux frontières de l'Europe. Je crois que nous pouvons le saluer aujourd'hui.

Je voudrais revenir sur deux personnes que vous avez citées au démarrage de ce Conseil de Communauté. Il est dommage que nous n'ayons pas fait une minute de silence. Je vais m'expliquer. Nous avons tous côtoyé Vincent JACQUET. Il a été directeur de cabinet de la collectivité départementale. Il a beaucoup œuvré dans le monde sportif. C'était quelqu'un d'engagé, de généreux. Il avait toujours le sourire, toujours des projets. Je crois que dans le monde sportif du rugby, du cyclisme, notamment, nous le regrettons. À 52 ans, c'est bien sûr trop tôt pour partir ainsi.

S'agissant de Jacqueline TEYSSIER, nous aurions pu faire une minute de silence. Nous l'avons toutes et tous côtoyée à un moment donné de notre vie. Elle a traversé des épreuves, elle les a transmises. Elle nous les a transmises à nous, à nos générations. Son parcours de vie, c'est notre histoire de France qu'elle a transmise à nos jeunes, à nos collégiens. Elle a sillonné de nombreux collèges du département, mais aussi de l'agglomération. C'était une résidente de Grand Besançon Métropole, puisqu'elle habitait sur le secteur de Roche-lez-Beaupré. Je pense que notre assemblée aurait pu l'honorer en faisant cette minute de silence qu'elle méritait aujourd'hui ici, avec tout ce qu'elle a pu rendre à la Nation.

Je termine avec une pensée que vous avez certainement oubliée par mégarde. Je voudrais avoir une pensée pour la scierie Verdot. C'était une entreprise familiale partie en cendre à cause d'un terrible incendie. Aujourd'hui, 20 salariés se retrouvent en difficulté. J'émet un vœu au niveau de Grand Besançon Métropole, comme au niveau de la ville de Besançon. Je souhaite que nous mettions tout en œuvre pour pouvoir les accompagner dans cette reconstruction, car cela ne sera pas simple. Je souhaite que nous leur facilitions la tâche pour qu'ils puissent retrouver, dans cette période complexe, une lueur pour pouvoir redresser cette entreprise familiale, car c'est aussi un vrai symbole aujourd'hui que cette entreprise transmise par Constant VERDOT que nous connaissons tous, qui était conseiller général de notre territoire. Je sais que vous mettrez tout en œuvre, que l'Agglomération et la Ville mettront tout en œuvre pour les accompagner.

Encore une fois, c'est dommage que nous n'ayons pas fait une minute de silence, notamment pour Jacqueline TEYSSIER.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous aurons l'occasion de saluer cette femme qui était toujours présente à toutes les cérémonies et qui nous a beaucoup transmis. S'il n'y a pas d'autre demande de parole, je vous propose d'ouvrir la séance.

S'adressant à Eloy JARAMAGO. Je vous propose d'être le secrétaire de séance pour votre entrée dans cette assemblée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver le procès-verbal du Conseil de Communauté du 23 février dernier. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 2 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 3 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 4 - Installation d'un nouveau conseiller et désignation dans diverses structures

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 5 - État annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'un exercice obligatoire. Avez-vous des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n° 01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Rapport n° 6 - Budget primitif 2022

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'un rapport essentiel, puisque nous sommes sur le budget primitif. Ce budget est dans la lignée des orientations budgétaires (OB) qui nous ont déjà donné l'occasion de débattre le 23 février dernier et qui présentent les grands axes et les actions dans lesquels nous nous engageons. C'est, bien sûr, une volonté que nous avons d'apporter des réponses fortes aux enjeux que nous avons tous identifiés, ceux de l'attractivité, mais aussi ceux de préservation de l'environnement et d'adaptation au changement climatique. Cela représente quand même un volume de 320,6 M€. Les mesures, que ce budget 2022 intègre, témoignent à lui seul du rôle majeur que Grand Besançon Métropole entend jouer avec ses 68 communes dans l'attractivité et le développement du territoire. Je cède maintenant la parole à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Merci, Présidente. Dans ce propos introductif, il vous a été rappelé un point essentiel que vous avez pu vérifier dans le rapport : ce projet de budget primitif est rigoureusement celui que nous avons présenté sous le vocable d'orientations budgétaires il y a quelques semaines. Nous n'insisterons donc pas sur quelques modifications, puisqu'il n'y en a pas, mais j'insisterai au nom du collectif sur les accents que nous avons mis dans ce budget, puis sur les éléments essentiels.

2022 : concrétiser et conforter la dynamique

Comme indiqué par la Présidente, nous sommes, puisque c'est notre fil rouge, dans une démarche d'inscription de nos engagements sur les axes de projet de territoire. Nous sommes dans une forme d'accélération de la mise en œuvre de ce projet, avec la volonté et l'ambition de concrétiser un certain nombre d'orientations, avec des traductions très concrètes et opérationnelles.

Accélérer la mise en œuvre du projet de territoire

Bien évidemment, vous en avez en tête, et je vais simplement les citer. Il s'agit du programme Synergie Campus, et nous commençons à y être très familiarisés. C'est une opération à 80 M€ que nous cofinançons de manière importante.

Ce programme est assez singulier sur notre territoire, à la fois dans sa nature en termes de priorité pour soutenir l'enseignement supérieur, mais également en termes de modalité. Vous savez que dans cette affaire, nous sommes pour une part importante les maîtres d'ouvrage pour le compte de l'Université, et à travers l'Université, pour le compte de l'État, ce qui n'est pas si courant. Au-delà des engagements

initiaux que nous avons pris, nous nous inscrivons déjà dans les orientations du Contrat de Plan État-Région (CPER), si je puis prendre cette formule un peu libre, et nous en « remettons une couche » pour l'enseignement supérieur.

Ensuite, s'agissant de la grande bibliothèque, il en a déjà été fait état, avec un montant qui a nécessité d'être revu à la hausse, à 70 M€, compte tenu des réévaluations de cet établissement en devenir, avec la nappe phréatique dans la Boucle qui représente un élément sensible. Bien évidemment, parmi de nombreuses actions et orientations, nous pouvons citer également le programme de renouvellement urbain extrêmement important. Vous savez que sur la durée, ce sont 180 M€. Bien évidemment, ce n'est pas cela directement sur 2022, mais nous engageons notre participation d'environ 20 M€, avec 3 M€ sur cet exercice 2022, pour l'aménagement du plan d'eau d'Osselle et le renforcement de notre soutien aux sites touristiques majeurs de notre territoire, que ce soit la Citadelle que nous soutenons davantage sur notre enveloppe de fonctionnement d'actions nouvelles, ou les animations d'été, angle sur lequel nous intervenons, ou encore notre appui au programme de rénovation, de développement et d'aménagement du musée des Maisons Comtoises à Nancray.

Nous pouvons également souligner le développement de différentes politiques dans divers domaines, ce que nous faisons par exemple dans les mobilités douces, avec le maintien en 2022 d'un effort financier multiplié par 2,5 par rapport au BP 2020, certes avec des concours financiers extérieurs, mais c'est ce que nous cherchons à faire dans tous nos projets. Je viens de parler de la grande bibliothèque. Vous regarderez son plan de financement qui est plutôt bien construit de ce point de vue. Pour les eaux pluviales, le budget est également multiplié par deux à partir de cette année, puisque cela fait partie de ce que nous avons considéré dans le cadre de la gestion de la taxe d'aménagement. Quant aux zones d'activités économiques, vous avez le lancement d'un programme de requalification des zones existantes, ceci en complémentarité avec le schéma global d'accueil des activités économiques, dont nous devons nous doter très prochainement. Le dossier est désormais bien avancé.

En matière d'habitat, nous devons adopter un nouveau PLH courant 2022. En matière de déchets, vous avez le développement des expérimentations sur la collecte des biodéchets, l'échéance étant maintenant très proche. Comme l'a indiqué la Présidente, nous avons là un certain nombre d'exemples parmi toutes les actions que nous programmons sur 2022, de l'énergie avec laquelle nous investissons au profit de ce territoire, tout cela représentant un budget sous l'angle financier d'un peu plus de 320 M€ pour cette année 2022.

Une stratégie financière ambitieuse et responsable

Ceci se traduit – je le prendrai sous cet angle – par une forte montée en puissance du niveau d'investissement. Ce ne sont pas moins de 110 M€ d'investissement prévus en 2022. Nous sommes bien évidemment dans les crédits ouverts, tous budgets confondus ou additionnés. Ce sont 86 M€ d'investissement au budget stricto sensu et 23 M€ de report. Je répète cette année, comme je le disais dans les années antérieures, que si nous élargissons la focale à l'échelle du bloc communal – vous savez que par nos compétences imbriquées de communes et d'intercommunalités, l'analyse que nous pouvons faire de l'action du premier niveau d'organisation territoriale, c'est bien au niveau du bloc communal ou du bloc local qui réunit les 68 communes sur le territoire grand bisontin –, nous pouvons estimer ces crédits ouverts pour 2022, en additionnant notre engagement, à 110 M€ et l'engagement de l'ensemble des communes à environ 200 M€ d'investissement, ce qui, bien évidemment, constitue un puissant vecteur de développement pour l'ensemble de notre territoire. C'est simple à faire, ce sont 200 M€ pour 200 000 habitants. C'est donc la traduction de notre entrée en phase opérationnelle de nombreux chantiers stratégiques.

Concernant le deuxième axe fort du budget 2022, il s'agit bien évidemment d'un soutien marqué au fonctionnement pour faire face à l'augmentation de dépenses contraintes, comme l'énergie, les carburants ou les assurances, et pour préserver la qualité du service public intercommunal. Ce soutien correspond aussi à notre volonté d'assumer nos engagements en termes d'investissement en garantissant un niveau d'ingénierie interne nécessaire à la bonne réalisation de nos projets et au développement de nos politiques publiques.

Cela se traduit notamment par une évolution de 3 % de la masse salariale sur le budget principal et par des opérations nouvelles ou renforcées de 0,6 M€ au budget primitif. J'en citerai quelques-unes. Vous savez que dans notre stratégie budgétaire, c'est l'enveloppe dont nous nous sommes dotés pour pouvoir engager chaque année quelques actions nouvelles. Dans ces 0,6 M€, vous avez :

- la Cité de l'Emploi (70 000 €),
- Bio Innovation, avec un renforcement de notre contribution financière de 25 000 €,
- notre engagement sur « Terre de Jeux » (40 000 €),
- les études sur un projet d'Agence de l'Énergie,
- un investissement nouveau et déterminé sur les 24 Heures du Temps (+60 000 €).

Vous savez que ce dernier fait partie de ces orientations dans le cadre de la valorisation de nos inscriptions UNESCO. C'est un volet qu'il nous faut valoriser sur le plan de l'attractivité. Nous avons évoqué précédemment l'accroissement de notre soutien aux actions d'animation à la Citadelle (50 000 €). Nous pourrions ajouter d'autres actions, mais j'en resterai là. Ces éléments participent ainsi à un renforcement de notre attractivité. Pour satisfaire, réaliser et honorer ces engagements en investissement et en fonctionnement, nous faisons un choix de maîtrise et de modération sur le recours à la fiscalité en 2022, après trois années de stabilité totale – nous en avons largement débattu lors des orientations budgétaires – en actionnant la majoration spéciale de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Cela permet simplement d'amener le taux de CFE du Grand Besançon au niveau moyen national, soit une hausse de l'ordre de 0,9 %, ce qui amènera notre taux à 26,50 %, niveau inférieur à la moyenne des communautés urbaines et métropoles, celui-ci étant légèrement supérieur à 30 % en 2021 dans ces instances.

Le produit supplémentaire attendu s'élevant à 150 000 €, il reste limité au regard des contraintes fortes qui pèsent aujourd'hui sur notre intercommunalité, et peut-être plus encore à l'égard des incertitudes majeures auxquelles nous devons faire face pour 2022 et les années suivantes.

Des inquiétudes renforcées avec la confirmation des risques évoqués lors des OB

Nous avons pu évoquer ces incertitudes lors des orientations budgétaires. Depuis, en quelques semaines, hélas, nous ne pouvons que constater que celles-ci se sont encore renforcées. Au-delà de la crise sanitaire, le contexte international, en particulier la guerre en Ukraine, augure de la poursuite d'une inflation élevée et le maintien des difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières et fournitures. Les cours actuels de l'énergie sont très préoccupants, avec des incidences fortes notamment sur le budget Transports. Les associations d'élus locaux ont d'ailleurs fait remonter auprès de l'État ces impacts préoccupants de l'explosion des prix de l'énergie sur les budgets des collectivités locales en appelant, si c'était possible, à une compensation pour ne pas pénaliser les services publics compte tenu de ce qui se pratique par ailleurs.

Ce contexte général a deux conséquences importantes sur le plan budgétaire. C'est difficile d'en mesurer avec exactitude les impacts dans la durée. Il s'agit d'une part de l'augmentation des coûts de nos interventions et de nos projets, y compris avec l'impossibilité dans certains cas de tenir les prix des marchés en cours malgré les clauses de révision de prix et d'autre part un allongement probable des délais de réalisation en lien avec la perturbation forte des approvisionnements et les risques de pénurie.

Il existe une autre annonce récente, même si nous n'en connaissons pas les contours exacts du calendrier. Je veux parler du dégel du point indiciaire de la fonction publique. C'est évidemment une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat de notre personnel, cadres et agents. C'est évident, mais cela constitue bien évidemment un point de vigilance supplémentaire, car durable, ce dont nous ne doutons pas – quant aux contraintes sur nos budgets de fonctionnement. À cela s'ajoutent aux incertitudes que nous avons pour l'avenir celles de la situation des finances publiques en premier lieu, dans un contexte où la réforme fiscale nous a privés d'une grande partie de notre levier d'actions. Rappelons que nous n'avons plus de pouvoir de taux que sur 35 % de produit fiscal. En tout état de cause, le budget 2022 est construit de manière à s'assurer de la réactivité nécessaire à ce contexte bouleversé, notamment parce que nous avons inscrit – bien nous en a pris – des dépenses imprévues importantes, notamment en fonctionnement avec 1 M€ pour le budget principal et près de 2 M€ pour le budget Transports.

Nous ferons quoi qu'il en soit les choix qui s'imposent, y compris en décision modificative, en fonction de l'évolution des prix et d'autres contraintes que l'avenir nous réserve le cas échéant.

J'ajoute que l'actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF), pour sa partie investissement, qui interviendra comme chaque année en juin prochain, permettra d'intégrer les premiers impacts du contexte économique actuel tant en termes de coût sur nos opérations que sur les délais.

Un BP 2022 de 320,6 M€ hors subvention d'équilibre

J'irai maintenant plus vite sur les grands chiffres déjà présentés lors des orientations budgétaires et que vous avez bien évidemment dans votre dossier. Cela a été dit et nous l'avons sous les yeux. Le budget de Grand Besançon Métropole pour 2022 représente plus de 320 M€ répartis en 11 budgets, 162 M€ étant consacrés aux budgets annexes. C'est pour souligner l'importance de ces budgets annexes. Cela me conduit cette année à vous présenter dans la suite de ce diaporama les chiffres en consolidé tous budgets confondus.

Les dépenses consolidées 2022

Si l'on consolide l'ensemble, les dépenses de fonctionnement représentent près de 210 M€ consacrés au service public intercommunal à proprement parler. Parmi les grands postes, vous retrouvez :

- les dépenses de personnel pour plus de 63 M€,
- la délégation sur les transports avec Keolis et les marchés d'affrètement pour le périurbain pour 48 M€,
- les dépenses de fonctionnement plus courantes pour 43 M€.

Cette présentation permet par ailleurs de mesurer la faiblesse de nos marges de manœuvre en fonctionnement, avec une très grande partie des dépenses courantes, contraintes, qu'il faut bien assumer. En matière d'investissement, ce sont plus de 86 M€ directement injectés dans l'équipement et le développement du territoire. Rappelons à ce titre qu'en 2021, 80 % des marchés attribués par Grand Besançon Métropole l'ont été auprès d'entreprises de la région.

Les recettes consolidées 2022

En matière de recettes, celles-ci représentent 239 M€ en fonctionnement, hors reprise des résultats dans les budgets annexes et dans le budget principal. Comptablement, elles sont dans les budgets annexes, mais elles ne le sont pas dans ce raisonnement. Notons à la fois la faiblesse de la part de la fiscalité avec levier fiscal par rapport à l'ensemble de nos recettes de fonctionnement et d'investissement et celle parallèle des dotations de l'État de 9 % également, mais aussi la part des recettes tarifaires de 17 % qui sont importantes.

En matière de recettes d'investissement, il est important de souligner que plus de 24 M€ sont attendus en subventions de nos partenaires dédiés, preuve de la capacité de notre intercommunalité à nouer des alliances et à porter des projets, dont l'intérêt et les impacts dépassent très largement notre seul territoire. Sur le plan de l'emprunt, notons que le besoin sera ajusté en cours d'année en fonction des réalisations, parce que gérant nos investissements dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) comme une Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP), cela a été indiqué maintes fois dans la phase préparatoire avec l'ensemble des gestionnaires. S'il était nécessaire, nous ferons précisément le nécessaire en décision modificative pour accompagner des opérations qui iraient un peu plus vite que prévu dans ce budget. Bien évidemment, sur le budget principal, puisque nous n'avons pas repris les résultats 2021, l'aspect emprunts sera réajusté, comme je viens de l'indiquer.

Voilà les éléments caractéristiques essentiels résumés que je souhaitais exposer devant vous. Je répète que c'est en tout point conforme à ce qui a été présenté en orientations budgétaires. Voilà, Présidente, pour cet exposé de présentation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est un exposé clair, avec une présentation des chiffres qui permet d'avoir des points de référence. Avez-vous des commentaires ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Cher Gabriel, Monsieur le Premier Vice-Président, le budget primitif 2022, tel qu'il est présenté et tel que vous l'avez présenté, est un budget ambitieux pour le territoire de Grand Besançon Métropole. Il a pour ambition d'agir pour rendre attractif notre territoire dans un cadre qui permet de préserver la qualité de vie de ses habitants. Cette ambition affichée est rendue possible grâce à la situation financière de la collectivité qui retrouve des marges de manœuvre, notamment avec le rétablissement du niveau de l'autofinancement qui progresse quasiment de 22 %.

Toutefois, dans le cadre de l'intercommunalité, cette dynamique se construit avec l'ensemble des communes membres qui participent à la vie de la Communauté urbaine et à son budget. C'est pour cela qu'à mon sens, il faut différencier l'ambition affichée et l'ambition réaliste, mais j'y reviendrai. Cette évolution de 6,7 % du budget primitif est rendue possible grâce à une forte évolution des recettes en

fonctionnement, comme en investissement. Les recettes de fonctionnement sont majorées de 4,5 M€. Ces recettes supplémentaires attendues proviennent essentiellement d'une recette supplémentaire de 4 M€ inscrite au titre des allocations compensatrices comparativement au BP 2021. Sans entrer dans le détail de l'évolution de toutes les recettes, je note toutefois une contraction des recettes fiscales. Bien que vous prévoyiez une évolution de 5,5 % de la fraction de TVA qui représente à elle seule plus de 33 M€, vous prévoyez également une évolution de 3,1 % du produit de la taxe sur le foncier bâti et de 3,2 % du produit de la contribution foncière des entreprises. Sur la fraction de TVA, vous le faites en raison du dynamisme des remontées comptables données de chiffre d'affaires.

Vu le contexte, et vous l'avez évoqué, n'êtes-vous pas trop présomptueux sur cette évolution ? Ou surtout, a contrario, prévoyez-vous une baisse de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) ? Nous le verrons plus tard. Sur le foncier bâti, vous n'augmentez pas le taux, mais la majoration est portée par l'évolution des bases, comme je l'évoquais, estimée à 3,4 %, ce qui augmentera de fait la facture pour les ménages propriétaires. Pour les entreprises, la revalorisation des bases est estimée à 0,5 %, mais en plus, vous augmentez également le taux, passant celui-ci à 26,5 %. Cette augmentation d'impôts à l'encontre des entreprises n'est pas nécessaire à l'équilibre du budget. Je l'ai déjà évoqué lors des orientations budgétaires. Il aurait suffi de réduire les charges en fonctionnement d'autant. En effet, la situation des entreprises, malgré les signes de reprise, reste préoccupante dans un contexte de conflits en Ukraine, de reprise de l'inflation, d'augmentation du coût de l'énergie et des transports, sans savoir quel sera l'impact de cette nouvelle crise internationale sur le chiffre d'affaires des entreprises après la pandémie du Covid-19.

Pour en revenir au budget, comme je l'avais évoqué précédemment, vous prévoyez même une baisse des prévisions de CVAE de 6,7 %, en lien avec la baisse déjà constatée du chiffre d'affaires des entreprises.

Par ailleurs, les recettes d'investissement progressent de 20 %, soit 6,6 M€ supplémentaires. C'est en premier lieu la majoration de 23,7 % des recettes propres d'investissement inscrites au titre des opérations programmées, comme les participations des partenaires aux opérations du Campus de la Bouloie, de la bibliothèque, des fonds de concours des communes ou des subventions attendues dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), mais aussi de la majoration de plus de 35 % du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). D'ailleurs, des questions se posent sur ces projets, notamment le projet d'un Campus de la Bouloie ou de la grande bibliothèque, où des enveloppes par voie d'avenants augmentent le prix initial. Une question peut se poser. Comment allons-nous faire pour payer l'ensemble ? D'ailleurs, nous le verrons lors des révisions des AP/CP. Nous constatons ainsi une progression de plus de 18 % du budget d'investissement en 2022. Ce volume de plus de 62 M€ inscrit au budget, majoré de 12,6 M€ de report porte le budget 2022 à près de 75 M€.

Certes, nous entrons dans une phase opérationnelle de deux projets phares. Nous avons le lancement en 2022 de la reconfiguration du Campus de la Bouloie, comme je l'ai évoqué, avec 13 M€ inscrits au BP 2022 et la réalisation des études en vue de la réalisation de la grande bibliothèque avec l'inscription de 3,4 M€ au budget 2022, sans parler des autres projets. D'où ma remarque initiale en début de propos entre l'ambition affichée et l'ambition réaliste. La collectivité est-elle en mesure de réaliser ce volume de 75 M€ inscrits au budget ? Vous inscrivez dans les OB la volonté de réaliser le budget d'investissement à hauteur de 70 %. Sommes-nous calibrés administrativement, techniquement pour y parvenir ?

Ainsi, malgré les éléments évoqués, je ne valide pas la proposition d'augmentation de fiscalité à l'encontre des entreprises et je propose que nous revenions sur cette décision qui serait un geste fort à l'égard de celle-ci, car la dynamique d'une métropole est liée, certes, à son capital humain, à son potentiel d'innovation, à la formation de sa jeunesse, mais aussi et surtout aux performances économiques de son tissu industriel et commercial. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Premier Vice-Président, mes chers collègues, je vais être plus sur les thématiques et les orientations de ce budget, car cela m'intéresse davantage que la mécanique financière. Tout d'abord, je vais commencer par les éléments que je partage avec ce budget. Il comporte un certain nombre d'orientations et des choix d'investissements qui répondent à des enjeux cruciaux. Je pense à la transition énergétique, à l'habitat, à la mobilité, aux

mobilités douces. J'ai une petite pensée d'ailleurs en ce jour pour la fin de la troisième enquête publique sur l'aménagement de la RN57 entre Micropolis et Beure. Nous avons d'autres investissements qui confortent notre rayonnement et notre attractivité.

Vous connaissez mon attachement à ces sujets, mais je voudrais m'arrêter quelques instants sur nos investissements en direction de l'enseignement supérieur. Personne n'ignore ici l'importance de l'Université pour notre attractivité, pour notre dynamisme économique et démographique, et peut-être, me direz-vous, encore davantage à la lumière des tensions récentes entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté, la raison pour laquelle j'ai défendu avec force le projet de grande bibliothèque face aux hésitations de notre Présidente et la raison pour laquelle j'ai voté sans réserve la rénovation en profondeur du Campus de la Bouloie. Nous partagerons, j'imagine, qu'il est hors de question de voir le siège de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté quitter Besançon. Nous devons défendre ce statut de capitale universitaire et je ne doute pas que nous le défendrons.

Ce budget comporte également des éléments qui sont pour moi des sources d'inquiétude et des désaccords. Je réitère mon opposition à l'augmentation de la CFE. C'est clairement un signal négatif envoyé aux entreprises, aux commerçants et aux artisans, qui, contrairement aux propos de Monsieur BODIN – je suis désolé, il n'est pas là – lors du débat d'orientations budgétaires, sont très attentifs à la fiscalité. C'est un signal d'autant plus négatif dans un contexte inflationniste, cela a été dit, où le coût des matières premières et de l'énergie est en forte hausse. À titre personnel, j'ai besoin de visibilité sur la trajectoire fiscale de Grand Besançon Métropole, celle qu'elle entend mener dans les prochains mois. Je voudrais que nous puissions avoir enfin une réponse. L'augmentation du versement mobilité est-elle actuellement à l'étude ?

Pour finir, je voudrais aussi réitérer mon opposition à la limitation de nouvelles Zones d'Activités Économiques (ZAE). Au moment où la France a l'opportunité de retrouver des capacités de production, de créer et de partager de la valeur, il ne serait pas responsable pour le développement de Grand Besançon Métropole, pour l'emploi local, et étant donné l'histoire de notre territoire, de ne pas nous engager avec force dans la relocalisation d'entreprises et la réindustrialisation. Mieux vaut que les entreprises investissent ici, dans le Grand Besançon, plutôt qu'ailleurs sur le territoire français. Ce sont les quelques remarques que je voulais évoquer sur ce budget. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. JACQUIN.- Merci. J'ai un peu perdu la mémoire. S'agissant de l'augmentation de la CFE, les 150 000 € qui généreront une dépense supplémentaire aux entreprises et aux commerces, peut-on me rappeler combien la Communauté urbaine a versé l'an dernier en termes de solidarité aux entreprises ? Comparons ces deux chiffres.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'avais en tête 8 M€. Je ne serais pas capable de préciser le montant, mais nous sommes bien d'accord. Vous vous souvenez de la discussion que nous avons sur la CFE. Il s'agissait de savoir si elle impactait les petites, les moyennes ou les grandes entreprises. Vous savez que cela ne concerne que certaines entreprises. Cela ne les concerne pas toutes. En revanche, nous avons choisi des aides qui ciblaient le monde de l'entreprise. Vous avez raison de le rappeler, Monsieur JACQUIN. Je tiens à rappeler combien les entreprises nous ont remerciés de les avoir accompagnées. Accompagner les entreprises, cela veut dire que nous en avons les moyens. Si nous n'avions pas un certain nombre de recettes, il nous serait difficile d'accompagner. Lorsque l'on nous signalait la tragédie de voir partir en fumée un outil de travail et nous appeler à aider et à accompagner, voire à faciliter ce qui devra se passer par la suite, cela signifie que nous en avons bien les moyens. C'est de cela qu'il est question.

Je tiens quand même à rappeler que nous devrions nous intéresser les uns les autres à ce qui se passe. Aujourd'hui, nous voyons des mesures qui sont prises et qui vont de plus en plus impacter le budget des collectivités, non pas celui de Besançon ou du Grand Besançon, mais aussi celui de la Région, du Département.

Nous avons, par exemple, une baisse majeure de la TVA qui impactera la recette que cela devrait générer en matière de dotations sur nos collectivités. Nous avons aussi des choix qui sont faits et nous les saluons. Nous saluons le choix consistant à annoncer qu'après les élections présidentielles, il pourrait y avoir un réajustement des points d'indice de nos agents territoriaux, ce qui était fortement

demandé, ces points d'indice étant essentiels lorsque nous parlons de pouvoir d'achat, de revenu pour nos agents et même d'attractivité pour le travail réalisé dans nos collectivités. Cependant, cette demande a été faite par l'ensemble des collectivités et vous imaginez bien que ces choix qui sont faits, du jour au lendemain, sans concertation, sans discussion et sans analyse de l'impact que cela pourrait avoir sur nos collectivités, sont autant de moyens que nous aurons en moins.

Une chose est certaine. Nous reviendrons vers vous pour vous dire combien ces politiques menées aujourd'hui sans concertation, sans discussion descendante, sont impactantes sur nos budgets et sur nos capacités d'accompagner. Je crois que nous allons tous le redire. Les élus sont là pour faire en sorte que nous ayons un écosystème qui permette d'accompagner. Nous n'injectons pas directement de l'argent dans l'économie, mais nous sommes là pour faciliter leur implantation, leur installation, leur accompagnement, peut-être leur reconversion. Notre compétence concerne l'aménagement du territoire, l'implantation d'entreprises sur notre territoire. Je vous rejoins, Monsieur CROIZIER, et nous y travaillons très fortement. Notre objectif est de nous assurer que nous puissions, notre territoire et l'ensemble du territoire de la Franche-Comté, le monde économique ne se limitant pas aux limites administratives, réindustrialiser, voire réinstaller l'activité économique sur nos territoires.

Il s'agit pour nous de voir comment elle peut se faire, comment les chaînes de valeur, c'est-à-dire tous les chaînons d'une filière, peuvent trouver sens sur notre territoire ou sur un territoire beaucoup plus large. J'espère bien d'ailleurs que nous serons en mesure d'envisager des alliances de territoires pour penser un territoire d'entreprises, d'industries. Tout cela doit se travailler, et c'est bien ce qui se fait, tout en prenant en considération un élément essentiel à nous tous, à savoir ce changement climatique. Je l'entends dans toutes les bouches, et tant mieux, j'en suis heureuse, que nous sommes tous conscients de la transition écologique dans laquelle nous devons être. Du coup, nous sommes face à des paradoxes, puisque nous devons nous assurer que toutes les valeurs ajoutées produites par notre territoire sont bien toutes mises en œuvre, et être en capacité qu'elles puissent se développer.

J'entendais encore ce matin que par exemple, sur nos régions, la valeur ajoutée du tourisme était aussi importante que celle de l'agriculture. Cela signifie que nous devons être en mesure de nous assurer que l'ensemble de nos atouts territoriaux puissent permettre en permanence de garantir cette dynamique économique. Ce n'est pas simple. Si vous me dites que nous devrions regarder juste le schéma des zones d'activités, juste la problématique de l'agriculture, de nos massifs forestiers, juste la question de notre activité touristique, par exemple, et même l'activité culturelle, l'activité sportive, que nous savons aussi être un élément de dynamique de nos territoires, nous ne sommes pas en train de « saucissonner » notre pensée, mais nous regardons comment notre projet de territoire permet une dynamique en synergie, une dynamique permettant de coordonner tout cela.

Oui, nous travaillons tous ces éléments et nous aurons le grand plaisir de vous présenter ce schéma d'installation des nouvelles zones d'activités en mai prochain. Cela viendra et je suis sûre que cela donnera lieu à des discussions très enrichissantes.

S'agissant de la grande bibliothèque, je suis très heureuse d'avoir dit en début de ce mandat qu'elle répondait à des enjeux importants, notamment au besoin de bibliothèque universitaire, de bibliothèque de conservation, au besoin d'avoir un outil de lecture publique. À l'époque, j'ai émis un doute certain sur le projet tel qu'il était proposé et le coût de fonctionnement qu'il allait générer. Je suis désolée, je suis très fière d'avoir posé cette question, car si cela a donné lieu à des débats, à des discussions sur le maintien de la trajectoire de ce dossier, cela a permis largement de reposer un certain nombre de questions qui ont tout leur sens aujourd'hui. Imaginez bien une grande bibliothèque avec de magnifiques verrières. C'est magnifique, mais il était nécessaire que nous révisions de façon importante ce dossier, car aujourd'hui, l'énergie a un sens. Je répète qu'en termes d'énergie, nous avons une trajectoire, à savoir celle d'un doublement pour un certain contrat, que ce soit le gaz ou l'électricité, qui impactera très lourdement notre budget. Nous avons mis de côté certains financements pour les imprévus. Nous sommes en train de les exploser. Bien sûr, j'en suis très fière.

Quant à l'enseignement supérieur et la recherche, c'est un vrai combat mené entre l'Université de Franche-Comté et l'Université de Bourgogne. Je dis qu'il est venu de l'Université de Bourgogne. Disons-le. Je veux bien considérer que souvent, on ramène à un combat entre deux personnes, deux institutions. Là, le débat est ouvert par l'Université de Bourgogne. Il a même commencé sur la répartition des enveloppes au niveau du CPER, mais il avait commencé avant avec l'I-SITE. Oui, nous discutons de ce qui a fait qu'au départ, nous n'avons pas réussi à gagner l'I-SITE alors que nous avons des

équipes essentielles et excellentes. Je le dis pour ceux qui ne connaissent pas. La recherche ou la formation n'a pas de frontière. Ils ne se posent pas la question de savoir s'ils travaillent avec la Bourgogne, avec Strasbourg, même avec Neuchâtel. En revanche, ils ont besoin d'avoir une gouvernance. Or l'Université de Bourgogne-Franche-Comté garantit cette gouvernance.

Nous redemandons donc que cette Université de Bourgogne-Franche-Comté qui est toute récente soit maintenue et qu'il ne soit pas question qu'elle subisse une volonté de la part de l'Université de Bourgogne de remettre en cause l'ensemble de la structuration du fait de revendiquer un bi-site, sachant que les bi-sites n'existent pas dans les textes. C'est simplement la volonté de remettre en cause la gouvernance et de demander si la Métropole de Dijon serait légitimement la seule à devoir porter haut et fort le monde universitaire de Bourgogne-Franche-Comté. Nous n'en sommes plus là. Ces personnalités politiques doivent se dire que dans un monde qui bouge, qui est relié par le numérique, il faut arrêter avec ces vieilles images pyramidales consistant à dire « nous voulons un siège sans quoi nous n'existons pas ». On nous répond : « sur Besançon, vous réclamez ce siège ». Nous ne le réclamons pas, mais ce siège a fait l'objet d'un accord et nous demandons à ce que les uns et les autres tiennent leurs accords.

Au moment de la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté, l'accord consistait à dire « l'ensemble de la partie éducation, enseignement supérieur, recherche et formation se tiendra sur ce territoire, à Besançon, du fait qu'elle a construit une expérience et un savoir-faire particuliers ». Au regard de cela, d'autres fonctions étaient largement attribuées à la Ville de Dijon et à la Bourgogne, mais surtout à la Ville de Dijon. Une répartition s'était donc faite à ce moment-là. C'était un accord à la fusion. Rien n'a empêché par exemple la Direction du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) à Besançon, le siège étant bien à Besançon. Évidemment, nous voyons une directrice du CROUS qui fait un travail essentiel sur toute la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce n'est pas parce que le siège est ici que nous négligerions une partie soi-disant plus éloignée de Besançon.

Dans cette démarche qui étonne toujours, il est intéressant qu'ils laissent penser qu'un siège devrait être là ou ailleurs pour que les projets soient bien pilotés. Or ce n'est pas audible. Du coup, on stérilise toutes les actions, tout le travail. Les programmes sont aujourd'hui distribués et il n'y a rien pour la Bourgogne-Franche-Comté, zéro centime. Nous avons tous perdu pour la deuxième fois. C'est donc une guerre des terres brûlées, ce que je regrette et je sais combien tout le monde travaille pour faire en sorte que nous puissions travailler. Évidemment, nous revendiquons l'existence de ces accords et nous tenons à ce qu'ils soient respectés. Pour autant, je le dis aussi : nous avons besoin d'avoir ensemble une compréhension de ce qui arrive.

J'entends les propos de Monsieur FAGAUT lorsqu'il demandait si les millions d'euros annoncés pourraient être investis, si nous avons administrativement et techniquement la capacité de suivre ces dossiers. Avons-nous aujourd'hui la capacité de voir que les investissements tels qu'envisagés pourront tenir au vu de l'inflation dans laquelle nous nous trouvons ? Oui, je l'espère bien et si tel n'était pas le cas, nous serions tous dans le même bateau. Tous les projets que nous menons sont cofinancés. Ce n'est pas que la question de Grand Besançon, mais c'est aussi celle de la Région, du Département, de l'ensemble des collectivités, pour savoir si nous pourrions continuer sur les projets tels que dessinés. Nous partagerons cette question. Je suis sûre que nous la suivrons tous attentivement, mais pour l'instant, aujourd'hui, nous avons des équipes qui, administrativement et techniquement, sont engagées dans ces projets pour les tenir.

Quant aux surcoûts, nous le savons. Le Préfet organise des réunions pour voir dans quelle mesure nous parviendrons à tenir ces surcoûts. Certaines réunions laissent entendre qu'effectivement, nous ne savons pas comment passer cette période. Il faut le savoir. J'aime bien dire les choses et vous m'avez toujours entendu dire très clairement les choses. Nous ne savons pas ce qui se passera en juillet, en septembre ou en octobre. Nous ne savons pas comment le président, ou la présidente, traitera les collectivités. Nous avons entendu Monsieur MACRON annoncer qu'il solliciterait les collectivités à hauteur de 10 Md€.

Si je ne me trompe pas, lorsque nous avons eu l'obligation de signer un contrat qui nous contraignait en termes de fonctionnement, c'était pour atteindre une contribution à hauteur de 12 Md€. Nous sommes donc sur le même schéma. Cela signifie que nous subirons des changements structurels d'accompagnement du fonctionnement, car il y a des changements de valorisation de l'emploi des agents territoriaux, que nous avons une TVA qui n'est pas dynamique comme les uns et les autres

l'avaient envisagé. Cela signifie aussi que nous avons des changements sur la CVAE, qui ont été amenés à faire baisser les recettes aussi de ce côté-là au bénéfice de l'entreprise. Nous avons eu un ensemble de transformations qui font que les collectivités sont en tension. En plus de tout cela, alors que pendant la crise on avait enlevé ce contrat consistant à dire « réduisez et contraignez le fonctionnement », si ce contrat revient, je reviendrai vers vous et nous expliquerons sur quel budget nous devons envisager les travaux que nous devons mener.

Ce sera de la responsabilité du président (ou de la présidente) de la République qui prendra en main le rôle de chacun. En effet, 10 Md€ sur le dos des collectivités qui ont assumé l'ensemble des crises que nous venons de traverser, est-ce responsable ? Nous verrons la réponse dans quelques mois.

M. BAULIEU.- Dans les propos de la présidente, de nombreux éléments ont été apportés en réponse aux interrogations ou aux observations en matière de stratégie de notre établissement. Je vais simplement ajouter deux ou trois petites précisions, car je crois que l'essentiel a été dit. Sur les questions relatives à l'évolution de certaines recettes, dont nous ne sommes pas totalement certains, par exemple, nous inscrivons une évolution de 5,5 % de notre enveloppe TVA, car nous avons cette indication. Nous entendons de toutes les collectivités cet an-ci un chiffre à 2,8 ou 2,9 % qui circule. Dernièrement, nous avons entendu le ministre du Budget parler de 6 %. Je vous livre ces chiffres avec les interrogations que nous avons tous pour voir ce qu'il sera au bout du compte. Il est vrai que cela conforte toujours nos appréhensions lorsque l'on parle de compensation, puisque l'on avait tendance à dire que pour une compensation de TVA, il s'agissait de ne pas se rater lors de la négociation sur la part de la TVA nationale qui nous reviendrait.

Ensuite, c'est au gré de l'évolution économique. Si l'évolution économique est porteuse, ce sera bon pour nous, et si elle ne l'est pas, ce ne sera pas bon pour nous. Or manifestement, dès les premières années, ce n'est pas ce qui prévaut et il y a un ajustement politique, ce qui fait qu'il est toujours très difficile de contractualiser avec l'État. C'est vrai du contrat de Cahors, mais nous ne savons pas ce qu'il restera à l'échéance. Cela étant, cela vaut pour la TVA aussi. Nous pensions que cela allait être très mécanique. Or, cela ne l'est pas. Sur la CVAE, nous avons des indications— je crois l'avoir dit lors des OB — plutôt défavorables avec une baisse de notre reversement de CVAE entre -6 et -7 %. Il semblerait que finalement, notre situation là aussi soit assez différente, puisque nous reviendrons aux environs peut-être de la moyenne nationale à -4,7 %. C'est dire qu'effectivement, des parts d'incertitude nous interpellent, comme vous, mais sur celles-ci, nous n'avons pas d'autres éléments que ceux que je vous communique en direct.

Sur les aspects touchant au recours à la fiscalité, j'ai bien entendu la confirmation des propos tenus lors des orientations budgétaires, mais je vous invite tous à nous inscrire en responsabilité face à l'avenir en matière de ressources nécessaires. Certes, la situation des entreprises n'est pas égale, mais nous disions la même chose lorsqu'il s'agissait de leur apporter une aide. Je me rappelle avoir entendu beaucoup de choses comme quoi il fallait déverser des millions d'euros indistinctement, y compris ceux que nous n'avions pas. Nous avons essayé, dans le dispositif conduit avec la Région, d'avoir des approches beaucoup plus circonstanciées, ce qui était bien. C'est vrai que nous ne pouvons pas faire l'impôt de la même manière. Les évolutions que nous menons sont uniformes, mais sur le contexte actuel, il serait erroné de dire que jusqu'à présent, le contexte économique est défavorable. J'entends d'ailleurs beaucoup de choses tous les matins, tous les midis et tous les soirs, qui disent l'inverse.

Cependant, nous avons surtout une responsabilité, y compris en matière de recettes, de ne pas prendre de retard. Certains collègues dans cette salle rappellent souvent que nous avons été victimes de notre trop grand sérieux par le passé et bénéficiaires de compensations inférieures à celles d'autres territoires, ce qui est juste. Ne nous exposons pas forcément à tous les coups à ce genre de situation, qui plus est, pour ce qui concerne ce dont nous parlons cette année en matière de CFE, pour un dispositif modeste et ne visant qu'à revenir à une moyenne nationale générale, même pas à celle des territoires comparables aux nôtres. Nous sommes plus de 3 points en dessous de la moyenne des communautés urbaines et métropoles.

Il faut aussi préciser cela y compris aux entreprises quand on leur parle et qui attendent de nous des initiatives que nous essayons d'assumer. Une question a déjà été posée lors des orientations budgétaires et elle est reposée ce soir sur la feuille de route fiscale. J'ai répondu lors des orientations budgétaires que nous avions programmé un travail sur ce sujet en 2022. Certains dans la maison nous reprochent de n'en être que là, mais nous en sommes là. Ce travail reste à faire et je ne vais pas sortir

des informations du chapeau. Cela concerne à la fois la fiscalité, la question valant aussi sur le versement mobilité, sujet également en réflexion, mais je ferai bien d'emprunter. Je ne fais pas de rétention d'information en vous disant que c'est en cours de réflexion et que ce n'est pas un début du commencement de conclusion. Je crois, en ayant donné ces indications, avoir complété le propos plus global et stratégique de la Présidente et de ne pas avoir laissé de côté des éléments essentiels.

Par ailleurs, il y avait une question de Denis JACQUIN sur les aides apportées aux entreprises. Avec la Présidente, nous sortions les 8 à 9 M€. C'est notre contribution globale, y compris sur les pertes de recettes. J'ai eu deux vérifications concernant l'aide aux entreprises de la part du directeur de la Gestion et des Finances et de Nicolas BODIN. Dans le cadre du dispositif conduit avec la Région, ce sont des aides de l'ordre de 4,5 M€ apportées sur notre territoire pour 2020.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu parlais sans compter des recettes, dont nous nous sommes privés. Vous vous rappelez que nous avons mené un certain nombre d'actions.

M. JACQUIN.- Si je comprends bien, actuellement, le gros problème concerne l'augmentation de la CFE de 150 000 €, et ce sont 4,5 M€ que nous avons donnés d'un autre côté. Merci.

M. BAULIEU.- Denis, tu as remis du carburant ou du bois dans le feu, puisqu'il y a deux demandes de parole.

M. MICHAUD.- Pour que l'on ait l'information complète, j'aimerais que l'on dise à quelle hauteur contribuent les entreprises dans notre budget. Si je me souviens bien, rien que dans le budget annexe Transports, pour la mobilité, ce sont 35 M€. Je voudrais savoir pour le budget général, car j'ai du mal à trouver les chiffres.

M. BAULIEU.- En matière de recettes des différents impôts, n'as-tu pas trouvé cela dans le panier fiscal ?

M. MICHAUD.- Je pense qu'il est important que l'on donne toute l'information.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Toutes les informations sont dans le dossier. Il ne faut pas laisser entendre que nous ne la donnons pas.

M. MICHAUD.- Ce n'est pas du tout cela, mais Denis JACQUIN pose une question concernant notre contribution aux aides aux entreprises en disant que, si je résume et il me corrigera si je me trompe, on donne beaucoup et la hausse est finalement peu importante. Je pense qu'il est important, pour que l'on ait bien la connaissance, que l'on ait tous les éléments pour que l'on puisse juger à quelle hauteur contribuent les entreprises dans notre budget. Il faut bien comprendre que nous avons besoin des entreprises justement pour pouvoir construire notre budget. Les réflexions ont été faites – et je les partage – comme quoi aujourd'hui, on va vers des hausses de fiscalité sur les entreprises alors que l'on sort d'une période compliquée, que l'on a des hausses de carburant... Je suis régulièrement en contact avec des chefs d'entreprise, car j'en suis un. Lorsqu'ils évoquent avec moi les difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui, j'y suis sensible.

Je pense que si l'on veut continuer à vouloir accueillir des entreprises sur notre territoire, nous devons être extrêmement vigilants. L'augmentation de la fiscalité est raisonnable et elle peut s'entendre. En revanche, le problème est que notre démarche générale est de toujours vouloir plus de fiscalité. Ici, nous sommes dans un pays où la fiscalité est une des plus élevées d'Europe et on redistribue beaucoup, mais la vérité est quand même celle-là. Jusqu'où allons-nous ? Allons-nous jusqu'à 100 % de prélèvement ?

M. JACQUIN.- Pour terminer, je voulais également comparer la longueur des débats et leur intensité lorsqu'il s'agit de donner de l'argent et d'en prélever.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT souhaite intervenir.

M. FAGAUT.- Là, nous avons engagé le débat sur le rapport suivant concernant les augmentations d'impôt. Monsieur JACQUIN, je pense que vous faites des raccourcis et vous vous trompez dans ce que vous évoquez ici. Cependant, nous avons deux philosophies complètement différentes et il est tout

à fait normal que nous puissions en débattre ici, en Conseil de Communauté. Sans reprendre les propos évoqués auparavant, et je l'avais évoqué dans le cadre des orientations budgétaires, c'est une erreur d'augmenter la CFE à ce jour, à un moment crucial où nos entreprises se relèvent à peine de la situation sanitaire.

Madame la Présidente, vous avez dit que cette situation sanitaire n'était pas finie. Nous ne savons pas comment elle va évoluer. C'est une erreur d'augmenter la CFE dans une situation aujourd'hui de crise mondiale, où l'on connaît une inflation galopante, un fort taux d'augmentation au niveau du fonctionnement de nos entreprises. Si vous me permettez l'expression, je pense que l'on commence à mettre les doigts dans la prise en procédant ainsi. Petit à petit, nous créons un choc fiscal. Nous voyons bien les prémices d'un choc fiscal qui arrive sur notre territoire pour nos entreprises. Madame la Présidente, puisque vous nous dites tout, dites-nous tout sur cette fameuse feuille de route fiscale que vous envisagez. Je vous rappelle quand même que vous aviez refusé de me répondre sur l'augmentation du Versement Transport, sur le fait de passer Besançon en commune touristique. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est.

Je crois qu'au-delà du montant, c'est l'image et le signal que l'on donne à nos entreprises aujourd'hui, à nos investisseurs sur notre territoire et je pense que c'est un très mauvais signal pour nos entreprises. Cela laisse à craindre demain pour les particuliers. Quid du foncier bâti ? Quid du foncier non bâti ? Comment allez-vous vous positionner sur l'ensemble de ces taxes ? Je pense qu'aujourd'hui, nous serions bien aisés de laisser souffler les entreprises et de les accompagner dans cette création de richesses, donc de développement, donc d'emploi. Je pense que nous serions bien aisés de réfléchir davantage – et apparemment, ce sera en mai – sur le développement de nos ZAE pour prospecter et faire venir les entreprises sur notre territoire. Nous l'avons déjà évoqué dans le cadre des orientations budgétaires dernièrement. Je pense que nous faisons une erreur, et vous faites une erreur sur cette augmentation en termes d'image que nous donnons à notre territoire pour aller chercher l'argent, comme certains ont pu le dire, là où il est chez les entreprises. Or ce n'est pas notre philosophie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous en reparlerons dans le dossier suivant, mais lorsque l'on parle de la contribution de l'entreprise et de la dynamique du territoire, on parle aussi de ce que les collectivités garantissent, ce qui se mesure aussi, à savoir les routes, les aménagements de zone, tout le travail fait par les uns et les autres. S'agissant de ces contributions les uns en face des autres, c'est ce rapport qu'il est intéressant de mettre en place, de mettre en face, car c'est bien de cela qu'il est question. On ne peut pas d'un côté extraire une indemnité, puis une autre et à un moment donné, ne pas montrer que tout cela doit faire budget, puisque nous parlons d'un budget, et dans quelle mesure on fait des choix politiques consistant à garantir que l'on accompagne un territoire dans son développement.

Je tiens juste à rappeler – et nous aurons encore l'occasion de le dire un certain nombre de fois – qu'il n'y a rien de vivant s'il n'y a pas de fonctionnement, c'est-à-dire des subventions au sport, à la culture, au social, aux ressources humaines, aux études, qui nous permettent de faire vivre ce territoire. Il ne suffit pas de construire un bâtiment. Encore faut-il y mettre des personnes à l'intérieur. Or la proposition du prélèvement qui pourrait être fait ici, ce dont nous discuterons ensuite, permet justement de garantir le maintien du service. J'entends régulièrement dire dans cette instance : « quel service voulons-nous maintenir sur notre territoire, qui soit bénéfique à l'ensemble de nos habitants ? » Nous le savons tous. L'avantage de ce travail des collectivités est l'équité, la répartition. C'est de cela qu'il est question. Il s'agit de voir comment nous souhaitons apporter cette qualité de service sur ce territoire.

Ce n'est pas à vous que je vais apprendre, parce que je sais que vous savez cela par cœur, que lorsqu'une entreprise s'installe, elle s'installe non seulement parce qu'elle va pouvoir poser son usine sur une zone, mais aussi parce qu'il y a un écosystème, un ensemble de services, parce que les familles des agents et des cadres vont trouver des écoles, des universités, des théâtres, des fonctions urbaines ou plus rurales. Si toutes ces fonctions ne sont pas garanties, ils ne viennent pas. Nous le savons d'ailleurs d'autant plus qu'aujourd'hui que les entreprises s'interrogent quant à leur installation plus particulièrement sur des territoires comme le nôtre, avec une ville moyenne qui garantit ces services.

Nous sommes d'accord, nous regarderons tous ce budget avec attention pour voir quels services il rend. C'est de cela qu'il est question. Nous venons de dire que nous étions très heureux de l'engagement de nos agents. Nous avons parlé du Covid, des Ukrainiens. Nous parlons justement de ce service qui n'est pas rentable, mais qui est fondamental et qui fait société. C'est de cela que nous parlons.

Gabriel, tu veux apporter des éclairages.

M. BAULIEU.- Je vais intervenir rapidement, car vous avez dans le rapport les réponses aux questions posées. Fonctionnons par type de ressources. Tout à l'heure, Jean-Paul MICHAUD a très justement parlé du versement mobilité, taxe parafiscale affectée au budget Transports de l'ordre de 34 M€. Voyons voir comment le versement mobilité évoluera. De même, d'autres budgets annexes ont leurs propres ressources en matière de redevances, par exemple sur les ordures ménagères et autres déchets, et plus généralement, sur les questions d'eau, eau potable et assainissement. Sur la partie fiscalité, vous en avez le détail à la p.54 du rapport, puisque vous avez le détail des 77 M€ prévus pour 2022, et vous les avez par type d'impôt ou de reversement. Nous avons intégré dans ce tableau le reversement TVA, puisque cela fait partie maintenant des éléments majeurs de nos ressources. Vous voyez la difficulté même d'analyses.

Sur une intercommunalité, Jean-Paul, tu te souviens qu'il y a quelques années, j'aurais répondu aisément quelle était la fiscalité si c'était de la fiscalité uniquement d'entreprise, puisque nous étions en taxe professionnelle unifiée (TPU) et c'était notre seule ressource. Je ne pense pas qu'il y ait de jugement de valeur à avoir sur la part que représente l'origine des impôts. C'est ce qui est défini par la loi. Quant à la fraction de TVA, qui est de la compensation de la taxe d'habitation, devons-nous l'affecter à l'habitant dans la répartition ? Ce sont les questions posées. Qui plus est, nous savons que la TVA finale est payée par le consommateur et non par les entreprises. Il n'y a aucun mauvais esprit dans mon propos, mais c'est la mécanique même qui est ainsi. Sur les 77 M€, vous noterez en p.54 que nous en avons presque 33 M€ sur la part TVA et qui correspondent à la taxe d'habitation. Nous avons quelques activités professionnelles qui payaient la taxe d'habitation, mais l'essentiel, voire la quasi-totalité, était un impôt sur l'habitant.

Si nous le rattachions à celui-là, vous voyez après comment les choses se déclinaient. Soyons donc aussi très prudents même sur ces notions d'affectation. Je vous invite à vous reporter à la p.54, car dans ce tableau, vous avez par impôt la part de ressources, à savoir 20 M€ sur la CFE, 12 M€ sur la CVAE, qui sont des impôts typiquement d'entreprise. Dès lors que nous sommes sur la taxe foncière sur le bâti, nous sommes sur un impôt réparti entre les entreprises et les habitants propriétaires privés de résidence. Nous avons la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales) entreprises à 3,3 M€. Faites-vous votre opinion là-dessus, mais je crois que nous avons déjà sorti des documents en faisant une clé de répartition. Avec ce volet TVA remplaçant la taxe d'habitation, cela commence à devenir très difficile de faire de l'affectation d'origine. Vous la voyez dans le détail en p.54. Je ne vais pas faire plus long sur ce sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Hasni ALEM souhaite intervenir.

M. ALEM.- Merci beaucoup. Je voulais intervenir rapidement sur cette question, car j'ai l'impression que le terme « impôts » est un gros mot pour certains dans cette assemblée. Nous avons beaucoup insisté sur le coût que pourrait représenter l'impôt pour certaines catégories de la population, mais j'aimerais quand même remettre en avant cet aspect comme quoi l'impôt représente des services publics. Nous sommes dans un pays où le taux de prélèvement est assez important, mais dans le même temps, il y a un fort taux de service public. Par exemple, aux États-Unis, pays que j'aime beaucoup, une hospitalisation Covid coûte 40 000 €. En France, ce n'est pas le cas et ce n'est pas pour rien. Un choix a été fait depuis bientôt 70 ans, depuis 1945 avec le programme du Conseil National de la Résistance (CNR), de reposer la question de la redistribution, de la solidarité nationale.

À mon sens, lorsque j'entends certains discours que je trouve apocalyptiques, j'ai l'impression que l'on va tripler les impôts pour les entreprises, et que dans les six prochains mois, nous serons dans la République soviétique de Grand Besançon Métropole. J'ai clairement cette impression que nous devons savoir raison garder par rapport à cela. Nous devons vraiment essayer de regarder pourquoi les services publics ne représentent pas un poids mort dans l'économie. En effet, ils sont dynamiques dans l'économie et contrairement à ce que pensent certains, ils sont rentables pour l'économie.

Par ailleurs, ils ont une utilité forte, sociale et économique, et j'espère vraiment qu'à l'avenir, lorsque l'on nous dira qu'il ne faut pas augmenter les impôts, mais qu'il faut chercher des sources de financements ailleurs, réduire le fonctionnement, que l'on nous dise où réduire le fonctionnement et où réduire les services publics de GBM, car si nous n'augmentons pas les impôts, nous réduisons le service public. Merci.

M. BAULIEU.- Merci. Sur ce qui vient d'être dit, c'est un élément important, et nous connaissons toutes les controverses. Sur l'utilité de l'impôt et l'analyse économique que nous pouvons en faire, le fait est qu'en France, nous avons une économie très intégrée. Les prélèvements obligatoires représentent un levier économique considérable. D'ailleurs, à chaque période un peu difficile, les acteurs économiques principaux savent nous le rappeler en tapant à toutes les portes, chacun s'en souvient et le sait fort bien. Il est vrai que nous sommes tous des élus. Lorsque nous organisons notre conférence sur l'investissement en direction des entreprises, lorsque nous sommes interpellés sur les attributions de marché, nous parlons d'économie. Nous ne parlons pas uniquement de prélèvements qui auraient un effet négatif. L'action que nous conduisons par son aspect redistributif est un levier de dynamisme de l'économie important.

C'est dommage lorsque l'on regarde l'impôt par un seul bout de la lorgnette. Nous le savons, c'est un classique. Nous devons bien y sacrifier également dans notre assemblée, comme ailleurs, mais je trouve cela dommage. Ensuite, cela ne veut pas dire qu'il faut faire n'importe quoi, bien évidemment. Y a-t-il d'autres observations sur ce budget ? Nous avons déjà beaucoup débattu des rapports suivants.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER, vous êtes intervenu une fois. Allez-y.

M. CROIZIER.- J'aurai des remarques concernant le dossier suivant sur la fiscalité et vous venez de répondre à ces remarques. Je vais le faire maintenant, cela nous évitera de le refaire ensuite. Nous avons des conceptions différentes et il faut les respecter. J'imagine que ce n'est pas pour le plaisir que Monsieur FAGAUT ou moi-même tenons cette position, mais c'est tout simplement parce que c'est la nôtre. Si j'ai cette cohérence de prôner à l'échelle nationale une baisse des impôts de production, ce n'est pas pour voter une augmentation à l'échelle locale. C'est évident, et cela fonctionne. Avez-vous vu le taux de chômage ? Permettez-moi, Madame VIGNOT. Vous rendez-vous compte que dans cette élection présidentielle, cela doit être la première fois de la V^e République où le thème du chômage n'est pas le thème principal ? C'est directement la conséquence de cette façon d'envisager l'impôt. Vous ne partagez pas cette conception, je respecte votre position, mais s'il vous plaît, respectez aussi notre façon d'envisager cette position.

Par ailleurs, je ne suis pas contre l'augmentation de l'impôt, mais dans ma conception, cela doit arriver en dernier recours. Face à cette augmentation d'impôt, il me manque une sorte de plan pour augmenter l'efficacité de l'action publique de Grand Besançon Métropole. Je vais vous raconter une anecdote. Je me suis déplacé à une réunion de secteur. J'ai quitté mon travail. Je suis arrivé une demi-heure en retard. J'ai vu des groupes d'élus en train de faire des ronds bleus et des ronds rouges sur des cartes de Besançon pour entourer la notion de centralité sur rien, sur du ressenti. Or ce n'est pas ma façon de travailler. Si je cumule, dans cette réunion, il y avait plusieurs agents de l'AudaB, de la Ville de Besançon. Combien a coûté cette réunion ? Pour en faire quoi ? Rien ! Si l'on cumule toutes les réunions de travail, tous les comités de pilotage, toutes ces réunions qui ne servent à rien, car elles ne servent à rien – je ne dis pas non plus que toutes les réunions ne servent à rien, ne caricaturez pas mon discours – je suis certain que nous avons les 150 000 €.

À un moment donné, accélérons le processus de décision, ne nous perdons plus dans des réunions qui ne servent à rien, arrêtons ces comités de pilotage qui coûtent beaucoup d'argent, soyons plus efficaces dans l'action publique, ayons plus d'entreprises, une population plus dynamique. Tout cela ferait moins de dépenses de fonctionnement d'un côté et plus de rentrées fiscales d'un autre. J'aimerais avoir ce plan pour voir comment le Grand Besançon peut être plus efficace dans ses processus et accélérer ses prises de décision. Merci.

M. BAULIEU.- S'agissant de l'intervention que tu viens d'évoquer, Laurent, et de comment nous pourrions sans doute mieux fonctionner, je trouve personnellement que l'exemple souligné est « à côté de la plaque ».

Je suis aussi élu d'un secteur et dans mon secteur, parce que nous parlions de PLUi (Plan Local de l'Urbanisme intercommunal) – allons au bout des choses –, je sais bien que nous sommes à l'ouest, et solidairement avec mes collègues, nous avons peut-être une vue particulière. Sur un sujet où il n'est pas si évident de réussir à faire participer les élus, j'ai trouvé précisément que la méthode avait contribué de faire de cette réunion une réussite pour faire participer très concrètement les élus à la fois sur la vie de leur secteur et leur vision du secteur. En effet, nous avons analysé la manière de fonctionner et nous

avons vu où pouvaient être les centres d'intérêt, donc éclairé finalement les orientations qui pourraient être prises par la suite. Sincèrement, je ne pouvais pas ne rien dire après cet exemple précis. Sur l'aspect de la fiscalité, il peut y avoir des aprioris, des positions de principe différentes, mais c'est la loi du genre et nous la respectons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LAROPPE.- Merci. Je vais me permettre de prendre la parole, car il est rare que je la prenne sur des sujets qui ne concernent pas l'urbanisme ou le PLUi. En l'occurrence, par l'intervention de Monsieur CROIZIER, cela a été le cas. Monsieur CROIZIER, la première chose que je dois reconnaître est que lorsque vous êtes d'accord, vous le dites, ce que je trouve très honorable, car ce n'est pas le cas de tout le monde sur certains sujets. Je le remarque et je tiens à le dire, car il est important au sein d'une assemblée qu'au sein des différents points de vue, lorsque l'on arrive à avoir un point de vue commun, on le partage et je trouve cela constructif. Pour autant, je me permets de prendre la parole, car je ne partage justement pas votre point de vue. Sur les sujets de réunionite aiguë, quant à l'analyse de diminuer le nombre de réunions et de ne faire que des réunions pertinentes, je n'ai aucun problème à dire que cela guide mon mandat, et je le dis très sincèrement.

Vous dites que finalement, nous faisons des réunions qui ne sont pas pertinentes. Je suis prêt à l'entendre et nous pouvons en discuter de manière constructive en off pour voir ce qui est pertinent ou non et pour essayer d'améliorer les choses. Je suis vraiment ouvert à cela. Ensuite, je vais prendre des exemples concrets depuis le début de ce mandat. Au niveau de l'urbanisme, puisque l'urbanisme est visé sur la construction du PLUi, je ne reviens pas sur l'intervention de Gabriel BAULIEU. Nous avons quasiment l'ensemble des maires dans la salle. Je ne peux pas me passer pour construire les projets d'urbanisme qui impactent directement leur commune. Je suis obligé de m'appuyer sur eux pour qu'ils fassent des ronds sur des cartes. Cela peut paraître bateau, mais cela permet de donner de grandes lignes sur la construction d'un projet extrêmement central, puisqu'elle regroupe tous les autres plans que nous construisons. J'ai donc besoin de leur connaissance pour construire leur projet et pour que le projet que nous construisons leur convienne aussi. C'est bilatéral. C'est le premier point sur le PLUi.

Plus globalement, le PLUi étant encore intangible à l'heure actuelle, puisqu'il est en construction, sur les choses construites depuis le début de l'année, pour éviter les réunionites aiguës et accélérer les processus, au niveau de l'urbanisme, nous avons digitalisé les procédures sur l'ensemble de l'agglomération. Aujourd'hui, un habitant qui veut venir déposer un permis de construire ou quoique ce soit d'autres, c'est complètement digitalisé. C'est donc beaucoup plus rapide, il peut le déposer 24 h/24 et il y a des réponses en permanence. On peut m'accuser de beaucoup de choses, je n'ai pas de problème avec cela, mais en revanche, que l'on m'accuse de réunionite aiguë, je suis surpris, car cela guide vraiment mon mandat. Dès que l'on peut améliorer un service, ce que nous avons fait pour les dépôts de permis de construire sur l'ensemble de l'agglomération, la digitalisation est une bonne chose. Nous avons gardé également les éléments papier, c'est donc toujours possible. En tout cas, nous faisons en sorte que ce soit plus rapide et plus performant.

Pour me raccrocher au débat, car c'est le débat initial, je ne vais pas revenir sur les prélèvements, ou non, et le taux de prélèvement, Gabriel BAULIEU et sa délégation étant en charge de ces sujets et j'ai toute confiance en lui, mais ma vision est d'optimiser l'argent qui revient dans le giron de la collectivité. L'objectif d'une collectivité est de rendre le meilleur service aux habitants. À travers ce que propose ce programme, quant à l'argent que nous venons récupérer des entreprises, puisque c'est via les entreprises que nous avons une rémunération, nous faisons le maximum pour éviter qu'il y ait des coûts, donc que des réunions inutiles soient mises en place, donc pour que l'argent économisé soit pertinent et optimisé de ce côté. Je tenais à le rappeler, car je pense que sur ce genre de sujet, nous devons vraiment faire attention. Bien entendu, si certains maires pensent que nous faisons trop de réunions concernant le PLUi, je serai prêt à l'entendre et à travailler avec eux.

M. LAIDIE.- Je suis un petit élu municipal, un petit maire. C'est vrai que nous faisons beaucoup de réunions, mais je trouve cela constructif. Effectivement, nous ne partageons pas tous le même point de vue au départ. Je trouve que l'intérêt du fonctionnement de la Communauté urbaine est justement d'échanger et de progresser ensemble sur des sujets importants. Certes, certaines réunions sont moins productives que d'autres, mais il faut en passer par là. Je pense qu'il ne faut pas faire l'économie de ces réunions. Elles sont importantes, et Dieu sait qu'elles sont chronophages. Je suis le premier à le dire. J'en fais tellement que je ne peux même pas aller aux réunions du SCoT et j'en suis désolé, mais

je recompte à rebours ce que l'on m'a dit l'autre jour. Humainement, je ne peux pas être partout. C'est un simple constat.

Je préfère que ce soit les élus avec les services, qui répondent aux questions posées sur des problématiques essentielles, que ce soit le PLUi ou n'importe quoi. Nous avons encore une question de mobilité en réunion de secteur lundi après-midi. J'aime mieux que ce soit les élus et les services qui répondent à ces problématiques, plutôt que l'on aille chercher avec je ne sais quel financement des cabinets de conseil, ce qui se pratique à d'autres échelles. Je voulais le dire. C'est un petit coup de gueule, mais c'est dit.

Mme BARTHELET.- J'ajoute qu'effectivement, nous sommes très sensibles et attachés au nombre de réunions. Je me sens un peu concernée, car j'ai la délégation interschéma. Nous essayons justement de mutualiser des temps particulièrement cette année, voire particulièrement sur ce mandat. Effectivement, vous devez avoir la sensation d'être sursollicités, car nous avons plusieurs schémas en révision, plus le PLUi en élaboration. Cela multiplie donc forcément les temps de travail et de rencontres. Je pense qu'il est important que nous respectons notre charte de gouvernance, que nous fassions vivre ces comités de secteur, que nous adossions aussi à cela des conférences des maires. Nous en avons eu récemment, soit d'information, soit au cours desquelles nous avons pu plus débattre, mais elles sont, à mon avis, essentielles. Je ne crois pas que les élus aient regretté de venir.

Laurent, pour essayer d'éviter justement de surmobiliser les élus, nous essayons d'aborder les thématiques une seule fois. Par exemple, en conférence de SCoT, nous avons abordé le thème de l'eau. Nous avons bien sûr une pensée pour le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) ou le PLUi et ce ne sera pas de nouveau abordé dans le cadre de ces schémas pour justement optimiser ces temps. Je suis désolée si tu as cette sensation, mais nous essayons d'aller dans le sens de ce que tu proposes, d'optimiser, d'éviter de surmobiliser nos équipes et les élus que nous respectons beaucoup.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'agissant de la question du chômage, j'espère que c'est structurel et que nous ne sommes pas simplement sur un effet conjoncturel. Je croise les doigts pour que nous soyons bien dans cette situation. Par ailleurs, nous devons nous demander, ce que quoi nous travaillons tous, de quel chômage nous parlons et si nous parlons de plein emploi, car très souvent, nous parlons de plein emploi, et de quel plein emploi nous discutons. Cependant, je pense que nous reviendrons sur ces questions dans d'autres dossiers. Sur ce rapport concernant le budget, y a-t-il d'autres prises de parole ? S'il n'y en a pas d'autre, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 12 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n° 7 - Vote des taux de fiscalité 2022
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois que sur ce rapport, le débat est bien avancé. Qui souhaite intervenir ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. J'ai déjà pris la parole à deux reprises. Je ne me voyais donc pas intervenir de nouveau, mais je voudrais rebondir sur ce qui a été dit. Je pense que c'est notre rôle, celui d'une collectivité, de porter des projets structurants d'aménagement. C'est notre rôle aujourd'hui de promouvoir des services publics et c'est bien ce que les entreprises, les habitants et les concitoyens nous demandent de faire. Je trouve décalé d'opposer l'augmentation des impôts d'un côté et le maintien des services de l'autre. Pourquoi pas l'augmentation des services ? Puisque si nous sommes en capacité d'augmenter les impôts, pourquoi derrière ne pas augmenter les services ? Nous y reviendrons lorsque nous parlerons du Versement Transport.

J'ai envie de vous dire, Monsieur JACQUIN, car c'est une faute pour moi d'augmenter cette CFE, qu'à l'inverse, 140 000 € dans un budget de 320 M€, c'est 0,04 %. Ne croyez-vous pas que nous ne pourrions pas nous en passer et donner une image différente au monde économique ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais le dire ainsi. Il est question de 140 000 €. Je n'ose pas imaginer que ceux qui nous écoutent, puisque nous sommes en séance publique et que, par conséquent, nous sommes entendus par de nombreuses associations, clubs sportifs, voire des services qui voudraient bien être consolidés par des postes pour pouvoir mener les politiques que nous menons, considèrent que ces 140 000 € seraient dérisoires.

M. FAGAUT.- J'interviens pour la deuxième fois. Nous n'avons pas la même philosophie et je le respecte. Comme je vous l'ai dit précédemment concernant ces 140 000 €, faites des économies sur les frais de fonctionnement. Vous êtes en mesure d'aller les chercher. Les associations, les clubs et autres pourront s'y retrouver derrière. Comme vous le voyez, ce sont des philosophies complètement différentes. C'est pour cela qu'il y a des débats. C'est aussi pour cela que nous nous opposons politiquement, mais c'est la démocratie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'aime la démocratie et le débat. Cependant, parce que nous avons entamé une transition énergétique qui est celle d'investir lorsque nous discuterons très concrètement de tous les projets les uns derrière les autres, vous devrez me dire à quel endroit nous devons réduire le fonctionnement. Je suis très fière de la politique que nous avons menée sur des gymnases et sur d'autres bâtiments pour justement réduire le fonctionnement. Je croise les doigts pour que nous n'ayons pas à subir à nouveau la contractualisation Cahors que nous avons subie, car nous ne serions pas en mesure d'assurer les objectifs que nous nous sommes fixés en termes d'investissement. L'investissement sans accompagnement n'existe pas, donc sans fonctionnement. Vous le savez tous, puisque vous êtes en responsabilité. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GRIMAITRE.- J'avais prévu d'intervenir sur ce rapport. Comme l'a dit un autre élu auparavant, le terme « impôts » n'est pas un gros mot, tout comme « cotisations sociales » d'ailleurs, ce que l'on peut souvent entendre au sein de cette assemblée. Ils sont collectés pour être redistribués et pour financer les politiques publiques que nous décidons collectivement, puisqu'il s'agit pour nous de garantir les services publics et de soutenir le développement économique. Certes, les entreprises participent au budget de la collectivité, mais ce que finance la collectivité en termes d'infrastructures participe aussi à l'activité économique, à son développement et à son attractivité. Il ne faut pas non plus l'oublier. De quoi parle-t-on ? D'une hausse de 0,9 % de la CFE pour une recette de 150 000 €. Certes, ce n'est pas négligeable, mais ce n'est pas non plus une révolution fiscale ni un choc fiscal, ce que j'ai pu entendre.

Ce taux reste inférieur de près de 4 points à celui des communautés urbaines et métropoles similaires. Je pense que nous pouvons aussi nous comparer à d'autres et voir les taux d'imposition sur notre collectivité. Je rappelle aussi qu'il y a eu une baisse substantielle des impôts de production. Il est donc clair qu'il ne faut pas forcément reprendre ce qui a été allégé d'un autre côté, mais je pense que cette hausse modérée reste bien raisonnable et elle permettra aussi de financer certaines actions importantes de notre collectivité. S'agissant de l'emploi et de la baisse du chômage, je m'en réjouis, mais je pense que la précarité de l'emploi ne faiblit pas. Les contrats précaires sont encore nombreux aujourd'hui. Certes, les personnes ont un emploi, ce qui est important et essentiel, mais malheureusement, je ne suis pas sûr que ces emplois soient tous pérennes. Voilà les éléments que je voulais ajouter au débat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Je vous propose de soumettre au vote ces questions de fiscalité. Qui s'oppose ? Je compte 12 oppositions. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 8 - Révisions des autorisations de programme (AP), et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiements (CP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas particulièrement. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 9 - Charte de partenariat entre Grand Besançon Métropole et la ville de Besançon
et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région BFC niveau départemental
Doubs pour un meilleur accès des petites et moyennes entreprises à la
commande publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous passons à la charte de partenariat entre GBM, la ville de Besançon et la Chambre des Métiers pour d'ailleurs travailler avec l'entreprise. Je tiens à le dire, car je suis très fière de ce rapport, très fière du travail que nous menons les uns et les autres, main dans la main. Nous avons constaté qu'un certain nombre de chefs d'entreprise trouvaient finalement peut-être assez difficile de pouvoir répondre à la commande publique, en particulier les petites et moyennes entreprises. Il a donc été choisi de travailler avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Notre rôle est bien d'accompagner l'entreprise. La commande publique est essentielle. Nous voyons que nous sommes vraiment sur des leviers importants d'investissement. D'ailleurs, nous les rencontrons régulièrement pour évidemment maintenir ces dynamiques.

Parfois même, certaines entreprises s'interdisent de répondre à la commande publique. Or nous en avons besoin. Il était donc nécessaire que nous travaillions ensemble et ce travail est inscrit dans cette charte. S'il n'y a pas de commentaire particulier pour féliciter ce travail avec le monde de l'économie, et je me félicite moi-même, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie et je remercie la Chambre des Métiers.

Rapport n° 10 - Transfert de charges lié à la compétence Voirie - Bonus soutenabilité

M. BAULIEU.- Ce transfert a été approuvé à l'unanimité en CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je sou mets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 11 - Risques statutaires du personnel

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ou des questions ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 12 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole -
Création de 18 emplois et suppression de 9 emplois

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'éclairage ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 13 - Convention de mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion du Doubs
Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI)
2022-2026

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes particulières ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 14 - Règlement du temps de travail - Sujétion d'engagement et de continuité de
service public

M. BAULIEU.- Vous connaissez bien ce sujet, puisque nous avons voté notre règlement sur le temps de travail en juin dernier pour tenir compte des règles rappelées sur les 1 607 h dans la loi sur la fonction publique territoriale devant prendre effet en 2022. Dans une délibération de décembre dernier, nous avons pris un certain nombre d'ajustements sur ce dispositif voté précédemment. Ce dispositif comprenait notamment ces questions de sujétion que nous considérons comme accrue au fil du temps. C'est la proposition que nous avons faite et validée en décembre.

Dans un courrier de février, le Préfet considère que cette sujétion poserait un problème de légalité à cause d'un défaut d'argumentation. Dans ce rapport, nous nous employons précisément à mieux argumenter notre proposition synthétisée dans le dernier alinéa du résumé. Faisant référence au décret permettant de réduire la durée annuelle de travail pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions, les exigences particulières en matière de polyvalence et de continuité de service auxquelles sont astreints les personnels du Grand Besançon, l'usure professionnelle générée par ces exigences, les recommandations de mise en place de démarches de prévention de l'usure professionnelle – que l'on développe plus loin dans le rapport – préconisées par les organismes spécialisés, nous proposons au Conseil de Communauté de confirmer notre décision de décembre quant à la mise en place d'une sujétion d'engagement et de continuité de service public. Nous nous employons dans les 3 pages suivantes à essayer de mieux argumenter en réponse à la demande du Préfet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. GUYEN.- Je vais vous faire une déclaration que Marcel FELT m'a demandé de porter. Je vous la lis.

« La loi 2019-828 du 6 août 2019 dite "de transformation de la fonction publique" a fixé le temps de travail des agents concernés à 1 607 h annuelles. Dès lors, il convient que toutes les structures concernées devaient s'y conformer à compter du 1^{er} janvier 2022. À cet effet, celles-ci ont négocié dans le cadre d'un dialogue social apaisé les étapes permettant de s'y conformer. Comme toujours en pareille circonstance, certaines communes ou intercommunalités, notamment de la grande couronne parisienne, ont fait de la résistance au motif essentiel qu'il s'agirait d'une remise en cause des acquis sociaux. Le gouvernement, par la voix de sa ministre en charge de ce dossier Amélie DE MONTCHALIN, a demandé aux préfets de veiller à la mise en œuvre effective de ces 1 607 h.

Un certain nombre de litiges ont été différés devant les juridictions administratives. J'en citerai un, car il ressemble au cas que je vais évoquer. En effet, la Préfète de la Drôme a déposé un recours, car la collectivité concernée octroyait un jour de congé supplémentaire par tranche de dix ans d'ancienneté, mais revenons à notre intercommunalité, car j'avais déjà eu l'occasion de m'étonner des propositions de notre exécutif. La solution revenait à établir des jours de congés, RTT, supprimés dans le cadre du contrôle de la Chambre régionale des comptes intervenu récemment. Le Préfet du Doubs a considéré que la décision du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021 posait, je cite "un problème de légalité du fait d'un défaut d'argumentation", conduirait à une rupture d'égalité entre les agents et ne serait donc pas conforme à la loi fixant le temps de travail à 1 607 h.

Notre Communauté urbaine s'est donc livrée à une tentative d'argumentation pour justifier la délibération que vous devez approuver. J'avoue que le texte présenté est vraiment très laborieux, et son auteur a puisé des arguments dans le panorama social de la fonction publique territoriale souvent bien éloignée des 1 607 h. Pour ne pas alourdir mon intervention, je vous invite à parcourir le rapport n° 24 pour vous faire votre propre religion. Vous avez donc compris que je suis en désaccord complet avec cette délibération, car elle intègre de façon détournée des jours de congés que le législateur a voulu supprimer pour mettre toutes les collectivités sur un pied d'égalité. Je vous remercie. »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BENEDETTO.- Merci beaucoup. Un certain nombre d'entre nous se sont déjà exprimés sur cette loi de transformation de la fonction publique, notamment sur le passage aux 1 607 h annuelles en exprimant notre désaccord. Aujourd'hui, néanmoins, compte tenu justement de la richesse de ce rapport qui, à l'inverse de ce que nous a dit Marcel FELT par l'intermédiaire d'Yves GUYEN, n'est pas pour moi une tentative d'argumentation, mais bien au contraire, un argumentaire extrêmement nourri qui s'appuie sur les chiffres que nous connaissons tous de l'absentéisme aujourd'hui chez la population salariée ou de la fonction publique qui est ancienne et âgée, nous parlons d'usure professionnelle, ce qui est un vrai problème de santé publique et de santé au travail aujourd'hui.

Pour nous, cette loi de transformation de la fonction publique prend une évolution caractéristique qui, finalement, l'amène à se rapprocher, mais par le bas, du Code du travail. C'est plutôt un alignement par le bas que quelque chose qui nous semble intéressant en termes de lutte contre ces problèmes de santé au travail.

Pour autant, aujourd'hui, le 31 mars, entre en application une loi promulguée le 2 août 2021, qui s'appelle « la loi santé au travail » et qui justement donne de nouveaux dispositifs dans le Code du travail pour justement lutter contre la désinsertion professionnelle, tout simplement pour lutter contre le fait qu'aujourd'hui, dans la tranche des 55-64 ans, il n'y a plus que 56 % des personnes qui travaillent. Il y a donc un problème. Comme le souligne ce rapport, de nombreux métiers des agents de notre Communauté urbaine sont tout à fait qualifiables comme étant pénibles, car exposés à des contraintes horaires, techniques, environnementales, émotionnelles lorsque l'on travaille en relation avec du public. Madame la Présidente l'a indiqué, les agents se sont mobilisés pour autant, sans relâche, ces derniers mois et ils ont montré leur investissement dans leurs missions.

Ce rapport propose certes quelques maigres compensations à nos yeux. Elles sont certainement insuffisantes au regard des crises que traverse le personnel de toutes les fonctions publiques, et par extension, tous les salariés du privé. Ces crises posent justement la question de l'attractivité qui conduit aujourd'hui les agents de notre collectivité à travailler en sous-effectif, auquel s'ajoutent les problèmes d'absentéisme. Pour nous, ce rapport est un premier pas vers cette revalorisation absolument nécessaire des métiers de la fonction publique pour que nous puissions renverser une tendance, cette tendance à cette perte d'attractivité et à cette usure professionnelle que connaissent les agents. Aujourd'hui, il est absolument primordial d'être dans une reconnaissance de ces métiers.

Bien sûr, elle doit être portée vers une meilleure rémunération, et nous avons évoqué les nouvelles dispositions d'augmentation de la rémunération des agents, mais aussi vers un principe de qualité de vie et de conditions de travail très évoqué dans ce rapport représentant une mine d'informations, et nous vous en remercions. Nous sommes de nombreux élus ici, dans cette maison, comme le dit Gabriel BAULIEU, à veiller à ce que cette reconnaissance prenne le pas sur la détérioration du travail. Merci beaucoup.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Denis JACQUIN.

M. JACQUIN.- Mon intervention sera rapide. J'ai été amené à discuter avec les égoutiers de Besançon et à descendre dans les égouts de Planoise. Je me suis rendu compte du sérieux de leur travail, de leur implication, sachant qu'une carrière passée dans les égouts, c'est une dizaine d'années d'espérance de vie en moins, ce dont ils sont conscients. Heureusement que des gens vont nettoyer derrière nous. Je ne suis pas du tout scandalisé si, au bout de 35 ans passés dans les égouts, on leur accorde deux jours de congés en plus par an.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BILLEREY.- Je voulais intervenir pour dire que le tribunal administratif de Melun a estimé qu'imposer les 1 607 h annuelles dans des collectivités posait peut-être un problème en matière de libre administration des collectivités territoriales. J'en appelle à cette nouvelle délibération qui repose le problème, pour dire qu'il y a peut-être des choses à revoir du côté de l'application de ces 1 607 h. Nous voyons qu'un tribunal administratif a ouvert une brèche et il peut peut-être nous soutenir dans notre démarche de revoir quand même les conditions de travail de nos agents, agents dont on vante à longueur de temps leur implication dans leurs missions et qui ont besoin de cette reconnaissance sur leurs conditions de travail. C'est souvent pour cette raison qu'ils restent dans les collectivités territoriales, car ils ont envie de donner du sens au service public. Je pense qu'il est vraiment indispensable de prendre en compte cette délibération.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci.

M. GRIMAITRE.- Je voulais dire exactement la même chose. Par ailleurs, le Conseil d'État a été saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité sur ce sujet. Il pourrait donc y avoir aussi une évolution dans les prochains mois à partir de cette saisie également.

M. BAULIEU.- Simplement un mot avant de passer au vote, en écho aux propos de Marcel FELT, pour bien resituer ce rapport dans le cadre du rapport global que nous avons voté en juin 2021 et complété en décembre.

C'est l'ultime dispositif, car précisément, l'application de la loi sur le temps de travail dans notre établissement, à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), puisque nous travaillons de

manière mutualisée, fait l'objet d'un travail de concertation dans une sérénité, mais avec quelques passions, les sujets étant d'importance. Cela étant, nous avons travaillé ensemble, entre les élus-cadres de la maison et les représentants des organisations syndicales, pour aboutir à ce dispositif global. Nous sommes donc sur un dernier point sur lequel nous avons fait l'objet d'une interpellation par le Préfet. Revoyons bien cette démarche dans cet ensemble général. Je crois que c'est indispensable de rappeler l'esprit dans lequel nous avons travaillé, ce dispositif ayant été approuvé par le Comité technique. Vous savez qu'en Comité technique, on compte les voix des représentants du personnel. Nous avons donc travaillé ainsi, de manière aussi intelligente que possible. Je tenais à le souligner et à replacer cet ultime rapport dans ce cadre général.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour ces éléments de débat qui posent de toute façon la question des conditions de travail. Justement, nous sommes tous d'accord pour dire que nos agents sont précieux. Il est donc important que nous nous assurions qu'ils soient bien traités. Vous nous disiez lors du dernier Conseil de Communauté que nous devions travailler à l'attractivité de nos emplois. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Je vois une opposition. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n° 06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Rapport n° 15 - Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)
--

Mme BARTHELET.- Je serai rapide sur ce rapport, car il y en a encore beaucoup et des très intéressants qui vont suivre. Le CRTE est un contrat dit « intégrateur » qui reprend les contrats déjà signés et engagés avec les services de l'État, notamment pour notre territoire, le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), Action Cœur de Ville, etc. Nous avons signé un protocole de préfiguration le 28 mai 2021. Il s'agit ce soir de signer le véritable CRTE qui comprend une part de diagnostic du territoire, notamment avec tout ce qui concerne les enjeux identifiés et les orientations du projet de territoire que nous approuverons, j'espère, tout à l'heure, et également le PCAET, le CRTE étant annexé.

Vous trouvez trois annexes importantes. Dans la première, on retrouve les actions actualisées regroupant tous les projets arrivés à maturité dans le plan de relance pour la période 2022-2023 sur le territoire du Grand Besançon et sur la Ville de Besançon. Nous retrouvons dans cette liste les projets communaux déjà instruits par les services de l'État. Dans la deuxième annexe, vous retrouvez le plan d'action 2023-2026. Ce sont plutôt les projets en réflexion pour le Grand Besançon et pour la Ville de Besançon. Dans la troisième annexe, vous avez le recensement de tous les projets des communes qui nous sont revenus, sachant que sur le Grand Besançon, il n'est pas question d'opérer à des priorisations. Il s'agit bien simplement de la liste des projets remontés. Nous vous demandons de tenir compte du fait que nous avons ajouté un projet du Syndicat Mixte de La Vèze (SMABLV) concernant la couverture photovoltaïque sur le bâtiment.

Il est important de dire aussi que ce contrat pourra être revu chaque année. Vous savez que nous avons mis en place une gouvernance entre les services de l'État, le Préfet et notre Présidente, ainsi qu'une petite gouvernance plus locale avec Lorine GAGLILOLO au titre de sa partie environnement et moi au titre du projet de territoire, adossé à un petit groupe technique pour pouvoir actualiser ce CRTE en lien avec le projet de territoire notamment.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je donne la parole à Patrick AYACHE.

M. AYACHE.- Merci, chère Présidente. J'aurai juste un propos interrogatif sur ce CRTE. Je suis persuadé, d'ailleurs, que nous sommes nombreux en cette assemblée à avoir un avis un peu réservé sur cet outil qui est un assemblage de dispositifs financés qui existaient auparavant, et Catherine BARTHELET l'a très bien dit. Il ne s'agit pas finalement d'un apport financier nouveau de l'État, mais d'un recyclage de crédit déjà existant. C'est le premier point.

Le deuxième point est plus sous forme de question. Il y a trois documents. Je vois que les dossiers émanant des communes font l'objet d'une liste indicative. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas de priorités.

Néanmoins, comme mon collègue Yves, je me suis entretenu avec le Préfet sur certains dossiers nous concernant et pour lesquels l'inscription dans le CRTE conditionne le versement d'une aide de l'État, aide importante pour certains dossiers, notamment de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Ma première question est : quelle est la valeur de cette troisième annexe qui est en fait une liste intégrale de toutes les demandes (ce qui est très bien d'ailleurs) émanant de toutes les communes ? Sera-t-elle prise en compte ?

Ma deuxième question est plus une question de fond que la première. Il y a des projets de nature centrale portés par le Grand Besançon et situés sur la ville de Besançon. Il est tout à fait normal que ces dossiers qui ont un rayonnement intercommunal, voire départemental ou régional, figurent dans une liste à part, parce qu'ils sont porteurs de sens pour toute notre communauté. Je comprends moins que des dossiers de même nature, selon qu'ils se trouvent portés par la ville de Besançon ou portés par une commune, n'ont pas la même valeur et n'émargent pas dans la même liste. Je vais prendre un exemple qui concerne Yves GUYEN et moi-même. Nous portons un projet de gymnase. Il est dans une liste indicative à la fin. Besançon, à juste titre, porte également un gymnase, dont je soutiens l'intérêt et qui se trouve dans une espèce de liste prioritaire. Je ne comprends plus.

Je comprends que des dossiers importants figurent dans cette première liste, parce qu'ils nous concernent tous, mais je comprends un peu moins la distinction entre des dossiers de même nature, de même importance, mais traités différemment. Cela étant, s'il n'y a pas le risque que j'évoquais, de perte des subventions de l'État, je n'y vois pas d'inconvénient. En revanche, si ces listes ne sont pas traitées de la même façon par l'État, j'avoue que nous serions fort déçus de ce mauvais traitement qui nous serait fait.

Mme BARTHELET.- C'est vrai qu'il y a différentes annexes, car nous avons aussi travaillé en plusieurs temps avec les services de l'État. Par rapport à d'autres territoires, nous n'avons peut-être pas signé un seul CRTE, nous avons travaillé avec un protocole de préfiguration, nous l'avons actualisé en janvier et nous avons là un document plus formel. Nous avons donc pris le temps de faire un recensement exhaustif de demandes de toutes les communes, celles-ci ayant d'ailleurs très bien répondu, pour éviter justement un quelconque oubli et que les projets viennent bien de la part des communes. Cependant, cela n'appartient pas à Grand Besançon d'effectuer une priorisation en indiquant que tel dossier aurait plus d'importance que tel autre. Nous n'avons pas souhaité rentrer dans ce principe. C'est la raison pour laquelle il y a plusieurs annexes, mais il n'y en a pas une plus importante que l'autre.

Quant à la temporalité, la première annexe correspond au plan de relance avec des projets quasiment aboutis, en tout cas en cours, et les deux autres concernent plutôt des projets à maturité, ce qui est le cas du vôtre, je le suppose, qui en sont par exemple au stade des études et qui seront confortés. Cela étant, il n'y a aucun jugement de notre part, et l'État n'a pas non plus pris l'engagement de les juger différemment, en tout cas pas par rapport à ce que nous transmettons. Il n'y a aucun problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'était pas obligatoire que nous fassions remonter l'ensemble des projets des communes, mais nous souhaitons et avoir une vision relativement exhaustive pour que justement, l'État puisse avoir une idée de toute la matière que constituent les différents projets de chacun des territoires et de chacune des communes du Grand Besançon. C'est la raison pour laquelle vous avez été sollicités les uns et les autres. Il n'y a donc pas de priorisation. D'ailleurs, Patrick, nous te l'avions déjà dit. Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. BOUSSET.- En complément des propos de Patrick AYACHE, dans l'annexe des communes, par exemple, à Pouilley-les-Vignes, nous avons le projet d'un city stade. Nous avons tous reçu le mail de l'Agence Nationale du Sport pour faire remonter nos projets. Une première remarque m'a été faite comme quoi il n'y avait pas de CRTE sur Besançon. La chose va être faite. Après, on me dit que Pouilley-les-Vignes n'est pas considéré comme une commune rurale. À ce titre, nous n'aurons pas droit au financement des CRTE. Ne rentrerait, pour mon interlocuteur, que par exemple Besançon, ce qui est très bien, au titre de la Politique de la Ville. Voilà ce que l'on m'a répondu.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il faudra me donner des noms, car c'est faux.

M. BOUSSET.- Je suis heureux de l'entendre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'aimerais bien savoir qui a pu vous apporter cette réponse. Nous verrons cela par la suite, car il faut rectifier. Si les fonctionnaires n'ont pas la bonne information, c'est autre chose. En tout cas, aucun des éléments donnés n'est juste. C'est simplement pour vous rassurer. Il n'y a pas ce problème-là. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Merci à vous. Au-delà des différentes orientations de ce contrat de relance et de transition écologique, je voudrais poser aussi des questions, et certaines interrogations méritent des précisions et des réponses. Je rappelle que cette contractualisation doit porter des enjeux de développement économique, de cohésion sociale et territoriale, et pas simplement des enjeux environnementaux. En ce qui concerne Grand Besançon Métropole – je dis bien « Grand Besançon Métropole » – nous avons un plan d'action en deux phases dans ce rapport, avec les projets dits « matures » et ceux dits « en réflexion ». C'est là où le bât blesse. Les actions du projet bisontin, projet politique, « Besançon par nature » issu de la majorité bisontine, font plus que s'inviter ici, dans cette assemblée. En effet, ils sont intégrés dans les décisions de la Communauté urbaine, ici dans ce contrat de relance, bien entendu, pour certains projets, sans concertation préalable et à l'insu des usagers, mais j'y reviendrai.

Je pourrais rattacher aussi ce rapport au rapport n° 41 qui abordera le sujet de la requalification de voirie. Les décisions prises ici au sein de GBM par tous les élus de Grand Besançon Métropole auront des conséquences sur tous les habitants des communes pris au piège par des volontés politiques purement bisontines. Nous n'allons pas refaire le débat du conseil municipal, parce que de toute manière, il n'en a même pas le nom, mais notre alerte ici concerne la Communauté urbaine, et sans mégarde de notre part, nous avons des responsabilités qui reposeront ici sur nous tous, élus.

Je vais entrer dans le détail, car comme le dit l'adage, « le diable se cache dans les détails ». Sur la requalification de l'îlot République pour 2,4 M€, avec la fin du pont de la République, ce que vous citez dans le projet, la requalification de la rue de la République, celle de la rue Gambetta pour sa première phase, tous les élus communautaires ici réunis cautionnent-ils la fermeture du pont de la République et tout ce qui en découle aujourd'hui ? Les administrés des communes périphériques de Besançon pâtissent aussi de cela. Qu'entendez-vous par « la réhabilitation et la requalification » de la rue de la République et de la rue Gambetta dans cette première phase ? Quelles en seront les phases suivantes ? Déjà que vous avez fermé arbitrairement ce pont, nous trouvons que vous voulez prendre pour caution les élus de GBM pour valider cette ineptie et certainement les inepties à venir.

Je prends comme deuxième exemple la requalification de la place de Lattre de Tassigny, plus communément appelée « place du Jura ». Les élus communautaires ici réunis cautionnent-ils l'abandon de plus de 50 places de stationnement place de Lattre de Tassigny, non seulement au détriment des riverains, mais aussi au détriment des commerces ? Nous sommes sur un projet, avec la place de la Bascule, les abords du quartier Vauban, à plus de 3,6 M€.

Je vous invite à aller voir le petit commerce de proximité situé place du Jura qui, aujourd'hui, ne voit quasiment plus personne s'arrêter, puisqu'une bonne partie de sa clientèle venait de l'extérieur. Je vous invite aussi à aller voir l'institut de beauté qui faisait 95 % de son chiffre d'affaires avec une clientèle venant de l'extérieur. Tous les élus communautaires cautionnent-ils ce type de projet au sein de ce CRTE ?

Je vais vous poser la question aussi sur la requalification de l'îlot Bacchus pour 700 000 €, c'est-à-dire l'îlot République pour sa deuxième phase pour quasiment 5 M€. Que se cache-t-il derrière toutes ces requalifications qui impactent directement aujourd'hui la ville et qui sont portées par un projet politique « Besançon par nature » ? En quoi ces requalifications apportent-elles une plus-value sur le développement économique ? Si la compétence est à GBM, cela ne veut pas dire qu'il nous faut tout cautionner. Nous nous faisons les porte-paroles d'une majorité silencieuse, victime de ces forts désagréments que cette majorité Ville veut imposer au sein de GBM. Chaque élu doit bien prendre conscience que nous validons ici des éléments d'un projet municipal pour lequel nous n'avons pas mandat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais donner la parole à Aurélien LAROPPE, mais je ne peux pas laisser dire ce qui vient d'être dit sans donner un élément de réponse.

L'ensemble des dossiers et des propositions faites dans ce dossier émanent tous des communes, de la ville de Besançon, comme de n'importe quelle autre commune. Je ne me vois pas aujourd'hui prendre

la liste et commencer à commenter les choix des communes et les projets inscrits ici. Je trouverais cela absolument incroyable. Vous êtes en train d'expliquer que les communes n'auraient plus aucune vision de l'évolution de leur propre territoire. C'est extrêmement grave ! La parole est à Aurélie LAROPPE.

M. LAROPPE.- Merci beaucoup. Je vais répondre. Je suis embêté, car nous sommes en Conseil de Communauté et je suis interpellé sur des sujets concernant la ville de Besançon. J'y reviens. Patrick AYACHE ayant pris la parole juste avant, je prends son exemple, et si cela avait été n'importe quel autre maire, j'aurais cité son nom. Les questions de voirie remontent à GBM par définition et par compétence. Demain, si Patrick AYACHE voulait mettre une place en ensablé à Pirey et s'il s'appuyait sur les fonds GBM, je me permettrais de le dire comme je le pense, mais cela ne regarderait pas les autres communes. Nous avons remonté la compétence, mais la liberté de choisir incombe au maire. Sur les 68 maires de l'agglomération, ils choisissent ce qu'ils veulent faire sur leur collectivité sur ces sujets. Après, nous pouvons rentrer dans le détail de la ville de Besançon. Vous avez cité la place du Jura, République, etc. Je ne vais pas répondre ce soir, car nous sommes en Conseil de Communauté. En revanche, j'y répondrai sans problème en conseil municipal bisontin.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour rappel, vous nous aviez dit que vous ne mettriez pas le débat du conseil municipal ici, au cœur de la discussion que nous avons aujourd'hui. Je rappelle simplement que tous les élus ici présents, sauf exception de la Ville de Besançon, ont été élus du fait du programme qu'ils ont proposé et du choix fait par les électeurs. Je le dis. Les projets à la Ville de Besançon et mis en débat à la Ville de Besançon sont bien conformes à un programme, celui qui nous a fait élire. Jusqu'à, à moins de remettre en cause complètement le processus démocratique dans lequel nous sommes, je ne vois pas de quoi il est question maintenant. Je vais mettre au vote.

M. GUYEN.- Auparavant, je voulais simplement préciser que la compétence Voirie relève de Grand Besançon Métropole dans le cadre des rétrocessions de certaines voiries communales de Besançon. Je veux dire par là qu'à partir du moment où il y a une série de projets, que ce soit dans une commune ou à Besançon, et que ceux-ci sont validés par les Conseils Municipaux, GBM intervient uniquement sur les travaux, parce que nous en avons pris la compétence. Si je peux me permettre, je pense que le débat doit être plutôt au sein des Conseils Municipaux pour faire des propositions au niveau des GBM, propositions validées par le Bureau, celui-ci validant les requalifications et créations de voiries, contrairement aux gros entretiens et réparations. Le Conseil de Communauté entérine les décisions proposées par le Bureau.

Je voulais simplement recadrer les choses entre la partie voirie/travaux et la partie propositions et projets avec les enveloppes qui les accompagnent, puisque nous ne faisons qu'estimer les enveloppes. Ensuite, cette partie travaux, propositions et projets ressort du Conseil Municipal de la Ville de Besançon sur ce qui a été dit. Le débat doit donc se faire à Besançon.

M. FAGAUT.- Merci, Yves, de rappeler que cela doit se faire dans un débat municipal. C'est pour cela que je disais qu'il n'en avait pas le nom en ce qui nous concerne.

Pour répondre à Monsieur LAROPPE, lorsque Yves GUYEN et Patrick AYACHE ont abordé leur projet, vous l'avez travaillé de concert. C'est certainement un projet que vous avez abordé au sein de votre réunion de secteur, ce qui est possible, pour en avertir l'ensemble de vos collègues du secteur. Ici, nous sommes sur des éléments qui n'ont jamais été abordés ni en réunion de secteur bisontin ni en conseil municipal. Jamais ! Lorsque vous dites « on ne va pas intervenir sur les requalifications que certains maires voudraient faire », il me semble que lors du dernier débat, vous n'étiez pas en reste pour être intervenus sur un projet porté par la commune de Pirey dans le cadre d'un développement d'une grande surface dans le cadre des commodités et du projet porté par la commune de Pirey. Je crois que cela a fait fortement débat.

Je pense que nous ne pouvons pas être à géométrie variable sur certaines notions et dire sur d'autres « ce n'est pas nous ; les communes sont légitimes ». Évidemment, les communes sont légitimes. À aucun moment je ne remettrai en cause la légitimité des maires issus du suffrage et portant un projet politique, mais encore faut-il en avoir débattu en amont.

Ramener sur la table le fait que l'on n'a pas à faire « de l'ingérence » sur des projets communaux, vous ne vous n'êtes pas gardé d'en faire lors du dernier projet qui a d'ailleurs fait couler beaucoup d'encre ici, au sein de ce Conseil de Communauté par rapport au projet porté sur la commune de Pirey.

M. LAROPPE.- Ce débat est intéressant, mais je pense qu'il y a là un problème de compréhension au niveau des mécaniques. Il y a deux sujets : le PLUi et la voirie. Sur le PLUi, la compétence est effectivement remontée à l'Agglomération, et chacun ici peut donner son point de vue sur la globalité de la construction, ou non, du PLUi et des modifications de PLU, quelques-unes arrivant d'ailleurs par la suite. Nous avons le droit de débattre sur ce sujet, l'impact étant global. Vous prenez l'exemple de Pirey. Je n'échappe pas aux questions, je vous réponds. Sur ces 4 ha, nous venons nous positionner avec des points de vue différents. D'ailleurs, avoir des points de vue différents est intéressant, sans quoi nous ne ferions pas d'assemblée et cela irait tout droit, ce qui serait peut-être plus simple, mais moins intéressant. Nous faisons un débat sur ces 4 ha. Nous n'allons pas le refaire, même si nous avons des points de vue divergents.

J'avais rencontré Patrick AYACHE à plusieurs reprises sur le sujet. Nos points de vue n'étaient pas forcément les mêmes. Nous avons pu échanger et travailler le dossier. Ensuite, le dossier arrive en Conseil de Communauté et nous ne sommes pas d'accord. Notre désaccord n'est pas vraiment un problème, mais là, nous partons de quelque chose de macro, du PLUi. Nous parlons d'une stratégie globale d'urbanisme. La voirie est un sujet tout aussi important, mais nous sommes sur des sujets micros. Là, en l'occurrence, c'est bien exclusivement aux maires de décider sur ce genre de sujet. Nous ne sommes pas du tout sur les mêmes impacts et c'est pour cela que les compétences ont été remontées sur le sujet. Je pense qu'il faut faire attention, car il y a un problème de compréhension des mécaniques à ce sujet.

Nous devons faire aussi attention qu'au niveau de ces sujets bisontins que vous évoquez concernant la place du Jura, la place de la République, etc., qui ont été échangés sur la Ville de Besançon, ils ne reviennent pas à l'Agglomération. Je ne connais pas tous les débats qui se déroulent dans les autres communes, mais je suis certain que dans les autres communes, des personnes ne sont sans doute pas d'accord sur certains projets. Dans ce cas-là, vient-on aussi en parler à l'Agglo, sur les 68 communes ? À un moment donné, ce n'est plus gérable. Pour revenir au niveau de la mécanique, les maires et leurs Conseils Municipaux gèrent ces sujets et au niveau du financement, parce que la compétence est remontée, cela passe par GBM. Toutefois, personnellement, je n'ai pas de droit de regard pour dire aux maires : « vous devez faire votre voirie de telle manière ».

Mme BARTHELET.- Je pense qu'il faut ajouter qu'il y a l'entrée de la compétence dans de nombreux projets communaux ici. Il y a par exemple la compétence scolaire. Si je prends l'exemple de ma commune, nous avons remonté des projets qui ne sont absolument pas de compétence à discuter ici. L'idée était justement, comme nous l'avons redit à Patrick AYACHE, et je comprends que tous les maires en aient la vigilance, qu'il n'y ait pas de perte possible de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ou de DSIL. L'appel a donc été fait dans cet intérêt. Les maires avaient peut-être tous une certaine peur que le Grand Besançon juge tel projet plus pertinent que tel autre à cause de sa portée intercommunale. Or ce n'est vraiment pas ce dans quoi nous avons voulu rentrer. Nous avons simplement listé les projets pour être sûrs qu'ils aient tous une possibilité d'être financés, mais ils n'ont pas d'entrée commune avec les compétences de Grand Besançon.

M. AYACHE.- Mon propos initial visait juste à garantir que l'architecture de ce contrat protégeait les projets portés par les communes. Je n'avais pas fait attention, mais je crois, Catherine, que tu as dit que si nécessaire, des avenants seraient produits. Je suis donc totalement rassuré sur la question que j'ai posée. J'avais ensuite évoqué une question de fond qui était peut-être un jour d'arriver à ce que l'on ne distingue plus la ville de Besançon des autres sur des projets de nature similaire, mais nous avons le temps d'y revenir, d'y réfléchir. C'est juste pour lancer ce débat.

Par ailleurs, je rejoins évidemment les propos d'Aurélien LAROPPE, et ce que Catherine BARTHELET a confirmé. Je crois que notre assemblée a vocation à débattre des projets de compétence communautaire. C'était le cas qui a beaucoup fait débat et auquel j'ai bien regretté de ne pas pouvoir être présent, puisqu'il concernait ma commune. Vous en avez débattu ici, c'était le lieu d'en débattre, la compétence étant communautaire.

Je rejoins Anne VIGNOT et Aurélien LAROPPE lorsqu'ils disent que cette assemblée n'a pas vocation à rediscuter de projets adoptés par des Conseils Municipaux. D'ailleurs, les projets que nous portons les uns et les autres n'ont pas du tout été soumis aux comités de secteur ni à quiconque. Il ne faut pas

confondre les sujets communautaires et les sujets communaux, et gardons-nous-en bien, car ce serait extrêmement risqué pour l'unité de notre assemblée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de cet éclairage. Il était important que nous en soyons tous conscients et que nous maîtrisions bien le processus dans lequel nous nous trouvons. Y a-t-il d'autres interventions avant de passer au vote ?

Mme VARET.- J'ai simplement une remarque à faire, et je m'adresserai peut-être à Monsieur LAROPPE. En commission et en conseil municipal, nous n'avons jamais eu connaissance du projet de fermeture du pont de la République. Nous n'avons jamais eu connaissance non plus du projet de réhabilitation de la place du Jura, sauf si je n'étais pas en commission ce jour-là ni en conseil municipal. Aurélien LAROPPE doit donc nous expliquer la mécanique dont il parle.

Mme ZEHAF.- Étant déjà intervenu à deux reprises, Monsieur LAROPPE n'a plus le droit de parole. Je vais donc rappeler ces propos : nous vous répondrons en conseil municipal jeudi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'invite tout le monde à revoir le conseil municipal sur la question du pont de la République. Je m'arrête là. Je sou mets ce rapport au vote.

S'adressant à Madame Claude VARET qui souhaite intervenir. C'est trop tard.

Qui s'oppose ? Je compte 10 votes contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 16 - Exercice de la compétence en matière de ZAE - Ajout d'une nouvelle zone à Gennes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 17 - Projet de Territoire - Action Grand Besançon
--

Une présentation est projetée en séance.

Mme BARTHELET.- Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole. Nous avons un petit support. Je suis très heureuse de vous présenter le fruit de notre travail commun. Il s'agit ce soir de valider le projet de territoire que nous avons actualisé ensemble. Vous avez sur votre table la version quasi définitive du document. Je pense que vous avez eu le temps de la feuilleter. Nous tenions à vous la présenter dans son format avec le graphisme retenu. Seule la couverture n'a pas encore été choisie pour l'instant. Je ne vais pas pouvoir ce soir, et je suis sûre que vous ne m'en voudrez pas trop, présenter dans son intégralité, mais je vais tout de même rappeler en quelques mots le contexte, la méthode, et bien sûr quelques projets de ce projet de territoire.

Partageons de nouvelles ambitions

Vous avez à l'écran le rappel des grands objectifs que nous nous sommes fixés, ainsi que les ambitions fortes que nous portons pour notre territoire, que nous retrouvons d'ailleurs dans nos documents-cadres et dans nos schémas, par exemple accueillir plus de 900 habitants à l'échelle du SCoT. Vous voyez les grands chiffres apparaître. Vous connaissez également nos ambitions en matière de logement pour le Grand Besançon.

Nous souhaitons également accueillir de nouvelles activités économiques, de nouvelles entreprises. C'est vraiment inscrit, et cela fait lien avec le débat précédent. Il s'agit d'être un acteur majeur de la stratégie nationale de réindustrialisation. Ce document est bien adossé au CRTE, ce qui peut rassurer tout le monde. Il s'agit également de préserver nos terres agricoles, avoir un PAT (Programme d'Actions Territorial) ambitieux, mais je ne vais pas en dire plus, car nous en parlerons ultérieurement pour cette partie.

Comprendre le projet de territoire

Pour mémoire, nous vous rappelons de quelle manière nous avons consulté les élus, les forces vives du territoire et les citoyens, avec trois démarches menées successivement, voire en même temps et qui

ont commencé finalement par des webinaires au printemps 2021, pour se terminer par un temps d'échanges collégial et collectif lors des Assises communautaires en septembre et lors d'une réunion avec tous les conseillers communautaires qui s'est tenue ici même le 7 décembre pour la présentation exhaustive – je remercie encore les VP qui s'en sont chargés à cette occasion – des projets structurants que nous avons retenus.

Un outil de dialogue privilégié

Je ne sais pas s'il est très utile de rappeler à ce stade l'importance de ce projet de territoire, car nous en parlons très souvent. C'est vraiment notre document de référence. C'est celui qui fixe le cap et que nous retrouverons dans nos schémas tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) bien sûr, le schéma d'accueil des activités économiques ou le PLUi qui en est son principal outil de mise en œuvre. Le document que vous avez en main est destiné à être vu et consulté d'abord par vous, les élus. Il est aussi destiné à être diffusé auprès de tous les partenaires de la collectivité. Il est annexé au CRTE.

Pour faciliter aussi son appropriation par le grand public, nous prévoyons un document de 4 pages plus ramassé, qui sera diffusé prochainement aussi. Nous avons dans les deux cas souhaité un document aéré. J'espère que vous le trouverez agréable à lire. Il laisse l'expression exclusive dans les verbatim aux acteurs du territoire qui ont contribué et participé à l'actualisation de ce projet. Vous retrouverez l'architecture initiale du projet de territoire avec une présentation en quatre grandes orientations, comme c'était le cas précédemment, elles-mêmes déclinées en objectifs stratégiques, en projets structurants auxquels sont liés des actions et des outils. Vous avez vu dans ce document que finalement, nous avons choisi de les présenter ensemble pour davantage de clarté et de facilité de lecture.

À l'écran, vous avez la première orientation « alliances ». Vous savez que nous parlons de l'attractivité grâce aux coopérations et à notre ouverture à nos voisins pour faire rayonner notre territoire. Plusieurs projets structurants desservent cette orientation, notamment l'attractivité territoriale, avec le renforcement de la marque « Besançon boosteur de bonheur » et des actions comme le travail sur une stratégie ou sur une structure de notre attractivité à 360 degrés.

Je ne vais pas tout citer, car cela prendrait beaucoup trop de temps. Je vais donc pointer simplement une ou deux actions par orientation. C'est la même chose pour le continuum des mobilités avec :

- la mise en place d'un groupe d'une stratégie ferroviaire, ce qui est nouveau, et de la rencontre régulière maintenant de nos bassins de mobilité voisins,
- l'accompagnement du projet de la RN57,
- notre souhait d'accueillir et de porter la halte ouest.

Pour la deuxième orientation « cohésion », on peut citer entre autres le territoire des proximités et la terre des solidarités avec des actions nouvelles comme :

- le déploiement du contrat local de santé qui était vraiment une esquisse auparavant,
- la mise en œuvre d'un PLH ambitieux qui organise finalement le souhait d'avoir des logements pour tous et pour tous les âges de la vie,
- la volonté d'accompagner aussi une offre de tiers lieux sur notre territoire, ce qui est aussi novateur.

La troisième orientation « transitions » rassemblait déjà beaucoup d'actions et de projets dans le projet de territoire précédent. C'est bien sûr toujours une orientation forte. Elle répond à notre préoccupation actuelle, avec la volonté :

- d'impulser un développement vertueux,
- de protéger des espaces sensibles,
- de protéger la biodiversité.

Nous avons de nombreuses actions liées et qui sont importantes, comme :

- la rénovation énergétique, à commencer par celle de La City,
- un traitement toujours plus exigeant des eaux de pluie, plus exigeant aussi au niveau de nos STEP (station d'épuration),
- un club Climat très actif avec de nombreux nouveaux référents,
- une commande publique exemplaire, dont nous avons parlé précédemment.

S'agissant de la quatrième orientation « effervescence », nous avons retranscrit le souhait de soutenir le dynamisme de notre système économique. Nous avons évoqué aussi le souhait de favoriser

l'innovation, la création, de permettre à notre territoire d'asseoir une place majeure dans l'emploi régional et dans la haute qualité culturelle de notre Communauté urbaine avec des actions phares qu'il serait impossible de ne pas citer, à savoir Grandes Heures Nature et la grande bibliothèque.

Les suites

Bien sûr, je répète que ma présentation n'est pas exhaustive. Je n'ai pas cité tous nos projets. Je n'ai pas cité notre ambition touristique, notre attachement au cœur de ville, le cœur de Besançon et les autres, et pourtant, ils sont bien présents dans notre document. Il en va de même pour notre volonté forte de soutenir notre université, notre hôpital, notre communauté de savoirs. Il ne s'agit pas ce soir dans ce document ni de dresser finalement un inventaire complet de tous nos atouts, car vous me reprocherez forcément à un moment donné de ne pas en avoir cité certains, ni de lister toutes les actions déjà engagées que nous voulons poursuivre. Il s'agit bien d'afficher là notre cap, nos ambitions d'attractivité et nos souhaits de préserver notre environnement.

Comme pour le CRTE, le projet de territoire sera soumis aussi à évaluation grâce à des indicateurs en lien avec le développement durable. Ils seront bientôt définis et vous serez aussi associés à ces temps d'évaluation et d'actualisation. Très prochainement aussi, nous mettrons à jour les feuilles de route des élus porteurs de délégation, en lien avec les dernières évolutions de notre projet. Désormais, ce qui reste le plus important et le plus déterminant pour notre Communauté urbaine, c'est d'abord dans un premier temps d'intégrer toutes ces grandes orientations, ces objectifs, ces actions dans nos schémas en révision ou en élaboration, mais il est surtout important de mettre en œuvre ce projet de territoire, les projets nombreux et les actions qui le composent. Nous avons donc besoin de votre participation.

En conclusion

Pour conclure, et vous invitant bien entendu à approuver notre projet de territoire, je voudrais tous vous remercier sincèrement de votre participation à ce travail collaboratif lors des comités de secteur, des ateliers, des réunions. Je sais qu'il y en avait plusieurs. Je pense que nous avons passé un moment particulièrement intéressant lors des assises et dans les autres moments aussi avec des interventions extérieures qui nous ont éclairés. Je voudrais bien sûr remercier nos équipes, particulièrement celles de la DST (Direction Stratégie et Territoire) et de la Communication pour leur forte implication aux côtés des élus pour que ce projet aboutisse, ainsi que celles de l'AudaB pour leur travail de qualité à nos côtés. Merci, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame BARTHELET. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Je pense que vous avez manqué d'élégance tout à l'heure à l'égard de Madame VARET lorsqu'elle a sollicité la parole et que vous lui avez répondu « trop tard ». Je pense qu'elle n'a pas forcément apprécié. Vous qui prônez le respect, je n'ai pas trouvé cela très élégant.

Pour revenir sur le rapport n° 17 et le projet de territoire, je vais refaire sensiblement la même approche que celle que j'ai pu faire sur le rapport n° 15 concernant le CRTE. Ce rapport conditionne notre fonctionnement, nos projets et notre développement. Il est censé symboliser notre action avec pragmatisme, ambition et cohérence. Je ne comprends pas pourquoi vous donnez désormais un versant quand même très politisé à ce projet de territoire qui faisait consensus. À la troisième ligne du rapport, vous faites un raccourci hasardeux entre la pandémie, les faiblesses de nos modes de vie et, bien entendu, l'urgence climatique. Je voudrais vous poser tout simplement une question. Qu'entendez-vous par « faiblesses de nos modes de vie » ? En quoi la pandémie vient-elle s'inviter dans l'urgence climatique ? Tout n'est pas lié à l'urgence climatique, contrairement aux incantations répétées à l'envi. Par ailleurs, vous dites que ce projet de territoire a dû être réinterrogé suite aux « nouvelles volontés politiques ». Je dirais plutôt « à certaines volontés politiques ».

Madame BARTHELET, vous faites référence à des réunions de secteur pour avoir travaillé la réécriture de ce projet de territoire. Je voudrais bien que vous puissiez nous donner les dates des réunions de secteur du territoire bisontin. C'est là où nous, élus de la Communauté urbaine, nous devons avoir cette vigilance extrême. Encore une fois, nous ne sommes pas là pour satisfaire certains éléments d'un projet municipal.

Pour moi et pour nous, la Communauté urbaine est au-delà d'une idéologie. Elle est transpartisane. J'en veux pour preuve la composition de l'exécutif et l'absence de groupe politique, sauf que désormais,

cela peut évoluer. Des actions viennent engluier ce projet de territoire d'une dissonance politique qui manque clairement d'harmonie et qui crée la discorde. Je tiens à l'exprimer ici.

S'agissant des projets Synergie Campus, l'UNESCO et l'Arc horloger, la RN57, la grande bibliothèque, la halte ferroviaire sur le secteur ouest, le soutien aux produits issus des marchés locaux, nous sommes bien entendu attachés à cette importance primordiale à développer sur notre territoire. Cependant, des évolutions questionnent dans le projet de territoire. Autant en juin 2018 il y avait une vraie collégialité, autant là, nous prenons des dérives qui semblent être imposées par des courants de pensée. Des actions à résonance politique partisane apparaissent et je vais en citer quelques-unes. Nous avons déjà évoqué le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables), nous en avons déjà débattu ici. Je vous avais fait part de nos réticences quant à ce schéma socialement et écologiquement responsable qui risque de mettre en difficulté un certain nombre d'entreprises locales qui seront contraintes.

Quant au nouveau projet de mobilité pour tous, notamment la définition d'une politique de stationnement, nous voyons bien où cela va nous emmener, car il faut surtout nous dire ce que vous faites derrière cette politique de stationnement. Nous connaissons la suite de la décarbonation des mobilités, avec certaines philosophies. S'agissant de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), qu'allez-vous faire de cette nouvelle structure ad hoc et avec quels moyens financiers ? Vous connaissez mon point de vue concernant cette monnaie fantaisiste qu'est la Pive. Par ailleurs, vous mettez l'écotourisme à toutes les sauces. Or je vous avais déjà dit que l'écotourisme était transversal et que ce n'était en rien une politique touristique à elle-même.

Bref, comme sur le rapport n° 15 sur le CRTE, j'ai l'impression de me retrouver dans des incantations de Besançon par nature pour une grande partie que l'on nous impose, et on nous prend pour caution pour acter cette démarche. Là, l'ensemble des élus de Grand Besançon Métropole a son rôle à jouer. Tout cela prend une tournure qui n'est pas celle d'une volonté de cohésion, d'un consensus territorial que l'on ne retrouve plus. Si ajuster les priorités politiques de GBM dans son PPIF, c'est intégrer les dogmes de Besançon par nature et prendre à témoin les élus de la Communauté urbaine, ce n'est plus un projet de territoire de consensus, mais un projet, pour nous, en trompe-l'œil pour une partie et il me tarde de voir et d'avoir ce débat sur la gratuité des transports voulue par certains ici, au sein de cette assemblée.

Tout cela aura des implications fortes pour nos communes et pour les 200 000 habitants de Grand Besançon Métropole. Dans tout cela, je ne suis pas certain que les 200 000 habitants nous aient donné mandat pour cette réécriture précisément. En tout cas, c'est à chacun d'en juger.

Mme BARTHELET.- Je crois que nous parlons beaucoup de transition, de développement durable. Je pense que ce serait une faute politique, au sens non partisan du terme, de ne pas répondre aux enjeux actuels et nous serions bien les seuls à écrire un projet de territoire sans nous en préoccuper. Vous parlez de l'Agence Locale de l'Énergie. Effectivement, elle est citée comme un projet, elle est à l'étude. Laissons l'étude se faire et nous verrons ce qu'il en est. C'est courant sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté et je pense là à mon mandat régional. Nous ne serions pas des oiseaux rares en faisant une ALEC. Quant à la Pive, elle fait déjà partie de notre environnement. Je ne vois donc pas où est le problème. Nous répondons vraiment aux enjeux actuels. Nous avons beaucoup parlé ici du SPASER, nous en avons beaucoup débattu et avec des votes favorables.

S'agissant de la politique de stationnement, j'y vois simplement l'idée de se dire « parlons des parkings relais », « parlons de ce que nous pouvons faire mieux ». D'ailleurs, il y a des comités de secteur. Je ne sais pas si celui de Besançon a déjà eu lieu, mais un comité de secteur sur les parkings relais aura lieu aussi toujours dans la concertation. C'est donc dans cette idée-là. S'agissant de l'écotourisme, c'est vrai que nous l'avons mis davantage en avant, parce que nous avons un délégué à l'écotourisme et c'est nouveau, mais cela ne gomme absolument pas tout ce qui a été présenté par notre collègue lors du dernier Conseil de Communauté. C'est vrai que vous n'avez pas non plus approuvé, mais le schéma touristique complet n'aborde pas uniquement l'écotourisme. Il est bien plus général. Je suis un peu surprise, car nous sommes dans une consultation large.

Je crois que la dernière fois, je vous avais déjà donné les dates par secteur. Je ne les ai pas ici, mais je peux juste vous dire qu'il y a eu deux salves de comités de secteur en mars et en juin 2021. Il y a eu avant la Conférence des Maires. Ce travail avait été commencé par les élus du Bureau. En aparté, il y

a eu les réunions d'acteurs du territoire. Je vous avais dit que j'avais vu que vous aviez participé, ce qui est très bien. Nous étions tous invités aux Assises communautaires. Il me semble que vous étiez présent. C'était vraiment un moment important ici, tous les conseillers et conseillères communautaires ont pu se réunir ici à la CCI. C'était vraiment bien, car nous avons pu présenter avec du temps. J'ai beaucoup remercié la Présidente de nous avoir permis de le faire.

Nous voyons bien ce soir que nous n'avons pas le temps de présenter les 19 projets structurants. Nous avons pu le faire lors de ce moment et ce n'était pas uniquement moi. C'était donc très bien pour cela. Chaque porteur de projets et les vice-présidents ont pu parler des projets qu'ils allaient porter. Il me semble que cela a été apprécié par tous ceux qui ont bien voulu participer. Si vous n'y étiez pas, je le regrette, mais en tout cas, ce n'était pas du tout dans l'esprit de faire en chambre seule et de manière orientée. Je crois que les collègues peuvent témoigner que nous avons pu beaucoup discuter dans les débats. Dans les comités de secteur, nous avons demandé s'ils s'y retrouvaient et nous avons retravaillé ensuite avec les services à essayer de réorganiser ce projet pour qu'il soit, comme je l'ai dit tout à l'heure, plus lisible. J'espérais qu'il vous plaise plus particulièrement, car nous parlons d'ambition du territoire. Il me semblait que cela allait vous convenir.

Nous marquons vraiment le souhait d'accueillir pour un jour, pour toujours, comme je l'ai dit, et pas qu'un seul public. Je trouve que ce sont des ambitions fortes. Elles sont déjà validées dans nos différents schémas et dans le SCoT. Je trouve dommage si vous ne vous y retrouvez pas. En tout cas, nous aurons essayé. Je suis heureuse et fière de le présenter ce soir vis-à-vis de tout ce qu'il véhicule et vis-à-vis de la manière dont nous l'avons partagé ensemble.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ces éléments de réponse. S'agissant des résultats portés par le SPASER, d'abord, le SPASER s'applique, et c'est la loi, à 100 M€. Je crois que nous étions à un peu plus de 99 M€. Ensuite, il nous a permis d'avancer sur la façon de « critériser », de construire, car la loi nous a permis d'envisager la façon de construire nos commandes avec des clauses. Depuis un an, depuis que ce SPASER fonctionne, ce sont 70 % des marchés avec clauses ou critères « développement durable » et 80 % pour les entreprises locales, car nous avons des logiques de marchés libéraux, de l'Europe. Cet outil nous permet donc d'avancer sur ces questions, puisque vous savez que sans cela, nous étions parfois en difficulté pour envisager que les choses puissent se faire dans ce sens. D'ailleurs, je crois que le Département y travaille lui-même aussi, car il y est obligé par la loi.

J'ajoute encore un élément qui est à mon avis important : un marché sur deux bénéficie aux entreprises du département du Doubs. J'invite plutôt aussi le Département à regarder comment nous avons construit le SPASER pour qu'il puisse s'inspirer et voir comment avoir une économie locale boostée du fait de cette critérisation et de la mise en avant du développement durable. S'agissant de l'écotourisme, c'est étonnant, car c'est comme si à Besançon nous avions inventé cette notion d'écotourisme. Je pense que c'est peut-être un peu tard, mais il n'est jamais trop tard. C'est une trajectoire dans laquelle la ville de Besançon avait inscrit dans son programme d'aller sur ces développements. C'était en même temps des choses déjà tracées, puisque le Grand Besançon avait déjà envisagé de l'outdoor et un certain nombre d'objectifs.

Non, la ville de Besançon n'a pas labellisé l'écotourisme, elle ne s'est pas approprié cette notion. C'est même un peu comme pour les autres remarques qui ont été faites. En réalité, nous sommes juste à répondre une aspiration, ce qui est dans l'air du temps. Patrick AYACHE était ce matin à une réunion sur le tourisme justement où il était bien démontré combien il est urgent que notre territoire s'empare de ces orientations pour répondre à ces nouvelles aspirations touristiques.

M. AYACHE.- Le projet de territoire que nous a présenté Catherine BARTHELET nous portera tous pendant les quatre ou cinq prochaines années. C'est quand même un moment important. Vu l'importance du sujet, je comprends qu'il y ait des débats sur le contenu de ce projet de territoire. Je voudrais faire deux remarques. Premièrement, je ne sais pas comment l'exprimer clairement, mais il va falloir que la question de l'urgence climatique ne fasse plus débat et qu'elle n'apparaisse pas comme un signe distinctif d'une appartenance à une école ou à une autre. Je pense que tout le monde est convaincu aujourd'hui, même ceux qui étaient les plus réticents à le comprendre.

Il y a véritablement une lutte infernale à conduire contre le dérèglement climatique et cela doit alimenter – je suis persuadé que nous sommes tous d'accord – toutes les politiques publiques que nous

conduisons. À la Région, toutes nos politiques publiques sont écocompatibles. Je souhaite qu'il en soit de même dans l'institution qui nous anime, ce qui n'est pas un problème et ce qui me fait glisser vers l'écotourisme. Effectivement, ce matin, aux Assises régionales du Tourisme, 450 personnes étaient présentes. Il y avait des opérateurs touristiques, des chefs d'entreprise, des élus, des représentants d'association. Il n'y a pas de distinction à faire entre le tourisme et l'écotourisme. Il n'y a plus de tourisme qui ne soit pas écotouristique.

Qu'est-ce que l'écotourisme ? C'est bien entendu celui auquel on peut penser naturellement, le tourisme nature, vert ou environnemental, mais c'est aussi, dans le tourisme urbain, le fait que l'on ne construise plus un hôtel ni une chambre d'hôte ni un gîte sans que les matériaux utilisés soient des matériaux responsables. L'écotourisme n'est pas un autre tourisme. Il n'y a pas le tourisme « normal » et l'écotourisme. Je sens que dans les débats qui nous ont animés sur le schéma intercommunal du tourisme, il y a eu, cette volonté de distinction. Excusez-moi de mélanger les deux et de passer de l'un à l'autre, mais tout cela est imbriqué. Dans le schéma régional, il n'y a pas autre chose que de l'écotourisme. Or l'écotourisme n'est pas privatif. Cela n'empêche pas de faire tout ce que l'on fait habituellement quand on part en vacances, sauf qu'on le fait différemment.

Cela correspond à une aspiration nouvelle des touristes qui sont en très forte demande de passer un weekend dans des habitations énergétiquement modernes, très naturelles. C'est une très forte aspiration à l'itinérance, au « slow » tourisme. Nous avons la chance de voir converger à la fois une nécessité due à cette urgence climatique et une appétence de nos touristes pour des lieux plus naturels. C'est ce qui doit faire cette politique touristique que nous devons porter et que nous appelons « écotourisme » ou autrement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. J'espère que nous n'entendrons définitivement plus parler de dogmatisme lorsqu'il est question de transition écologique ou lorsqu'il est question de transition. Par ailleurs, je tiens à dire que professionnellement, l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) a bien spécifié ce que pouvait être l'écotourisme. En revanche, il est bien évident que toutes les actions politiques, y compris la construction d'un hôtel, imposent, nécessitent, nous obligent à penser l'impact carbone ou l'impact environnemental dont il est question. Pour autant, je ne suis pas sûre que cela fasse un hôtel de l'écotourisme. Cela peut être autre chose. Cela dit, c'est intéressant de se poser ce genre de question aujourd'hui ici, sur ce territoire. Nous avons le territoire approprié à cette question.

Je répète ce qui a été dit ce matin. La valeur ajoutée du tourisme pour notre territoire est aussi importante que celle de l'agriculture. C'est fondamental. Emparons-nous donc de cela. D'ailleurs, vous avez reçu des enquêtes, des interpellations, parce que nous voulons faire vivre l'initiative communale et nous avons besoin que nous fassiez remonter justement comment vous verriez ce développement sur vos territoires. Je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 10 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n° 18 - Commune de Pelousey - Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique.
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport amène forcément un débat, une présentation même succincte.

M. LAROPPE.- Ce rapport concerne des modifications mineures. Il y a :

- la suppression d'obligation de végétalisation des toitures terrasses pour certaines annexes sur certaines parties des parcelles,
- la suppression au sein d'une même unité foncière de l'obligation de recul de 3 m,
- la suppression du recul de 15 m par rapport aux voies et aux emprises publiques, recul imposé pour la RD5,
- la clarification de certaines règles relatives aux clôtures,
- la modification des règles applicables aux annexes en limite de propriété (article UB7),
- l'autorisation des constructions et installations de service public ou d'intérêt collectif en zone NL,
- l'ajout d'une règle relative à la hauteur des constructions en zone NL.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 19 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP)
sur le territoire de la commune de Boussières

M. LAROPPE.- Je ne reviens pas dans le détail sur l'aménagement de cette zone. Il s'agit d'une restructuration de la chaussée et de la création d'un passage piéton qui sont pris en compte. Ce sont les premiers PUP que nous déployons sur l'Agglomération.

Il est important de retenir que sur le coût total :

- une partie est prise en compte par GBM à hauteur de quasiment 9 %,
- une partie est prise en compte par le privé à hauteur de 60 %,
- une partie est prise en compte par l'aménageur,
- une partie est prise en compte par la commune à hauteur de 5 %.

C'est effectivement intéressant pour les communes, car cela permet de venir travailler sur des projets en ayant des conventions partenariales et de faire intervenir le privé sur le projet, de même que GBM et la commune dans une moindre mesure. Cela permet ainsi aux communes de plus petite ampleur de déployer des projets comme celui-ci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 20 - Commune de Besançon -
Approbation du Règlement Local de Publicité après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 3 abstentions. Je vous remercie.

Commission n° 07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n° 21 - CRR - Vote des tarifs année scolaire 2022/2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une présentation est prévue.

M. MAURICE.- En l'absence de Michel JASSEY, je vais présenter ce rapport. Chaque année, le Conservatoire vote ses tarifs. Cela concerne les droits d'inscription et les tarifs de location d'instrument pour ses élèves, les tarifs de location des espaces (auditorium et hall partagé avec le FRAC, le Fonds Régional d'Art Contemporain).

La poursuite des principes d'évolution des tarifs tels que validés en 2013 porte notamment sur quatre principes essentiels :

- responsabiliser l'utilisateur,
- atteindre 10 % du coût de fonctionnement du Conservatoire par les contributions des usagers,
- aller vers plus d'équité, une tarification sociale reposant sur une modulation solidaire des tarifs en fonction des revenus des élèves de Grand Besançon Métropole,
- simplifier les grilles tarifaires : nous sommes passés de 13 lignes de tarifs à 10 seulement pour cette année et nous continuerons à travailler dans ce sens.

Concrètement, pour 2022/2023, les droits d'inscription sont composés des frais de dossier et des frais de scolarité.

Nous avons également :

- la simplification des tarifs,
- la suppression dans le tableau des notions de gratuité pour les étudiants de l'ESM (École Supérieure de Musique) et de Jean Macé qui ne sont pas à proprement parlé des élèves du Conservatoire,
- la suppression de la gratuité pour les élèves de l'Université en parcours 1 de musicologie, soit 8 élèves, afin d'être en cohérence avec les élèves en parcours Licence Arts du Spectacle qui ne bénéficient pas de cette gratuité.

Concernant les tarifs de location d'instrument aux élèves, il n'y a aucune modification (22 €/mois). S'agissant du tarif de location des salles, pour l'auditorium, c'est une augmentation de 1,5 %. Nous procéderons à la création d'un tarif réduit de 50 % pour la location de l'auditorium pour les associations culturelles du Grand Besançon, ce qui est une nouveauté. Il n'y a pas d'augmentation pour la location du hall du FRAC en accord avec le CRR et le FRAC.

Pour 2022/2023, les droits d'inscription représentent 587 000 €. Ce sont 27 000 € pour la location du bâtiment et 6 000 € pour la mise à disposition.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci de ces précisions. Avez-vous besoin d'autres éléments ? Sinon, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 22 - Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement à la Ville de Besançon pour la Citadelle

Une présentation est projetée en séance.

M. MAURICE.- La convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement à la Ville de Besançon pour la Citadelle date de 2016. Compte tenu du rôle majeur et emblématique qu'elle tient sur le plan de l'attractivité et du rayonnement culturel et touristique du territoire, Grand Besançon Métropole soutient la Citadelle à hauteur de 50 000 €/an. Ce soutien prend la forme d'une contribution de 50 000 € au fonctionnement de l'équipement via un fonds de concours. Prenant en compte l'intérêt du nouveau Projet Culturel et Touristique 2021/2026 de la Citadelle, notamment dans sa dimension « programmations estivales », GBM a décidé d'accroître son soutien à 100 000 € en 2022, à 130 000 € en 2023 et à 150 000 € en 2024.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 23 - Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2022, supérieures à 23 000 €

M. MAURICE.- Il s'agit du montant des subventions concernant les pôles d'enseignement musical. Je vous les cite. Ce sont :

- la MJC Palente Orchamps,
- l'AMUSO (Ateliers de MUsique du Sud-Ouest),
- le CAEM (Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales),
- l'école de musique du Plateau,
- l'EMICA (École de Musique Intercommunale du Canton d'Audeux).

Le montant total s'élève à 293 146 €. Nous vous demandons de voter la subvention pour 2022 étant donné que depuis la crise sanitaire, nous avons procédé à une avance aux associations, et particulièrement aux écoles de musique qui le demandaient pour les soutenir. Le montant à voter ce soir s'élève à 158 046 € pour 2022.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme LAMBERT.- Une avance est faite, mais globalement, il y a moins de subventions accordées en 2022 pour les écoles de musique. Or les deux années écoulées ont été plutôt éprouvantes pour le milieu associatif. Les écoles de musique n'ont pas été épargnées. J'entends bien l'application du mode de calcul qui prend notamment en considération la masse salariale de ces structures. Néanmoins, au vu des circonstances, n'aurait-il pas été opportun de geler les subventions pour les associations qui voyaient une baisse en 2022 par rapport à 2021 ?

M. MAURICE.- Sur les deux dernières années, les subventions sont identiques. Compte tenu des efforts faits et reconnus par toutes les écoles de musique sur 2020 et 2021 à cause de la crise sanitaire, je peux vous dire que les écoles de musique sont extrêmement satisfaites des subventions accordées par Grand Besançon Métropole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n° 02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Rapport n° 24 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si personne ne souhaite prendre la parole, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 25 - Mission Locale - Soutien 2022
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 26 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation (FRI) - Abondement 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 27 - Festival Outdoor Grandes Heures Nature - Édition 2022 - Programmation et budget prévisionnels
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une présentation orale est proposée.

M. BOUSSO.- Merci, Madame la Présidente. Nous sommes très contents cette année d'enfin pouvoir porter un festival Grandes Heures Nature sur trois jours consécutifs à la fin du mois de juin, après une édition fortement hachée l'année dernière à cause de la pandémie et une édition annulée en 2020. Cette édition reprend ses marques à Besançon et sur tout le territoire de Grand Besançon Métropole. Nous retrouverons les activités sportives qui ont fait le succès de l'édition avec le marathon en relais Ekiden, le raid'xpériences, les activités nautiques. Ces activités seront essentiellement rassemblées au parc Chamars, mais elles se dérouleront également sur les collines de Chaudanne et de Bregille. Il y aura des départs d'épreuve depuis Châtillon-le-Duc, des passages par le parc de la Rodiacéta.

L'idée est vraiment de montrer que toute une ville et un territoire vont vibrer pendant trois jours au rythme des activités outdoor. La grande nouveauté – nous en sommes fiers – concerne l'inauguration de la grande Boucle VTT qui traverse 42 communes de Grand Besançon Métropole, soit deux tiers de la Communauté urbaine. Pour le coup, nous faisons vraiment territoire avec ce type d'épreuve qui se déroulera sur deux jours. Dans le rapport, le budget vous est présenté. Vous notez qu'il est constant, que c'est toujours le même depuis la création du festival. C'est donc un budget constant avec le soutien aussi des collectivités que je remercie.

La Région et du Département soutiennent le festival depuis sa première édition, ce qui est à noter et à remercier, en sachant que l'objectif est d'aller chercher des recettes à l'extérieur pour un quart du budget. Les inscriptions ont été lancées il y a peu de temps. Cela commence déjà à mordre du côté des sportifs, des clubs sportifs et nous sommes très contents.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des besoins de précisions ? Sinon, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n° 28 - Dispositif « Ambassadeurs Grandes Heures Nature » - Nouvelle ambassadrice
--

M. BOUSSO.- Je voudrais dire un mot d'abord pour souhaiter une bonne retraite sportive à Julie BRESSET qui nous a accompagnés et qui a été une très belle ambassadrice de Grandes Heures Nature, et pour souhaiter une belle arrivée à Justine MATHIEUX, ironwoman, triathlète, une très grande sportive. Nous sommes très fiers et très contents qu'elle rejoigne les ambassadeurs et qu'elle ait accepté la convention avec nous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Nous avons des personnes qui parlent positivement de ce territoire qu'elles aiment. Je le dis, parce qu'il est essentiel de savoir en parler positivement. Nous l'aimons, nous en sommes fiers. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n° 03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville
--

Rapport n° 29 - NPRU Planoise - Avenant n° 3
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons une présentation orale par Marie ÉTÉVENARD.

Mme ÉTÉVENARD.- Merci, Madame la Présidente. Cet avenant complète le conventionnement avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Elle vient :

- entériner cinq restitutions de l'offre de logements sociaux par les bailleurs,
- modifier le calendrier de certaines opérations,
- ajouter une demande de financement complémentaire pour la déconstruction/reconstruction de l'école Bourgogne à hauteur de 3 250 000 € à l'ANRU.

Pour rappel, l'avenant n° 2 intégrait l'an dernier à la même époque le financement de la Coopérative du Numérique. Le Comité d'engagement de l'ANRU de septembre 2021 a validé le financement d'une nouvelle opération qui est la démolition/reconstruction de l'école élémentaire et maternelle Bourgogne. Il s'agit d'une école de type « Pailleron » préfabriquée, dont l'amélioration est impossible. En REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire), elle accueille environ 500 enfants, dont des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Cela permettra le dédoublement des classes et la présence d'une salle de restauration scolaire avec réchauffement sur site, ainsi que d'autres espaces pour les activités périscolaires, des salles d'accueil pour les petits groupes d'enfants nécessitant un accompagnement spécifique.

Cette programmation est prévue pour 2025/2026, profitant de la prorogation à fin 2026 des délais d'engagement au lieu de 2024 initialement. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Ville de Besançon, complétant ainsi son programme de rénovation et de modernisation des équipements scolaires, dont la participation financière sera de 10 M€, complétant celle de l'ANRU (3 250 000 €). Le volet du calendrier est modifié par précaution. Il y a eu un peu de retard à cause des confinements, mais il s'agit surtout de prévenir d'éventuelles pertes de subventions ANRU.

Concernant les cinq opérations de restitution de l'offre, il s'agit de 100 logements, dont 91 sur Besançon (chemin de Vieilley pour Néolia et chemin de la Clairière pour Habitat 25) et 9 logements à Miserey pour LOGE.GBM.

Vous êtes invités, si vous le souhaitez :

- à approuver cet avenant, ce programme et son plan de financement avec ces nouveaux 3 250 000 €,
- à autoriser Madame la Présidente à effectuer les actes en lien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te remercie. Y a-t-il des commentaires ou des précisions ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 9 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n° 30 - Définition et mise en œuvre du programme de renouvellement urbain de Planoise - Ajustement de la demande de subvention FEDER
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 9 abstentions.

Commission n° 04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable
--

Rapport n° 31 - Projet Alimentaire Territorial : Programme d'actions porté par Grand Besançon Métropole
--

Mme PRESSE.- La présentation devait être faite par Daniel HUOT qui me donne sa parole. Pour revenir sur ce Projet Alimentaire Territorial (PAT), c'est un point d'étape, évidemment, puisque vous n'avez dans cette délibération que la validation des projets menés par Grand Besançon Métropole. Or bien entendu, le PAT est un travail construit avec 14 signataires d'une charte, et ce sont en réalité 40 acteurs qui font partie de ce groupement. Vous avez un rappel des 14 partenaires, dont bon nombre d'entre eux sont dans la salle. Je pense qu'il doit manquer des conseillers intéressés, puisque vous avez des collectivités comme la Région, le Département, la Ville de Besançon, GBM et l'AudaB.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a conflit d'intérêts lorsqu'il y a du privé et du public. Or ici, c'est public-public. Il n'y a donc pas de conflit d'intérêts.

Mme PRESSE.- Très bien, merci, Madame la Présidente. Je poursuis. Vous avez également le CROUS, des écoles de formation comme l'ENIL (École Nationale d'Industrie Laitière) et l'école d'agriculture de Dannemarie-sur-Crète. J'oublie peut-être encore les trois chambres consulaires, dont principalement la Chambre d'Agriculture, la Chambre interdépartementale avec qui nous menons un travail vraiment au jour au jour. Tout cela va aboutir à un travail qui vous est présenté, sur des objectifs à horizon 2030, que vous avez dans votre délibération. Nous souhaitons aller sur :

- 55 ha de surface maraîchère supplémentaire à celle que nous avons,
- 40 ha de vergers supplémentaires,
- 70 ha de légumineuses, celles à destination de l'alimentation humaine ne démarrant que maintenant avec 5 ou 6 exploitants qui ont commencé cette diversification dans les cultures.

Pour revenir à ce PAT, nous nous sommes orientés autour de trois grandes ambitions. Je prendrai juste un exemple pour chaque ambition, car vous avez tout le détail et vous pourrez me poser des questions s'il le faut. Tout d'abord, nous avons une mission d'animation générale du PAT, évidemment. Il s'agit ainsi de le conduire, le piloter, l'évaluer. Ensuite, nous accompagnons les communes qui veulent construire un PAT communal, ce qui est un projet nouveau. Ce projet est inscrit dans le CRTE à hauteur de 50 000 € aidés par l'État, puisque nous avons répondu à un appel à projets dans le cadre du plan de relance régional. Pour la partie aménagement équilibré du territoire, évidemment, nous nous inscrivons dans tous les groupes de réflexion (SCoT, PLUi, plan Climat).

Nous souhaiterions surtout mettre en place des zones à enjeux, ce qui est travaillé dans le service Environnement actuellement, et des outils de protection du foncier agricole. Parmi ces outils, il y a le PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) qui peut être porté par le Département, mais je n'ai pas la compétence pour en parler.

Ce qui nous intéresse le plus est de porter sur l'ensemble du territoire des ZAP (Zones Agricoles Protégées). Il est très important de les repérer et de les inscrire dans différents schémas. Cependant, comme nous sommes une collectivité, le Grand Besançon et les communes, nous n'avons pas simplement une compétence de mission sur un territoire, avec des volontés d'inscrire des chiffres dans des projets, mais nous avons également la responsabilité d'aller sur de l'exécution et de la gestion dans nos politiques. Je serai très vigilante pour faire avancer ce dossier même si je ne suis pas complètement calée sur le PLUi et le SCoT. Pour arriver à faire quelque chose sur ce territoire, il faut pousser les initiatives au maximum, même si l'on anticipe le PLUi. Pour cela, je demanderai la volonté de réaliser ces ZAP à tous les maires qui possèdent soit des territoires adéquates, soit de bons rapports avec les agriculteurs de leur commune, pour aller sur la réalisation prochaine de ZAP pour réaliser nos objectifs.

Enfin, dans nos ambitions, nous avons l'emploi et l'économie locale, avec un certain nombre d'actions. Vous savez que nous gérons une pépinière maraîchère, où des maraîchers s'essaient avant de s'installer sur le grand territoire, la carte du PAT étant un territoire de bassin de vie et dépassant largement les frontières de GBM.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ces précisions. Vous savez que ce dossier est extrêmement important, et nous le savons. Un congrès d'une partie du monde agricole s'est tenu. Il a fait remonter justement l'importance de la diversification et le maintien foncier agricole. Y a-t-il des commentaires ?

M. BAILLY.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais intervenir sur le PAT, mais j'aurais pu le faire aussi dans le cadre du projet de territoire. Pour moi, le PAT est un projet qui va dans le bon sens, mais je pense qu'il manque clairement d'ambition, et derrière les ambitions, il manque des moyens. Au-delà des mesures d'accompagnement, de prévention, de formation et d'études, ne manque-t-il pas des mesures d'aides directes aux acteurs de la filière agricole ? Je vous ai sollicités à ce sujet il y a quelques mois pour soutenir l'installation d'un producteur de spiruline en vente directe sur la commune de Fontain. Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du projet alimentaire à travers le levier « développer et orienter la production alimentaire locale ». Malheureusement, vous m'avez répondu, je vous cite : « GBM ne dispose pas de fonds d'aides aux entreprises agricoles. Par conséquent, il n'est pas possible de soutenir le projet ».

Je pense qu'il est temps de mettre les moyens à la hauteur des ambitions en intégrant le PAT dans le dispositif d'aide au développement économique de notre territoire. Au-delà des enjeux alimentaires, l'activité agricole est avant tout une activité économique génératrice d'emploi. À titre d'exemple, d'autres collectivités n'ont pas attendu. Pour un projet similaire à Montbéliard, en associant développement économique et projet alimentaire, le Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) a subventionné un projet à hauteur de 19 000 €. Aujourd'hui, ces producteurs doubleront leur production pour faire face à la demande. Par ailleurs, une des composantes essentielles de la réussite de ce projet est l'atteinte des objectifs, et surtout la maîtrise du foncier, ce dont nous avons déjà parlé. Le foncier étant détenu essentiellement par les acteurs privés du secteur, nous devons renforcer le lien avec les exploitants, nous appuyer sur leur expérience et soutenir leur projet de diversification.

Au niveau de la collectivité, je suis conscient qu'il faut trouver un juste équilibre entre le développement des zones économiques, le besoin en logements et la préservation des terres agricoles, mais sur la commune de Besançon, le projet des Vaîtes reste en totale incohérence avec les objectifs et les ambitions du PAT. Sur ce seul projet, ce sont 11,5 ha d'emprise sur des terres arables de qualité. Alors que l'objectif du PAT est d'accroître la superficie de production maraîchère de 55 ha d'ici à 2030, 20 % de l'objectif disparaissent sur un seul projet. Au-delà des discours, il y a les actes. Force est de constater qu'ils ne sont pas à la hauteur des ambitions. Je pense qu'une politique budgétaire plus volontariste pour ce projet est possible. J'en veux pour preuve le montant estimatif en direction du PAT dans le cadre du CRTE : 50 000 €, ce que je trouve dérisoire au regard de l'enjeu et des objectifs fixés. Je vous remercie.

Mme PRESSE.- J'aurai quelques éléments de réponse, mais globalement, je suis assez d'accord avec vos propos. D'ailleurs, vous êtes le représentant de la Commission n° 04 au comité de pilotage du PAT. C'est là que nous y travaillons ensemble. Concernant GBM, nous n'avons pas la compétence Agriculture ni la compétence Alimentation. Nous avons une compétence Animation des projets sur le territoire. C'est bien pour cela que nous n'avons pas un budget conséquent dans ce domaine et je dirais même qu'il est très faible. Les 50 000 € dont vous avez parlé, inscrits au CRTE, sont en réponse à un appel à projets du plan de relance.

C'est par ce genre de projet que j'arrive à animer le territoire. Sinon, je n'ai pas le budget adéquat. C'est parce que je vais chercher le plus possible de financements. Vous en avez trois cités dans la délibération. Il y a celui-là, la participation à l'action gaspillage du SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), projet à hauteur de 100 000 € subventionné à hauteur de 80 000 € par le plan de relance et un autre projet sur la Ville de Besançon avec la participation de GBM sur la précarité alimentaire et sur un travail réalisé avec l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire, projet à hauteur de 50 000 € aidé à 70 % également et financé par la Région, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), l'ARS et un quatrième partenaire qui m'échappe, mais ce n'est pas le plan de relance. C'est bien de cette façon que nous parvenons à fonctionner sur ce projet de territoire.

À part cela, nous avons un petit budget qui nous permet de faire des animations. Nous avons des animations en particulier dans les communes autour d'ateliers de cuisine, par exemple. Nous en avons aussi avec le CROUS et sur certains quartiers de la ville. Voilà comment nous fonctionnons. Pour l'aide aux agriculteurs, pour tout ce qui est politique diversifiée, évidemment, il ne faut pas faire appel à Grand Besançon, puisque nous n'avons pas les moyens de subventionner. Ce n'est pas pris en compte actuellement bien que toute agriculture soit considérée comme une politique économique à part entière. Elle est actuellement pilotée par le secteur de l'environnement, mais c'est du développement durable, et le développement durable, c'est l'économie, l'emploi et l'environnement. On pourrait très bien mettre cette politique au niveau de l'économie évidemment, mais cela ne changerait rien, nous n'aurions toujours pas la compétence.

Monsieur BAILLY, je pense avoir répondu à un certain nombre de vos questions. Il faut savoir que nous réunirons l'ensemble des acteurs vers novembre ou décembre, puisque nous sommes actuellement dans le cadre d'une reconfiguration des personnels Environnement. Actuellement, nous recrutons quelqu'un pour piloter justement ce projet.

M. BAILLY.- En réponse à Madame PRESSE, j'entends, mais j'entends surtout un aveu d'échec. Vous faites partie de l'exécutif. C'est aussi votre rôle de défendre ce que vous voulez mettre en place. Je m'aperçois ce soir que visiblement, vous ne le faites pas forcément comme vous le vouliez. Je remarque aussi que certaines collectivités, comme le PMA, pas très loin de chez nous, parviennent à articuler et à financer concrètement des projets en matière d'aide directe. Forcément, à un moment donné, là où il y a une volonté, il y a peut-être un chemin à explorer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais juste apporter quelques petits éléments. Je vais vous dire tout de suite une chose : nous sommes tous frustrés. Nous n'arrivons pas tous à faire ce que nous voudrions. Je rassure tout le monde. Être élu, c'est aussi de la frustration. C'est le premier élément qu'il faut avoir à l'esprit, car même un exécutif, même moi, je n'arrive pas à faire tout ce que je voudrais. Vous en êtes témoins régulièrement. Deuxièmement, sur les Vaîtes, vous dites qu'il n'y a pas de terre arable. Il faut juste relire le projet tel qu'il a été révisé. Je sais que vous n'êtes pas d'accord, mais il n'empêche qu'il a été complètement révisé. Je vous défie de regarder quelles sont les terres à valeur agronomique importante sur la ville de Besançon et sur le Grand Besançon et je vous demande de vous réinterroger sur des choix faits ces derniers temps.

Je ne reviendrai pas sur un dossier que vous avez défendu concernant l'installation d'un magasin Aldi sur 5 ha, pardon, sur 4 ha. Vous regarderez les valeurs agronomiques de ce terrain que vous avez accepté de voir partir en zone d'activité.

M. BAILLY.- Je les connais très bien, je peux regarder. Je vous assure que cela n'a rien à voir avec la qualité...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous le dis. De plus, je ne vous ai pas donné la parole et vous avez déjà parlé deux fois. C'est embêtant, mais cela fait partie des frustrations.

M. BAILLY.- Au temps pour moi, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Encore une fois, je vous invite vraiment à regarder toutes les terres arables sur notre territoire et regarder attentivement dans quelles mesures elles seront impactées.

C'est pour cela que ce PAT a aussi initié quelque chose de nouveau, à savoir comment nous pouvons nous mettre tous d'accord depuis vos territoires, puisque c'est vous, sur vos communes, qui voyez aussi l'intérêt que vous avez à maintenir cette valeur, pour nous doter d'outils nous amener à protéger ces terres. C'est une ouverture sur une autre politique. Par ailleurs, nous n'avons pas la compétence en matière agricole, comme vient de le préciser Françoise PRESSE. Nous pourrions peut-être envisager un conventionnement avec le Conseil Régional si nous souhaitons rentrer cette politique. Nous n'avons pas de dispositif qui nous permette d'aller sur des aides directes, y compris à l'entreprise. Vous savez que nous sommes dans l'accompagnement, dans les bâtimentaires. Nous n'avons donc pas cette compétence. Cela étant, nous verrons si toutefois un jour une convention devait être faite avec la Région qui nous déléguerait, en quelque sorte, cette compétence sur notre territoire. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. MICHAUD.- Aurélien LAROPPE me précise que je suis en conflit d'intérêts.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, tu es en conflit. C'est pour cela que j'ai interdit à Aurélien de prendre la parole. Cela étant, la nouvelle loi va arriver et vous pourrez débattre, mais pas voter. Pour l'instant, nous n'y sommes pas encore.

M. MICHAUD.- Ce n'est même pas pour débattre. C'est simplement pour...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Jean-Paul, tu n'as pas le droit. Je te promets que tu pourras faire un communiqué de presse si tu le souhaites. *Rires.*

M. MICHAUD.- C'était simplement pour indiquer mon soutien à Françoise dans ce projet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Elle sait que tu le soutiens.

Parle pour Jean-Paul, s'il te plaît.

Mme PRESSE.- Je sais que tu me soutiens et je sais que je ne suis pas du tout en situation d'échec, comme cela a été dit. C'est vrai que l'on peut repérer sur certaines villes, sur Besançon notamment, commune que je connais le mieux, des zones intéressantes. Cela commence par un V, en neuf lettres.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne suis pas sûre que tout le monde connaisse.

Mme PRESSE.- C'est là que nous pourrions mettre une ZAP, car cela saute aux yeux. En voilà une. Il existe ensuite deux ou trois zones sur le territoire qui seraient vraiment très intéressantes, que ce soit des zones communales ou intercommunales, mais je réglerai tout cela avec Jean-Paul MICHAUD.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Si vous connaissez bien tous notre toponymie sur notre grand territoire, vous trouverez cette zone en neuf lettres commençant par un V. Merci beaucoup. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 32 - Schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid - Validation du plan d'action et engagement des premières phases opérationnelles
--

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Lorine GAGLIOLO donne la parole à Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Exactement. Merci. Après l'alimentation, nous allons parler de l'énergie à une heure qui se fait gentiment tardive.

Démarche et enjeux du schéma directeur

Comme vous le savez, Grand Besançon Métropole a la chance de bénéficier d'un réseau de chaleur qui fournit du chauffage et de l'eau chaude à hauteur de 15 000 équivalents logements au moyen d'une énergie en grande partie décarbonée, puisqu'issue principalement de l'incinération des déchets et du bois.

Comme vous le savez aussi, nous vivons une période où nous déplorons notre dépendance aux énergies fossiles et l'effet de nos émissions de gaz à effet de serre sur le climat. La volonté politique de Grand Besançon Métropole est de développer activement les énergies renouvelables avec son plan Climat qui vise 100 % de consommation d'énergie renouvelable et de récupération en 2050. Les réseaux existants ont démontré leurs intérêts techniques, écologiques et économiques. Ce sont ceux que vous connaissez : Planoise, La Bouloie, Novillars et Mallarmé. Nous bénéficions par ailleurs d'une disponibilité en bois énergie très importante en région Bourgogne-Franche-Comté (nous reviendrons dessus en fin d'exposé).

Nous avons donc ici tous les ingrédients pour développer les réseaux de chaleur qui représentent la principale solution collective à grande échelle pour couvrir nos besoins de chaleur de manière décarbonée. Le maintien de la performance du réseau public de Planoise et des Hauts-du-Chazal est un impératif économique et social dans un contexte de baisse des consommations. En effet, les 20 % de baisse prévus dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de Planoise entraîneraient une hausse du prix de la chaleur de 10 à 12 % si nous ne faisons rien et si nous laissons le réseau en l'état.

Pour mémoire, le schéma directeur est un diagnostic détaillé des besoins de chaleur de GBM, mais c'est aussi une analyse prospective pour concilier les atouts et les enjeux du territoire. C'est aussi par ailleurs une obligation réglementaire qui s'impose à nous à minima tous les dix ans. La dernière fois que cela a été fait, c'était en 2016. Ce schéma directeur est vraiment le document de planification de Grand Besançon Métropole sur sa compétence réseau de chaleur.

Nous avons conçu ce plan en trois axes. Vous avez sous les yeux l'axe 1, les trois axes n'étant pas forcément cumulatifs chronologiquement. L'axe 1 part du réseau existant sur Planoise. Il consiste à compenser la baisse des consommations liées aux évolutions du quartier de Planoise, puisque, pour faire simple, nous allons perdre des abonnés, avec l'extension du réseau en direction de la Boucle jusqu'au lycée Jules Haag en desservant les grands équipements sur le passage des quartiers Saint-Ferjeux, Rosemont, Grette, Butte, en direction de la Boucle pour alimenter le centre technique, le régiment militaire, la maison d'arrêt, des écoles, des résidences. Cette phase 1 se déroulera dès fin 2022 et sur les cinq prochaines années.

L'axe 2 consiste à doubler la chaleur renouvelable existante au travers de plusieurs phases de développement des réseaux, avec en parallèle de ce doublement, la création d'un réseau nouveau à l'est, du côté de Palente, puisqu'actuellement, avec toutes les installations dont nous disposons, les réseaux sont vraiment concentrés à l'ouest. L'idée est de créer un nouveau réseau est, avec forcément une nouvelle source de production, une chaufferie bois, et du coup, d'étendre ce réseau dans l'autre sens, dans le sens de l'existant, dans le sens du réseau ouest.

Mini réseaux : 15 à 20 zones propices sur le territoire

Un axe 3 est prévu. Il concerne vraiment la périphérie. Techniquement, il est déjà en action. Il est en parallèle du développement urbain, puisqu'il concerne la périphérie. Son but est de déployer des mini réseaux dans toutes les communes où la densité des consommations d'énergie le permet. Sur la carte, si vous parvenez à la lire, vous voyez une vingtaine de zones identifiées. Nous avons déjà des initiatives communales qui émergent (Roche-lez-Beaupré, Deluz, Geneuille qui a déjà son étude). De nombreuses communes se penchent sérieusement sur le sujet, nous en rencontrons tous les jours.

Les chiffres clés du plan d'action

Le projet porte sur un budget global de 100 M€ HT d'investissement pour en gros déployer 10 km de réseaux supplémentaires. Ces 100 M€ sont étalés sur 15 ans, soit jusqu'en 2035. Nous ne vous demandons pas aujourd'hui de valider un budget de 100 M€ avec un chèque en blanc sans contrepartie. Ce sera validé par tranche, évidemment, avec les opportunités de raccordement identifiées à chaque fois. Nous raisonnons hors subvention. Sur les 100 M€, nous estimons aujourd'hui les subventions à hauteur de 50 %. Nous ne pouvons pas parier sur l'avenir, mais voilà ce qu'il en serait aujourd'hui. Le but aussi est de passer les 15 000 équivalents logements desservis aujourd'hui à 44 000 à terme. Il s'agit aussi d'éviter chaque année 150 GW de consommation de gaz fossiles substitués par la chaleur du réseau, 55 millions de tonnes d'émission de CO₂. Le but est de porter la chaleur renouvelable à l'échelle de GBM à 18 % de ses besoins, contre 9 % actuellement. Le but est aussi de mobiliser 60 000 t de biomasse.

Pour faire simple, à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, le stock annuel est évalué à un peu moins de 500 000 t. L'idée serait de mobiliser 60 000 t de biomasse supplémentaires – quand je dis « biomasse », c'est le bois – et de créer directement ou de consolider 50 emplois dans la filière bois/forêt.

Quels sont les bénéfices de ce grand projet ? C'est assez simple. Nous avons une amélioration de l'indépendance énergétique du territoire, l'énergie étant composée à 75-80 % de l'incinération de déchets et de bois local. Il s'agit également de produire une chaleur décarbonée pour le bois et les déchets à la même hauteur, à peu près aux trois quarts, une chaleur à prix maîtrisé, les deux énergies ayant la particularité d'avoir un prix très stable et compétitif, surtout actuellement, donc de faire profiter les abonnés non seulement d'une tarification attractive par rapport aux autres énergies, mais aussi d'une visibilité sur le long terme avec la garantie d'une stabilité de ce tarif. Cela vient de la composition tarifaire de la chaleur que nous vendons. En effet, nous avons une partie fixe dans l'abonnement et peu de gaz fossiles. Du coup, nous sommes beaucoup moins soumis aux variations de ces énergies. Nous prévoyons aussi de produire une chaleur favorable à l'emploi local, tout en étant géré sur place, évidemment.

Vous l'aurez compris, ce projet de déploiement est hautement stratégique pour l'avenir de notre territoire, et il s'inscrit dans la politique globale de Grand Besançon Métropole en termes de déploiement des énergies renouvelables. Le contexte actuel de tension sur l'énergie et les ressources naturelles nous conforte bien évidemment dans ce choix et dans l'urgence d'accélérer cette transition. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. ALEM.- Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai quelques petites craintes par rapport à la mise en place du réseau de chaleur. Bien sûr, je partage tout ce qui vient d'être dit sur la dépendance énergétique, sur le fait qu'il faut aller sur ce type d'éléments dans une optique de transition énergétique. C'est plus la crainte au niveau social. Qui va payer l'investissement ? Sur le modèle de ce qui s'est passé il y a un moment sur la question des déchets, j'ai peur que les Planoisiens doivent payer justement cet investissement pour permettre à d'autres parties de Besançon et de GBM d'accéder à ces réseaux de chaleur. À mon sens, cet élément peut véritablement poser souci. J'espère vraiment qu'il y aura une volonté très forte d'empêcher que cette situation un peu ubuesque par rapport aux déchets ne se reproduise pas par rapport aux réseaux de chaleur et que les Planoisiens n'aient pas à supporter le coût de cet investissement.

M. NAPPEZ.- Le réseau de chaleur est supporté par un budget annexe. Nous l'avons vu lors de la présentation du budget annexe. Ce sont environ 5 M€ pour le réseau de chaleur. Indirectement, il n'y a pas de financement de GBM sur ce réseau. Sur ce projet d'extension assez imposant, j'ai précisé que c'était par tranche. C'est vraiment l'objet de 2022. Il est sous délégation de service public. C'est un prestataire privé, une filiale d'Engie qui gère l'ensemble. Cette délégation de service public protège vraiment l'abonné, tant en termes de mixité et de production de la chaleur qu'en termes de garantie tarifaire pour l'avenir. Cette DSP se termine fin 2024. Nous y travaillons. Un comité de pilotage – un de plus – a été monté et il aura son intérêt pour déterminer le choix du mode de gestion le plus pertinent.

Cela peut très bien se gérer en régie si nous en avons les moyens. Cela peut se gérer à nouveau par délégation de service public, et surtout, ce projet peut être porté soit directement par le chauffage urbain, soit par du privé. Après, ce sera vraiment la détermination en 2022 de ce financement. Tout porte vraiment sur le budget annexe.

S'agissant de la protection des Planoisiens par rapport aux déchets, le SYBERT ne fait qu'apporter aux Planoisiens. Nous sommes en moyenne sur 40 000 MW de vapeur produites par an par le SYBERT avec les déchets. Elle est fournie au réseau de chaleur et vendue à un peu plus de 20 €/MW. Le fait de ne pas envoyer cette vapeur aux petits oiseaux et de l'envoyer directement aux habitants rapporte donc un peu moins de 1 M€ aux Planoisiens. Cela rapporte aussi aux abonnés des déchets. Actuellement, ceux qui en bénéficient, vu le prix, sont contents de l'avoir. En gros, l'impact des hausses du gaz n'est vraiment que de 10 à 20 % sur la vapeur produite par le réseau, alors que lorsque le prix du gaz augmente de +200 %, nous prenons entre 20 et 40 % sur le réseau. Il y a donc vraiment un gros amortissement de ce côté. Non, il n'y a donc pas de risque particulier.

Après, nous savons où nous allons et nous avancerons vraiment par tranche sur chaque extension. L'idée est d'avancer les tuyaux, d'avancer par quartier, de ramifier par la suite et d'identifier les futurs abonnés. Il y a eu un gros travail aussi d'identification de qui pourra être raccordé. Finalement, il y a du monde qui attend notre arrivée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci de ces précisions. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n° 33 - Convention de partenariat Grand Besançon Métropole-OPALE ÉNERGIES NATURELLES - Étude pour la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur l'ancien Centre d'Enfouissement Technique des Andiers sur la commune de Chalezeule

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote.

M. CORNE.- Pardon, je pensais qu'on allait en parler deux minutes. Pour ce rapport, en tant que Vice-Président de la SEM Énergies Renouvelables Citoyenne dans laquelle le SYDED (Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs) est actionnaire, et étant membre du Conseil d'Administration, je m'abstiendrai.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 34 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale de Gilles ORY.

M. ORY.- Je vais présenter rapidement et passer directement au budget GeMAPI 2022. Comme vous l'avez constaté, ce budget monte en puissance. Nous sommes sur 371 000 € TTC en fonctionnement et sur 380 500 € TTC en investissement. Si je commente la section de fonctionnement, nous avons les contributions aux syndicats pour 185 000 €, sachant que nous avons confié la compétence à l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) pour 62 300 €, le SMAMBVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et de la Basse Vallée de l'Ognon) pour 41 000 €, et le Syndicat Mixte du Marais de Saône (SMMS) pour 81 700 €.

Le deuxième poste concerne l'entretien, la surveillance et la maintenance du système d'endiguement de Besançon. Il s'agit de la convention que nous avons avec la Ville pour la mise à disposition notamment de personnels qui entretiennent tant le système d'endiguement que les murs Vauban. Ensuite, pour le suivi de la compétence (troisième poste), cela correspond principalement aux salaires des agents en charge de la compétence, avec un cadre A et un pourcentage de divers autres cadres B et C. Ce fonctionnement est équilibré en recettes par les attributions de compensation des communes versées au moment du transfert de compétence et par la taxe GeMAPI, fonctionnement qui permet d'équilibrer la section à 371 000 €.

Sur l'investissement, toutes les études de restauration de cours d'eau et tous les travaux sur les affluents et sur le système d'endiguement de Besançon sont notamment listés dans les contrats de rivière Ognon et Doubs, pour un montant de 380 500 €, sachant que nous avons ouvert de nombreux programmes sur 2022 de façon à ne pas perdre les subventions prévues dans ces contrats de rivière. Quant aux recettes, les 90 000 € de subventions provenant particulièrement de l'Agence de l'Eau et de la taxe GeMAPI permettent d'équilibrer le montant de la section à 380 500 €.

Nous pouvons effectivement constater une hausse importante par rapport au budget précédent, le produit du montant de la taxe GeMAPI étant fixé à 549 701,80 € pour 2022, alors qu'il n'était que de 295 201,80 € en 2021, ce qui fait passer la contribution moyenne, mais qui n'est pas la contribution réelle, de 1,48 € à 2,75 €/habitant, sachant que nous sommes encore en dessous des moyennes nationales qui sont aux alentours de 6 €.

Nous pouvons aussi préciser que les crédits non consommés en année n sont forcément reportés sur l'année n+1 et nous pouvons peut-être espérer qu'en 2023, nous aurons plutôt une baisse de la cotisation, sachant que la taxe GeMAPI est affectée uniquement à la compétence et qu'elle n'est pas reversée dans le budget général. Voilà les éléments que je pouvais vous donner. Je peux maintenant répondre aux questions éventuelles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des besoins de précisions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 35 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 36 - Compétence Cimetières et Crématoriums - Autorisation donnée à la présidente de signer les conventions de fonds de concours

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 37 - Commune de Pirey - Extension du cimetière - Enquête Publique et Autorisation Préfectorale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 38 - Commune de Besançon - Extension du cimetière de Saint-Claude - Enquête Publique et Autorisation Préfectorale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 39 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SYBERT

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes sur la question des déchets au SYBERT, avec une présentation orale de Daniel HUOT.

M. HUOT.- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un dossier porté par le SYBERT. Olivier LEGAIN a porté ce dossier au niveau du SYBERT. Il s'agit d'une obligation réglementaire. Il y a eu plusieurs PLPDMA. Il y a eu celui de 2010-2015, 2016-2020 et nous nous sommes engagés sur le programme 2021-2026. Ce programme est élaboré avec une très grande consultation, puisqu'il y a une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) composée d'élus, de techniciens, des trois collectivités adhérentes que sont le Val Marnaysien, Loue-Lison et GBM, d'institutionnels et de milieux associatifs. Des ateliers de concertation ont été organisés de mai à octobre 2021. Il en est sorti un programme que tout le monde a dû regarder dans le détail. Il comporte 50 p. et il est très bien détaillé. Si l'on a des questions supplémentaires, on les posera à Olivier LEGAIN. Regardez ce programme et j'expliquerai pourquoi à la fin.

Ce programme comporte 8 axes déclinés en 30 actions sur la durée du mandat. Pour chacune des actions, on voit les acteurs. Vous retrouverez tout cela dans le document complet. C'est très bien présenté dans le détail des actions. Nous avons bien fait de présenter peu de transparents, car il aurait été déraisonnable de présenter des documents plus complets.

Il y aura ensuite un suivi annuel dans le cadre de la CCES. Le PLPDMA est en ligne sur le site du SYBERT. Nous vous affichons maintenant l'ensemble des 8 axes retenus à travers cette concertation. J'ai participé à certains ateliers. C'était très vivant et très riche. Lorsque nous regardons les actions associées aux axes, elles sont très riches. Cela veut dire qu'il y a un travail très élaboré et il nous servira jusqu'en 2026. Je précise que les déchets marins sont des déchets issus de l'activité humaine sur terre et transportés en mer. Nous connaissons tous le problème du plastique que l'on retrouve dans les océans.

En revanche, ce PLPDMA est un document important, car nous avons eu une recommandation de la Cour régionale des comptes mi-2021 sur la gestion des déchets. Ils nous ont indiqué qu'à travers ce document, il fallait formaliser et arrêter une stratégie de gestion et de prévention des déchets en veillant à l'articuler étroitement avec le Plan Local de Prévention des Déchets porté par le syndicat de traitement des déchets, donc porté par le SYBERT. Cela signifie que c'est une recommandation que nous devons suivre, et le support sur lequel nous travaillons sera précisément ce programme avec l'ensemble des 30 actions qui mobilisent un grand nombre d'acteurs, avec une grande concertation dans l'élaboration. S'il y a des questions, nous laisserons Olivier LEGAIN répondre, puisqu'il a porté ce projet au SYBERT.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

M. MICHAUD.- Ce ne sera pas une question, mais je profite de ce rapport pour reparler des déchets que l'on retrouve dans la nature. Depuis le début de l'année, c'est la deuxième fois que je dépose une plainte concernant non pas des déchets de pique-nique qui seraient abandonnés au bord du Doubs, mais bien des poubelles complètes apportées sur nos communes. J'ai porté plainte auprès du procureur de la République pour la n° fois depuis que je suis maire, sans avoir de résultat, bien souvent, même jamais.

Lorsque le Colonel LEBLANC avait pris la Direction de la gendarmerie, je l'avais interpellé sur ce sujet – certains s'en souviennent peut-être – comme quoi nous n'avions pas de retour à nos dépôts de plainte. J'ai entamé une action. J'ai également écrit au procureur de la République en lui demandant d'agir, car ce sont des faits graves. Cela n'a pas l'air comme cela, mais lorsque l'on déverse des poubelles complètes au bord du Doubs, tout cela finit forcément avec un coup de vent dans le Doubs. C'est affligeant. Je voulais vous interpeller ce soir pour que nous ayons une action collective sur ce sujet et pour voir comment nous pourrions éventuellement nous en emparer au Grand Besançon, peut-être dans ces actions et les compléter par cette sensibilisation. Merci.

M. HUOT.- Je peux dire un mot. Nous le savons tous. La police concernant les déchets appartient au maire. Cela fait partie d'une compétence qui n'a pas été transférée. Cela signifie que nous sommes les seuls à pouvoir porter plainte et à porter ces dossiers. Comme tu avais sollicité des intervenants, j'avais été interpellé. Tout le monde ne le sait peut-être pas, et je pense aux nouveaux élus, mais en 2014, un document permettait de regarder comment on devait gérer cette problématique des déchets à l'attention des maires. J'ai donc demandé à ce que la DGD remette à jour ce document. Il est vrai que cela s'appuie sur le Code de l'Environnement, et ce n'est pas du tout adapté à ce que l'on rencontre dans nos communes, parce que l'on est assez désarmé quand on se retrouve face à cela.

Si certains endroits sont souvent sujets aux dépôts, ce n'est pas très légal, mais vous pouvez mettre des caméras ONF. Je crois que la police et la gendarmerie n'y voient pas d'inconvénient. Ces caméras se déclenchent lors des passages d'animaux. Vous pouvez ainsi avoir une identification du déposant. Une caméra ONF coûte 250 € et cela peut rapporter gros. En revanche, il faut bien regarder, car il faut prendre une délibération en Conseil Municipal sur le tarif pour l'enlèvement des déchets. J'avais demandé une réactualisation, car il y a probablement eu des évolutions législatives. Nous retravaillons sur le sujet et nous referons un document complet que nous renverrons à tous les maires. Voilà ce que nous pouvons dire. C'est vrai que lorsque l'on a des dépôts, c'est un vrai sujet qui concerne toutes les communes, je pense. Dans certains cas, c'est vraiment pénible.

Je peux vous raconter une anecdote. J'ai identifié quelqu'un. Le trésorier a refusé d'envoyer le titre à la personne identifiée et qui avait reconnu le dépôt, parce que nous n'avions pas respecté la procédure du Code de l'Environnement. Il faut donc savoir que c'est très procédurier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes d'accord.

M. MICHAUD.- Merci, Daniel. Je pense que cela pourrait peut-être faire l'objet d'une motion et d'une interpellation. En période électorale, c'est un peu compliqué, mais nous allons la passer. Il faudrait peut-être interpeller nos parlementaires après les élections, parce que cela devient vraiment pénible. Au niveau environnemental, je pense que cela devient vraiment grave.

M. MAURICE.- Je pense surtout qu'il faut changer la loi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est pour cela qu'il faut faire appel aux parlementaires.

M. HUOT.- Nous avons une solution, à savoir transférer la police des déchets à la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- *Rires.* Oui, vous pouvez me donner toutes les responsabilités du monde, mais ce sera difficile pour moi de courir dans toutes les forêts pour essayer de vérifier qui fait des dépôts. Si vous voulez, cela me permettra d'avoir plus d'activité sportive qu'en ce moment. Nous sommes d'accord, c'est un vrai sujet. Cela nous anime tous et c'est effectivement scandaleux. C'est une question de responsabilité des uns et des autres. Si nous ne tombons pas dessus, nous n'y parviendrons pas. C'est compliqué. Sauf à vouloir faire remonter toutes les responsabilités judiciaires au niveau du Grand Besançon et mettre ensuite en place une police intercommunale, vous vous rendez compte des surfaces à surveiller. C'est intenable et c'est très compliqué. Merci de ces témoignages. Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. LAIDIÉ.- Juste un mot, et Daniel HUOT l'a souligné. Le travail des services et d'Olivier LEGAIN a été très intéressant. Les ateliers auxquels j'ai pu participer étaient vraiment très bien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Olivier, on parle de toi. Tu peux dire quelque chose.

M. LEGAIN.- Je crois que je suis obligé. Ce qui est bien, c'est que nous avons eu autant l'implication des associations que des acteurs de l'économie circulaire, des élus et des gens des services. Les ateliers ont été très bien menés et ils ont abouti à ce travail.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Cela demande une analyse importante des cas de figure que cela représente et des actions que cela peut avoir. Merci encore pour ce travail collectif. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Commission n° 05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Rapport n° 40 - Déploiement d'infrastructures pour le rechargement des véhicules électriques sur le domaine public par un opérateur privé

Mme LA PRÉSIDENTE.- La demande est de plus en plus importante. Y a-t-il des besoins de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 41 - Validation des programmes de requalification et de créations de voirie
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale par Yves GUYEN.

M. GUYEN.- Comme c'est la fin et que je termine le Conseil de Communauté, je serai très rapide. Il y a deux points : l'urbain et le périurbain. Nous commençons par le périurbain. Ces travaux de requalification et de création ont été exprimés par les communes en octobre et en novembre. Nous avons fait une liste que vous avez dans vos rapports, je ne vais donc pas la reprendre. Vous avez les montants. Bien évidemment, sur ces requalifications et créations, vous aurez droit à une petite enveloppe d'appel de fonds de concours en fonction du pourcentage fixé par délibération du 10 novembre 2021. Il faudra noter que nous avons prévu une somme de 50 000 € pour engager ou poursuivre des études, notamment sur les centres-bourgs de Saône, de Thise, de Larnot et de Deluz.

Il est également précisé qu'à ce jour, les opérations en cours d'études souhaitées par les communes représentent un montant total supérieur à 7 M€. Nous sommes plutôt entre 8 et 9 M€, mais nous avons mis « 7 M€ » par prudence. Il faut le savoir.

S'agissant de la Ville, le fonds de concours sera demandé par GBM à la Ville de Besançon dans la limite des 50 % du montant hors taxe déduction faite des subventions. J'ai oublié de préciser que pour la périphérie, l'enveloppe attribuée s'élève à 2,6 M€. Nous restons donc dans cette enveloppe pour le moment. S'agissant de la Ville, ce montant s'élève à 3,6 M€/an. Vous avez la liste. Elle a été signalée tout à l'heure par Ludovic FAGAUT. Ce montant est de 3,6 M€, mais nous avons volontairement gonflé légèrement les 3,9 M€, car certains chantiers seront sans doute différés. Nous répondrons donc en fonction de l'avancement de ces travaux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je sou mets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Je compte 10 votes contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 42 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la rue de la Libération sur la commune de Saint-Vit (RD 13)
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 43 - Réalisation de voies cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole - Demande de subventions

M. GUYEN.- Je passe la parole à Gilbert GAVIGNET, conseiller communautaire en charge des modes doux.

M. GAVIGNET.- Ce rapport a pour but de confirmer la réalisation de liaisons cyclables et de valider leur plan de financement. Ces deux itinéraires sont inscrits au schéma directeur. Il s'agit de l'itinéraire cyclable entre Grandfontaine et Belle Étoile pour un montant de 610 000 € HT, avec une charge nette pour le Grand Besançon de 122 000 €. Le plan de financement fait apparaître des subventions à hauteur de 80 %. Le deuxième est celui entre Besançon et Thise pour un montant de 700 000 € HT, avec une charge nette pour le Grand Besançon de 140 000 €, et toujours un financement par subvention de 80 %.

Vous êtes invités à :

- valider les projets et les plans de financements,
- confirmer l'intention de réaliser ces deux itinéraires cyclables,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions.

Je précise que pour l'année 2021, nous avons réalisé 3 M€ de travaux cyclables pour une longueur de 14 km. Nous avons déjà des projets pour 2022, avec une enveloppe prévisionnelle à hauteur de 3 M€.

S'adressant à M. BAULIEU. Gabriel, tu es prévenu. Je te remercie d'avance de mettre une rallonge au budget.

M. BAULIEU.- Combien de kilomètres pour 2022 ?

M. GAVIGNET.- Ce sont 300 000 €/km, soit 10 km. Après, tout dépend des tronçons. Certains coûtent moins cher que d'autres. Nous avons un tronçon très onéreux entre Besançon et Thise, avec un relevé topographique très compliqué, avec un dévoiement de voirie. D'où un montant très élevé au kilomètre. Globalement, il faut compter 300 000 €/km.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est important d'avoir une idée de ce que cela peut représenter. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. GUYEN.- Avant de passer à ce dernier rapport, je voudrais rappeler à mes collègues maires qu'ils doivent nous fournir une liste des travaux dans chaque commune. Dans la mesure où nous vous attribuons une compensation, vous devez nous fournir une liste de travaux que vous réaliserez dans l'année, et ce normalement avant mars. Nous sommes le 31. Je vous fais donc un rappel. Je vous remercie.

Je ne vais pas détailler ce rapport. Que ce soit en zone urbaine ou en zone périurbaine, nous allons trouver des travaux pour du neuf, pour des rénovations, des travaux de modernisation électronique et des travaux d'armoires électriques communicantes. Vous avez les listes dans vos rapports. Je rappelle simplement que le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux en zone périurbaine s'élève à 1 089 339 € TTC – je vous fais grâce du HT – sachant que le SYDED est susceptible d'apporter une aide financière. Pour la zone urbaine, le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 1 050 000 €, soit 875 000 € HT, le SYDED étant également appelé à nous apporter une aide financière. Ceci termine les rapports de la voirie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Bonsoir et à bientôt, au 11 mai prochain. Pour ceux qui voudraient récupérer les drapeaux ukrainiens, je vous précise que l'attache se fait au niveau du bleu et non du jaune. Certains ont inversé. À tout de suite pour un petit buffet.

La séance est levée.